



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament
Euroopa Parlament Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο European Parliament Parlement européen Parlaimint na hEorpa
Europski parlament Parlamento europeo Eiropas Parlaments Europos Parlamentas Európai Parlament
Parlament Ewropew Europees Parlement Parliament Europejski Parlamento Europeu Parlamentul European
Európsky parlament Evropski parlament Euroopan parlamentti Europaparlamentet

Déclaration environnementale 2020 du Parlement européen pour l'année 2019 (mise à jour 2020)



**Verified
environmental
management**

REG.NO. BE-BXL-000013
REG.NO. LU-000002
REG.NO. FR-000051

**Déclaration environnementale du Parlement européen
pour l'année 2019,**

conformément au

Chapitre III, 1. et 2. et à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1505 de la Commission du 28 août 2017 et le règlement (UE) 2018/2026 de la Commission du 19 décembre 2018

**Établie sous sa forme définitive par le groupe de pilotage du management
environnemental inter DG**

15 octobre 2020

Adoptée par le comité directeur de la gestion environnementale:

15 décembre 2020

Vérifiée par Vinçotte SA (vérificateur externe)

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1 INTRODUCTION	11
1.1 PRÉSENTATION DU PARLEMENT EUROPÉEN	11
1.2 HISTOIRE DU PROJET EMAS AU PARLEMENT EUROPÉEN	12
2 SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME) DU PARLEMENT EUROPÉEN	13
2.1 CHAMP D'APPLICATION, ENREGISTREMENT ET CONTEXTE	13
2.1.1 Champ d'application	13
2.1.2 Enregistrement	14
2.1.3 Contexte environnemental de l'organisation	15
2.2 STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU SME	15
2.2.1 Le Bureau	15
2.2.2 Le comité directeur de la gestion environnementale	16
2.2.3 Les responsables de la gestion environnementale et le groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale	16
2.2.4 L'unité EMAS	16
2.2.5 Réseaux de gestion environnementale	17
2.3 DOCUMENTS DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	18
2.3.1 Analyse environnementale	18
2.3.2 Politique environnementale	19
2.3.3 Manuel environnemental	22
2.3.4 Analyse des risques et des avantages environnementaux	22
2.3.5 Plan d'action	22
2.3.6 Revue de gestion environnementale	23
2.3.7 Déclaration environnementale	23
2.3.8 Recueil des procédures	23
3 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	24
3.1 INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET OBJECTIFS	24
3.1.1 Objectifs du PE en ce qui concerne les indicateurs clés de performance (ICP) environnementale	26
3.2 OBJECTIFS D'ICP ET RÉSULTATS OBTENUS	28
3.2.1 Émissions de CO ₂	28
3.2.2 Gaz, mazout de chauffage et chauffage urbain	33
3.2.3 Énergies renouvelables	34
3.2.4 Consommation d'électricité	35
3.2.5 Consommation de papier	36
3.2.6 Consommation d'eau	37
3.2.7 Gestion des déchets	38
3.3 AUTRES OBJECTIFS	45
3.3.1 Marchés publics durables	45
3.3.2 Compensation des émissions de carbone	47
3.3.3 Biodiversité	48
3.3.4 Formation, communication et sensibilisation	49
3.3.5 Respect des dispositions réglementaires	54
3.3.6 Activités interinstitutionnelles	55
4 EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION EMAS 2019	57

4.1	Plan d'action EMAS pour 2019	57
4.2	Intégration des considérations environnementales dans les activités administratives.....	57
5	CONTACT	59
6	RÉFÉRENCES ET OBLIGATIONS LÉGALES	59
7	DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION	60
	ANNEXES	61
	ANNEXE I: ANALYSE DE L'EMPREINTE CARBONE DU PARLEMENT EUROPÉEN POUR 2019	61
	AI.1 Présentation de l'empreinte carbone	61
	AI.3 Analyse détaillée de l'évolution de l'empreinte carbone	64
	ANNEXE II: LISTE DES PERMIS ENVIRONNEMENTAUX POUR LES BÂTIMENTS DU PARLEMENT AJOUTÉS AU CHAMP D'APPLICATION DE L'EMAS	70
	ANNEXE III: EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION EMAS 2019	71
	2017-CO2-09	78
	Recherche de nouvelles solutions pour réutiliser ou recycler l'ancien mobilier dans le cadre de la réduction et de la modernisation des postes de travail individuels.	78
	DG INLO DIR B:Unité des acquisitions, gestion des biens et inventaire	78
	2019.....	78
	En cours.....	78
	Le contractant actuel pour le mobilier propose des solutions de recyclage et de réutilisation du mobilier qui peuvent être écrites. Ces solutions seront utilisées dans le cadre du nouveau mobilier des députés à Bruxelles. Dans le même temps, nous travaillons avec des associations caritatives pour redistribuer le mobilier qui n'est plus utilisé, et recherchons des solutions diversifiées au sein de l'économie circulaire. Dans le cadre de la modernisation des postes de travail, l'achat d'anciens modèles de mobilier est limité au strict minimum. De nouveaux modèles sont prévus pour tous les futurs projets.	78
	ANNEXE IV PLAN D'ACTION EMAS 2020	111
	2020-CO2-01	115
	Fournir aux utilisateurs des informations sur mesure concernant le bon fonctionnement des installations de chauffage et de refroidissement de chaque bâtiment ou section de bâtiment, le cas échéant, afin d'accroître l'efficacité énergétique.	115
	DG INLO	115
	2020.....	115
	2020-CO2-02	116
	Déterminer s'il est possible d'utiliser le système «Webmeeting» afin d'assurer aux participants externes un accès fiable et sécurisé aux réunions du Parlement et envisager l'utilisation de cette solution, soit seule, soit avec d'autres outils, pour les réunions administratives et politiques, y compris les réunions multilingues, par exemple les auditions d'experts par les commissions.	116
	DG ITEC et DG LINC, en coopération avec d'autres DG.....	116
	2020.....	116
	2020-CO2-03	116

Suivi et mise en œuvre des exigences du programme PLAGE à Bruxelles, dans le respect des objectifs de la politique en matière d'infrastructures.....	116
DG INLO	116
2020.....	116
2020-CO2-04	116
Lors des travaux de rénovation, équiper progressivement les bureaux, les toilettes et autres zones publiques appropriées des bâtiments du Parlement d'interrupteurs à détecteur de mouvement.....	116
DG INLO	116
2020.....	116
2020-CO2-05	116
Réaliser les études conceptuelles liées au projet de rénovation du bâtiment SPAAK dans le but d'atteindre les normes environnementales les plus élevées.....	116
DG INLO	116
2020-2023	116
2020-CO2-06	116
Remplacement des pompes à chaleur dans le bâtiment Louise Weiss, notamment par des systèmes utilisant un nouveau gaz réfrigérant, en adaptant la capacité des machines aux besoins du bâtiment et en améliorant l'efficacité énergétique.	116
DG INLO	116
2020.....	116
Remplacement du groupe électrogène du bâtiment Winston Churchill et changement du système de refroidissement transformant l'eau en air afin de réduire au minimum la consommation d'eau.	116
DG INLO	116
2020.....	116
Promouvoir un système de compensation des émissions de carbone pour les émissions liées aux voyages privés et professionnels, sur une base volontaire, pour tout le personnel et les autres parties intéressées.	117
Il s'agirait d'un système indépendant et complémentaire à tous les efforts de gestion, de réduction et de compensation des émissions de carbone déployés par l'administration du Parlement. Si possible, les fonds collectés devraient être utilisés pour planter des arbres, afin de créer une «forêt du Parlement» sur un site approprié.....	117
En outre, l'évolution de la «forêt» au fil du temps pourrait être affichée dans les locaux du Parlement ou sur l'intranet, comme une forêt miniature.....	117
Unité EMAS.....	117
en coopération avec les autres services concernés.....	117
2020-2021	117
Compenser les émissions de carbone de l'année 2019 en coopération avec les autres institutions.	117
Unité EMAS.....	117
2020.....	117
• émissions de CO₂ dues au transport de personnes: Réduction de 30 % entre 2006 et 2024.....	117
N°	117
Action	117
DG/Service responsable	117

Calendrier.....	117
Remarque: Les recommandations que le groupe de travail intercommissions sur la mobilité durable a élaborées et adoptées en 2018 et qui ne font pas partie du programme de travail pour 2019-2020 seront prises en considération dans les futurs plans d'action dans la mesure du possible.	117
2020-SMO-01	118
DG INLO	118
en coopération avec	118
l'unité EMAS,.....	118
la DG SAFE, la DG PERS,	118
la DG ITEC et la DG LS	118
2020.....	118
2020-SMO-02	118
Suivi et mise en œuvre de la décision du Bureau du 15 avril 2019, relative à la politique générale en matière de parc de stationnement au Parlement européen.	118
DG INLO	118
DG SAFE	118
2020-2021	118
2020-SMO-03	118
Modifier les règles internes régissant les missions et les voyages des fonctionnaires et autres agents du Parlement européen, afin que les questions environnementales soient prises en considération lors de l'organisation du voyage avec l'agence de voyages, dans le but de résoudre les problèmes liés à la règle du «prix le plus bas».	118
DG PERS.....	118
DG LINC	118
Unité EMAS.....	118
2020.....	118
2020-SMO-04	118
Participer aux réunions interinstitutionnelles dans le but de mieux coordonner les efforts visant à améliorer les infrastructures de mobilité situées à proximité des locaux du Parlement, afin d'améliorer l'aménagement de l'espace et la sécurité des rues pour les cyclistes et les piétons sur les principaux axes de circulation dans le quartier européen et entre les bâtiments des institutions à Bruxelles.	118
DG INLO	118
Unité EMAS.....	118
2020.....	118
2020-SMO-05	118
Évaluer les infrastructures cyclables du Parlement selon les critères définis dans le formulaire d'autoévaluation de la certification «Cycle Friendly Employer» («Employeur défenseur des cyclistes»). Améliorer les infrastructures existantes jusqu'à atteindre le «niveau argent».	118
DG INLO	118
2020.....	118
2020-SMO-06	118
Afin d'inciter au covoiturage et à l'utilisation de véhicules électriques, il convient d'envisager un remboursement à un taux plus élevé que celui accordé aux	

conducteurs voyageant seuls. En lien avec cette idée, le personnel devrait être tenu de fournir une preuve de voyage en voiture, sur demande.....	118
DG PERS (unité des missions).....	118
2020.....	118
2020-SMO-07	119
EMAS	119
DG INLO	119
2020.....	119
2020-SMO-08	119
EMAS	119
DG FINS	119
2020.....	119
2020-SMO-09	119
2020.....	119
2020-WST-01.....	119
DG INLO	119
2020-2023	119
2020-WST-02.....	120
DG INLO	120
2020.....	120
2020-WST-03.....	120
DG INLO	120
2020-2021	120
2020-WST-04.....	120
DG INLO	120
2020.....	120
2020-WST-05.....	120
DG INLO	120
2020.....	120
2020-WST-06.....	120
DG INLO	120
2020.....	120
2020-WST-07.....	120
DG INLO	120
2020.....	120
2020-WST-08.....	121
DG INLO	121
2020.....	121
2020-WST-09.....	121
DG INLO	121
2020.....	121
2020-WST-10.....	121
DG INLO	121
2020.....	121
2020-WST-11.....	121
DG PERS avec l'appui de l'unité EMAS.....	121
2020.....	121
2020-WST-12.....	121

Unité EMAS.....	121
2020.....	121
2020-WST-13.....	121
DG INLO.....	121
2020.....	121
2020-WST-14.....	122
DG INLO.....	122
2020.....	122
2020-WST-15.....	122
DG INLO.....	122
2020.....	122
2020-PPR-01.....	123
Améliorer les processus de travail à l'aide d'outils informatiques:.....	123
– étendre l'utilisation de la solution informatique de signature électronique (DISP) et du sceau électronique aux certificats Streamline;.....	123
– assurer la distribution des documents pour les comités de promotion dans eRapnot;.....	123
– mettre en œuvre l'utilisation de la signature biométrique pour remplacer la signature manuelle;.....	123
– achever la numérisation des archives papier relatives aux pensions.....	123
DG PERS.....	123
2020.....	123
2020-PPR-02.....	123
Toutes les DG.....	123
DG ITEC.....	123
Unité EMAS.....	123
2020.....	123
2020-PPR-03.....	123
Toutes les DG concernées.....	123
2020.....	123
2020-PPR-04.....	123
équipe LSA de toutes les DG.....	123
2020.....	123
2020-PPR-05.....	123
Lors des formations, remplacer la distribution de documents d'apprentissage sur support papier par une version électronique envoyée par courriel, en joignant le message suivant: «Si vous souhaitez imprimer ce document, pensez à l'impression en noir et blanc, recto verso et plusieurs pages par feuille».....	123
DG PERS.....	123
2020.....	123
2020-PPR-06.....	124
Toutes les DG, avec l'appui de la DG INLO.....	124
2020.....	124
2020-GPP-01.....	124
Acheter uniquement des serviettes non blanchies et recyclées pour les cantines et les cafétérias, ou si les serviettes non blanchies ne sont pas disponibles sur le marché, explorer d'autres possibilités similaires et respectueuses de l'environnement.....	124

DG INLO	124
2020.....	124
DG FINS	124
Unité EMAS.....	124
Toutes les DG	124
2020.....	124
Groupe de travail sur les marchés publics écologiques	124
(Forum Marchés publics)	124
2020.....	124
Unité EMAS.....	124
2020.....	124
Unité EMAS.....	125
en coopération avec	125
DG INLO	125
2020.....	125
Unité EMAS.....	125
en coopération avec	125
DG INLO	125
2020.....	125
2020-ADM-01.....	125
Organiser des réunions entre les GBI (gestionnaires des biens inventoriés) afin de trouver des options envisageables pour réduire davantage la consommation de fournitures de bureau:	125
– centraliser les demandes et la répartition;	125
– réutiliser (créer une station centrale de réutilisation au sein de chaque bâtiment);	125
– évaluer la possibilité de créer un stockage centralisé à Luxembourg;	125
– explorer de nouvelles possibilités pour réutiliser/recycler les tampons.	125
Unité EMAS, en coopération avec toutes les DG	125
2020.....	125
2020-ADM-02.....	125
Fournir des informations sur l'EMAS aux nouveaux arrivants de toutes les DG, notamment sur les bonnes pratiques environnementales du Parlement dans sa globalité et de la DG concernée en particulier, par exemple en se référant aux informations générales disponibles sur le site internet suivant: Conseils écologiques – EMASnet (europa.eu)	125
(en cours de révision) et fournir d'autres aides/informations spécifiques à la DG ou au lieu de travail/bâtiment élaborées par la/les DG(s).	125
Toutes les DG	125
2020.....	125
2020-ADM-03.....	125
Réviser le manuel environnemental du Parlement européen ainsi que l'analyse environnementale, compte tenu des conclusions de l'audit externe, des modifications du règlement EMAS, de la mise à jour de la politique environnementale du Parlement européen et de la révision des procédures EMAS	125
Unité EMAS.....	125
2020.....	125

2020-ADM-04.....	125
Coopérer avec les bureaux de liaison du Parlement européen dans les domaines liés à l'EMAS, avec pour objectif la création d'une potentielle certification «EMAS light».....	125
Unité EMAS.....	125
2020.....	125
8. BIODIVERSITÉ	126
2020-BIO-01.....	126
Envisager différentes possibilités pour étendre davantage les espaces verts intérieurs et extérieurs du Parlement. Transmettre un rapport au groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale au cours du second semestre 2020...	126
DG INLO.....	126
Dir D.....	126
2020.....	126

1 INTRODUCTION

1.1 PRÉSENTATION DU PARLEMENT EUROPÉEN

Composition et fonctions

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage direct. En 2019, ses 751 députés y représentaient plus de 505 millions de citoyens européens répartis dans 28 États membres.

Le Parlement se réunit 12 fois par an à Strasbourg, et certaines périodes de session, ainsi que la plupart des réunions des commissions parlementaires, ont lieu à Bruxelles. Son secrétariat est partagé entre Luxembourg, Bruxelles et Strasbourg. Le Parlement européen est l'une des trois institutions principales de l'Union européenne, les deux autres étant la Commission et le Conseil. Le code NACE du Parlement est NACE 99.

Activités parlementaires

Le Parlement est «colégislateur»: il partage avec le Conseil le pouvoir d'adopter et de modifier les propositions législatives et d'arrêter le budget de l'Union. Il contrôle également l'action de la Commission et des autres organes de l'Union européenne, et collabore avec les parlements nationaux des États membres de l'Union, qui lui apportent leur concours.

Au nombre des activités du Parlement, on compte le vote en session plénière et au sein des commissions, la tenue de débats politiques de haut niveau, les travaux des députés dans leur circonscription, l'organisation de réunions; l'interprétation simultanée, l'élaboration, la publication et la traduction de documents, ainsi que la gestion des systèmes informatiques et de télécommunication; les activités politiques hors de l'Union.

Plus de 7 000 fonctionnaires et agents temporaires travaillent pour le Parlement sur ses trois principaux lieux de travail. Aux fonctionnaires et agents temporaires s'ajoutent les assistants parlementaires et le personnel des prestataires de services privés, qui travaillent dans des secteurs tels que la gestion des bâtiments, les technologies de l'information, le nettoyage et la restauration. Les journalistes, les visiteurs et les agents d'affaires viennent grossir le nombre de personnes fréquentant les locaux du Parlement. Ainsi, plus de 15 000 personnes peuvent parfois travailler en même temps, à un titre ou à un autre, dans les trois principaux lieux de travail ou visiter le Parlement européen.

Données chiffrées

Le nombre total de personnes accueillies dans les locaux du PE varie en fonction du site et du calendrier parlementaire, les chiffres pour Strasbourg augmentant d'une manière très sensible lors des périodes mensuelles de session, qui durent une semaine.

En 2019, le Parlement a exercé ses activités dans 18 bâtiments à Bruxelles, 7 à Luxembourg et 5 à Strasbourg. La surface totale occupée par le PE, au sens de la norme DIN277, dépasse 1 200 000 m².

Incidence sur l'environnement

Les activités administratives et techniques du Parlement comportent des aspects qui ont des incidences directes ou indirectes sur l'environnement, comme la consommation d'énergie pour le chauffage et l'éclairage des salles de réunion et des bureaux, la production de déchets et d'eaux usées, la consommation de papier et les incidences environnementales des moyens de transport des personnes et du matériel.

1.2 HISTOIRE DU PROJET EMAS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen a démarré les travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre d'un système de management environnemental (SME) immédiatement après l'entrée en vigueur du règlement EMAS. Un consultant externe, travaillant en coopération avec les services du Parlement, a effectué une analyse environnementale très détaillée des activités de l'institution. L'analyse a permis de dégager une série d'objectifs en matière de management environnemental pour le Parlement.

Le 19 avril 2004, le Bureau a décidé d'instaurer, au sein du Parlement, un système de management environnemental, en conformité avec la norme européenne EMAS. Le 9 mai 2005, après quelques préparatifs techniques complémentaires, le Bureau a approuvé les objectifs environnementaux et a invité le secrétaire général à instaurer le système de management environnemental nécessaire à leur réalisation. Les premières versions des principaux documents EMAS ont été approuvées par le Bureau le 13 décembre 2005.

Le système et la documentation nécessaire, ainsi que le premier cycle d'audit interne, ont été mis en place en 2006. La première revue de gestion environnementale a été réalisée en juin 2007. À la suite de la décision de mettre en adéquation les objectifs environnementaux et les actions clés proposées dans la revue de gestion environnementale, la nouvelle version de la politique environnementale du Parlement européen a été adoptée et signée en novembre 2007.

Les audits externes ont donné lieu à la certification ISO 14001:2004 des trois sites le 17 décembre 2007. Le secrétaire général a pu alors lancer la procédure d'enregistrement EMAS des trois sites, qui a été menée à terme au cours de l'année 2008. Des audits de renouvellement de l'enregistrement EMAS ont eu lieu en 2010, 2013, 2016 et 2019, avec des résultats positifs. En 2019, la vérification externe a confirmé la conformité du Parlement à la norme ISO 14001:2015 dans sa version mise à jour.

Le Parlement européen est enregistré dans le cadre de l'EMAS en France (F0000051) et à Luxembourg (L000002) jusqu'au 17 décembre 2022. L'enregistrement en Belgique (B-BXL-00013) est suspendu depuis le 27 décembre 2019 en raison d'un désaccord avec l'organisme compétent quant à la mise en œuvre de certaines conditions d'exploitation précisées dans le permis environnemental pour le bâtiment Spinelli depuis 2008. L'organisme compétent a invité le Parlement à mettre en œuvre une solution satisfaisante d'ici au 27 mars 2021.

2 SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME) DU PARLEMENT EUROPÉEN

2.1 CHAMP D'APPLICATION, ENREGISTREMENT ET CONTEXTE

2.1.1 Champ d'application

Le SME s'applique à toutes les activités technico-administratives du Parlement européen sur ses trois principaux lieux de travail, à savoir Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg. Tous les bâtiments du Parlement européen se trouvant sur ces trois lieux sont pris en considération dans le calcul des indicateurs environnementaux et de l'empreinte carbone.

Les activités politiques menées par les députés au Parlement européen dans le cadre de leur mandat sont exclues du SME, sauf certaines activités qui y sont explicitement incluses.

Il a été tenu compte, pour définir les éléments constitutifs, le champ d'application, les indicateurs environnementaux et les objectifs du SME du Parlement, des exemples de bonnes

pratiques pour l'administration publique figurant dans le document sectoriel de référence correspondant de l'EMAS ¹.

2.1.2 Enregistrement

Les bâtiments enregistrés dans le cadre de l'EMAS au 31 décembre 2019 sont les suivants:

Site	Bâtiment	Nom
Luxembourg	ADENAUER	Konrad Adenauer
	Senningerberg	Dépôt Senningerberg
	SCHUMAN	Schuman
Bruxelles	SPAAK	Paul Henri Spaak
	SPINELLI ²	Altiero Spinelli
	ZWEIG	Stefan Zweig
	BRANDT	Willy Brandt
	ANTALL	József Antall
	Wayenberg	Wayenberg
Strasbourg	WEISS	Louise Weiss
	CHURCHILL	Winston Churchill
	DE MADARIAGA	Salvador de Madariaga
	PFLIMLIN	Pierre Pflimlin

Les bâtiments enregistrés EMAS sont considérés comme les bâtiments principaux du Parlement européen. Ils représentent une surface totale de plus de 921 000 m² (soit près de 80 % de la totalité des bâtiments du Parlement) et font l'objet d'une analyse environnementale régulière. Il est prévu d'enregistrer progressivement dans le SME tous les bâtiments utilisés par le Parlement. Une demande a été déposée auprès de l'autorité compétente pour ajouter les bâtiments Montoyer 70 et 75 au champ d'application de l'EMAS, mais elle n'a pas encore été approuvée. Le bâtiment HAVEL et la Maison de l'histoire européenne font également l'objet d'un audit dans le cadre du processus visant à les ajouter au champ d'application. Une demande d'enregistrement sera adressée aux organes compétents une fois les audits terminés.

Tous les bâtiments enregistrés par l'EMAS sont inspectés par les vérificateurs externes au cours des trois ans que dure le cycle de l'EMAS. Pour cette raison, l'ajout d'un (sous-)échantillonnage dans le cadre de la planification de l'audit n'est pas nécessaire.

¹Les documents sectoriels de référence sur les bonnes pratiques de management environnemental sont des documents spécifiques à un secteur que la Commission européenne produit en vue de guider et d'inspirer les organisations d'un secteur donné afin qu'elles améliorent leur performance environnementale. Ils donnent un aperçu des aspects pertinents pour l'EMAS d'un secteur spécifique ainsi que des exemples de bonnes pratiques. Dans le cas du SME du Parlement européen, c'est le document sectoriel de référence pour l'administration publique qui est pertinent.

²L'enregistrement du bâtiment SPINELLI est actuellement suspendu, car le processus de mise à jour du permis environnemental est en cours et devrait être finalisé, y compris l'approbation par l'autorité compétente, en mars 2021.

2.1.3 Contexte environnemental de l'organisation

La performance environnementale du Parlement européen peut être affectée par la variabilité des conditions environnementales externes, notamment les variations saisonnières de la température moyenne, en ce qu'elles influencent directement la consommation de gaz et d'électricité pour le chauffage et le refroidissement. Les conditions environnementales locales sur les trois lieux de travail, dont les niveaux de pollution de l'air, peuvent également décider des restrictions légales sur les activités s'appliquant au Parlement, à ses députés, au personnel et aux visiteurs, ce qui a une incidence sur la performance environnementale du Parlement lui-même.

Certaines circonstances sociales, politiques et financières externes peuvent également affecter la performance environnementale du Parlement; c'est le cas, par exemple, des priorités politiques figurant dans le SME ou des limites des ressources financières consacrées aux activités et projets environnementaux.

Enfin, d'autres circonstances internes peuvent avoir une incidence sensible: la fréquence et la planification des activités législatives (qui affectent la consommation de papier), les cycles électoraux (qui ont une incidence sur le nombre des voyages et la consommation de papier), et la quantité et l'emplacement des réunions politiques se tenant hors de Bruxelles ou de Strasbourg (qui sont déterminants dans les émissions de carbone produites dans le cadre des voyages et du transport des biens). Les besoins en passation de marchés publics et leur programmation peuvent également varier, ce qui affecte les débouchés en marchés écologiques du Parlement pour une année donnée.

2.2 STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU SME

Lors de la réunion du comité directeur de la gestion environnementale du 1^{er} décembre 2014, le secrétaire général a demandé à l'unité EMAS d'élaborer de nouvelles propositions pour améliorer le système de management environnemental du Parlement, en renforçant notamment la structure de gouvernance de l'EMAS et en prenant des mesures pour mieux suivre la mise en œuvre des actions décidées pendant l'année en cours. Ces propositions ont immédiatement été élaborées, puis mises en pratique, à partir de 2015. Le manuel environnemental a fait l'objet d'une révision technique en 2016 pour tenir compte de ces changements. La version révisée a été adoptée par le secrétaire général le 3 juin 2016.

2.2.1 Le Bureau

Le Bureau du Parlement européen (organe politique responsable des questions administratives et financières, composé du Président et des 14 vice-présidents du Parlement européen, et des 5 questeurs à titre consultatif) est l'instance politique de décision du système de management environnemental. Il adopte et révisé les grandes lignes de l'action du Parlement et la démarche d'engagement du Parlement en faveur de l'environnement, notamment la politique environnementale, et affecte les moyens budgétaires nécessaires à sa mise en œuvre.

Depuis 2017, Heidi Hautala (Verts/ALE), députée au Parlement européen, est la vice-présidente chargée de l'EMAS.

2.2.2 Le comité directeur de la gestion environnementale

Le comité directeur de la gestion environnementale est l'organe administratif suprême du SME. Il est présidé par le secrétaire général et réunit le secrétaire général adjoint, les directeurs généraux et le juriconsulte. Le comité directeur a pour mission de mettre en œuvre les décisions du Bureau dans le domaine de l'environnement et de veiller à la convergence de la politique environnementale et de sa traduction concrète au travers du SME et du plan d'action annuel, en s'assurant que le plan d'action reste conforme aux priorités du Parlement.

Depuis 2015, le comité directeur de la gestion environnementale se réunit deux fois par an afin d'approuver la revue de gestion environnementale ainsi que la déclaration environnementale du Parlement et d'adopter le plan d'action pour l'année suivante. Le comité directeur contrôle également la mise en œuvre du plan d'action pour l'année en cours.

2.2.3 Les responsables de la gestion environnementale et le groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale

Chaque direction générale (DG) désigne un responsable de la gestion environnementale (RGE) chargé de mettre en œuvre le SME dans sa propre DG. Les RGE ont pour mission d'assurer une liaison efficace entre l'échelon administratif et la direction de la DG concernée en coordonnant le plan d'action et en conseillant le directeur général de leur DG respective.

Le groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale tient ses réunions une fois par mois. Il est assisté de l'unité EMAS et est composé des représentants du secrétaire général et des RME. Des représentants des secrétariats des groupes politiques peuvent également participer à ces réunions en qualité d'observateurs, à titre volontaire.

Le groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale, en liaison avec l'unité EMAS, prépare les travaux du comité directeur, propose les actions appelées à être inscrites dans le plan d'action annuel et veille au suivi desdites actions, concourt à l'élaboration du projet de revue de gestion environnementale et de la déclaration environnementale, et veille au resserrement de la coopération et de la coordination transversales au niveau opérationnel entre les directions générales et au sein de celles-ci.

Avec l'unité EMAS, il concourt à l'exécution pratique des objectifs environnementaux du Parlement définis dans le plan d'action.

2.2.4 L'unité EMAS

L'unité EMAS, dépendante, en tant que service central, du secrétaire général depuis le 1^{er} janvier 2014, est chargée de coordonner la mise en œuvre du système de management environnemental, sous l'autorité du groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale et du comité directeur de la gestion environnementale. Plus précisément, l'unité EMAS:

- coordonne la rédaction et la mise à jour des principaux documents du SME, dont le plan d'action, sur la base des propositions de l'unité EMAS et des contributions émanant des directions générales;

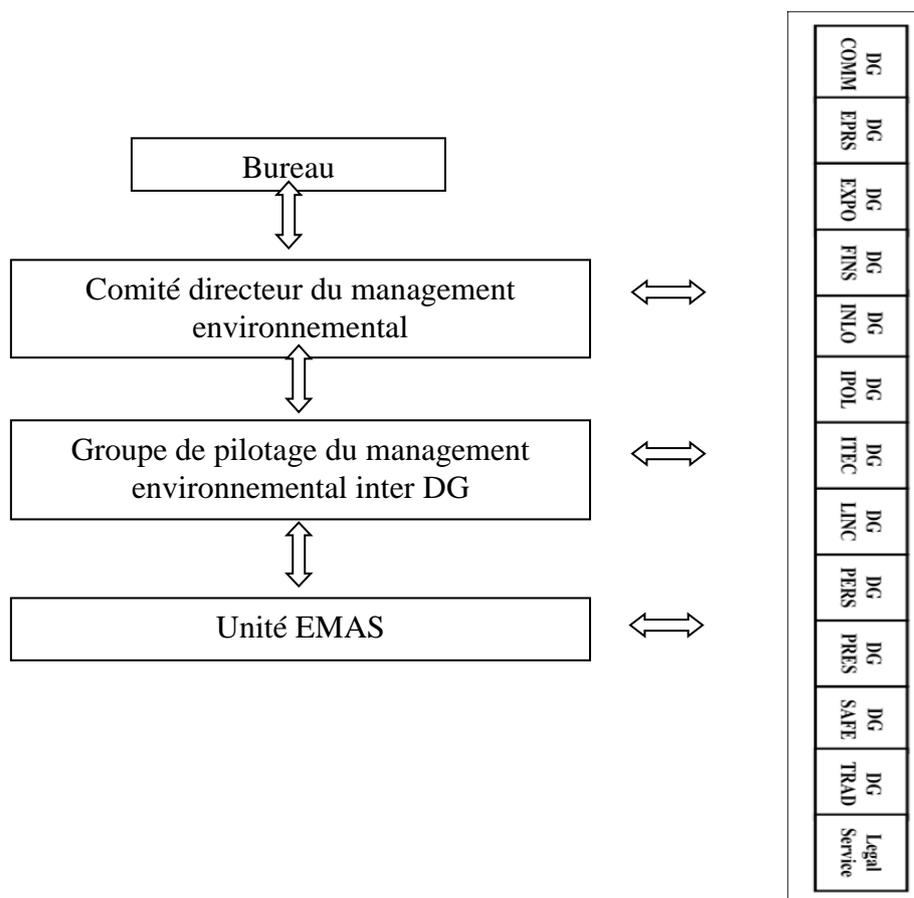
- contrôle et assure la mise en œuvre du plan d'action et propose des mesures correctives, si besoin est;
- contrôle et tient à jour un registre des dispositions juridiques applicables;
- calcule la performance environnementale et l'empreinte carbone du Parlement, y compris les indicateurs clés de performance environnementale;
- prépare le projet de revue de gestion environnementale et la déclaration environnementale;
- organise les audits environnementaux internes et externes;
- examine et suit les mesures correctives résultant des audits internes et externes;
- assure le secrétariat du groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale;
- aide à préparer les réunions du comité directeur de la gestion environnementale, sous la direction du secrétaire général;
- coordonne la mise en œuvre de l'approche systématique des marchés publics écologiques au sein du Parlement;
- assure la communication en matière d'environnement avec le personnel du Parlement ainsi que la sensibilisation et la formation en matière d'environnement;
- assure la liaison avec les autorités nationales compétentes pour l'enregistrement de l'EMAS du Parlement.

La position de l'unité EMAS, qui est l'un des services centraux du Parlement rattachés au secrétaire général, traduit les responsabilités transversales de l'EMAS vis-à-vis de l'ensemble des activités administratives du Parlement. Cette position crée des tâches supplémentaires pour l'unité, notamment la gestion du budget et des procédures de passation de marchés EMAS.

2.2.5 Réseaux de gestion environnementale

En fonction de ses ressources et de ses besoins particuliers, chaque direction générale peut mettre en place un réseau interne de gestion environnementale, dont la coordination est assurée par le RGE respectif, dans le but d'accorder une plus grande importance aux questions environnementales. Les réseaux de gestion environnementale, composés de représentants issus des directions générales, visent à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des projets environnementaux, à renforcer la participation volontaire au système de management environnemental, à mieux faire connaître celui-ci et à faciliter la communication.

Structure de gouvernance du système de management environnemental du Parlement



2.3 DOCUMENTS DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le SME du Parlement repose sur les grands documents suivants, qui sont consultables et tenus à jour sur la section EMAS du site intranet du Parlement ou peuvent être fournis sur demande par l'unité EMAS:

2.3.1 Analyse environnementale

L'analyse environnementale est une analyse environnementale préliminaire approfondie permettant de recenser et d'évaluer les aspects, incidences et résultats environnementaux liés aux activités du Parlement. Ce document contient une liste des aspects environnementaux du PE sur chaque site, l'incidence environnementale pour chaque aspect, la législation applicable aux différents aspects et les valeurs attribuées à chacun d'entre eux en fonction de l'appréciation de leur importance. Les incidences environnementales sont classées comme étant directes ou indirectes, en fonction de la maîtrise directe ou indirecte de l'institution sur ces incidences. Chaque nouveau bâtiment intégré au périmètre du SME doit faire l'objet d'une analyse environnementale préliminaire, de même que toutes les

infrastructures ou activités existantes ayant subi un changement majeur. C'est pourquoi l'analyse environnementale doit être régulièrement mise à jour.

Au cours de la dernière de ces mises à jour, effectuée en 2018, l'unité EMAS a revu la liste des aspects découlant des activités du Parlement. Cet exercice consistait à évaluer soigneusement les aspects ainsi que la situation concernant la collecte des données ou renseignements auprès des services concernés sur l'évolution des aspects, afin de faire avancer la performance environnementale du Parlement dans ces domaines particulièrement importants.

Ont été définis, pour le Parlement européen, les 11 aspects environnementaux suivants:

1. la consommation de papier*;
2. la consommation d'eau*;
3. la consommation d'électricité*;
4. les marchés publics*;
5. la consommation de gaz, de mazout et de chauffage urbain*;
6. les générateurs de bruit;
7. l'affectation des sols;
8. l'émission de gaz à effet de serre et autres gaz dans l'atmosphère*;
9. la production de déchets*;
10. la production d'eaux usées;
11. les accidents.

Les aspects marqués d'une * dans la liste précédente se sont révélés importants.

Les cinq critères utilisés pour évaluer l'importance des aspects définis, c'est-à-dire la quantité de dommages qu'ils peuvent causer à l'environnement, sont les suivants:

1. les changements quantitatifs (flux);
2. l'importance de l'incidence (gravité);
3. la probabilité d'occurrence (fréquence);
4. les pratiques préventives et de gestion (pratiques);
5. (possibles) prescriptions légales et réglementaires (législation).

Grâce aux données disponibles, chaque aspect important a été ventilé plus précisément (par site et bâtiment).

Les résultats de la mise à jour de l'analyse environnementale serviront, entre autres, à l'élaboration des futurs plans d'action EMAS et des objectifs environnementaux, afin d'améliorer la performance environnementale du Parlement.

2.3.2 Politique environnementale

La politique environnementale est définie et approuvée par le Bureau. Elle présente sa vision du SME et les principaux problèmes et objectifs environnementaux. Elle fournit le cadre dans lequel les objectifs environnementaux sont fixés et revus, et doit être adaptée à la nature, à l'échelle et à l'incidence environnementale de ses activités, produits et services. La politique comprend un engagement en faveur d'une amélioration continue du SME, de la prévention de la pollution et du respect de toutes les exigences légales applicables. Elle doit être communiquée à toutes les personnes qui travaillent pour l'organisation ou en son nom et doit aussi être mise à la disposition du public.

La première politique environnementale du Parlement européen a été adoptée par le Bureau et annoncée par le Président le 19 avril 2004. Une version actualisée de la politique environnementale a été signée par le Président et par le secrétaire général du Parlement européen le 27 novembre 2007. Celle-ci prévoit que le Parlement s'engage à réduire ses émissions de dioxyde de carbone. La révision suivante de la politique environnementale a eu lieu à sa signature, le 28 septembre 2010, par le Président du Parlement européen, Jerzy Buzek, et son secrétaire général, Klaus Welle. La politique a de nouveau été révisée en 2016, lorsqu'elle a été signée par le Président, Martin Schulz, et le secrétaire général, Klaus Welle, le 21 juin 2016.

La version actuelle de la politique a été approuvée par le Bureau le 16 septembre 2019, et signée électroniquement par le Président, David Maria Sassoli, et le secrétaire général, Klaus Welle, le 6 novembre 2019.

Il est possible de télécharger la politique sur le site internet de l'EMAS ainsi que sur le site EUROPARL:

[fr-politique-environnementale.pdf \(europa.eu\)](https://europa.eu/fr-politique-environnementale.pdf)



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament
Euroopa Parlament Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο European Parliament Parlement européen Parlaimint na hEorpa
Europski parlament Parlamento europeo Eiropas Parlaments Europos Parlamentas Európai Parlament
Parlament Ewropew Europees Parlement Parliament Europejski Parlamento Europeu Parlamentul European
Evropský parlament Evropski parlament Euroopan parlamentti Europaparlamentet

THE EUROPEAN PARLIAMENT'S ENVIRONMENTAL POLICY

The European Parliament recognizes its responsibility for making a positive contribution to sustainable development as a long-term goal. Parliament fulfils this responsibility in its political and legislative role, but also in the way it operates and the decisions it takes on a day-to-day basis.

In 2007, the European Parliament therefore decided that its administration would embark on the path of applying the EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) standard, with the aim of continually improving its environmental results with regard to activities, products and services.

The European Parliament's Environmental Policy is implemented through its Environmental Management System (EMS). The Environmental Policy and the EMS cover Parliament's main environmental aspects, both directly and indirectly, as well as their impact on the sites concerned, and make it possible to establish corresponding objectives.

Interest in the environmental performance of organisations has become a mainstream issue, and it continues to increase in importance. A proactive corporate sustainability strategy to tackle environmental challenges is the hallmark of successful organisations. A broad range of benefits arise from EMAS registration, including reduced costs for resources and waste management, risk minimization, regulatory compliance and improved relations with internal and external stakeholders.

The European Parliament hereby

- reaffirms its commitment to maintaining its EMAS registration and its environmental approach of continuous improvement, with a view towards achieving environmental sustainability in all its administrative activities;
- stresses the already good overall performance of the EMS at the European Parliament as demonstrated by the achievement of the key environmental performance indicator (KPI) objectives for the previous target period, while emphasising the need to further intensify efforts, particularly in the area of greenhouse gas emissions;
- aims to strengthen efforts in order to reach its newly set-up medium- and long-term key environmental performance indicator objectives in the areas of greenhouse gas emissions, electricity consumption, gas, heating oil, and district heating consumption, paper consumption, water consumption, production of waste, waste recycling, renewable energy, food waste, green public procurement, and sustainable mobility;
- undertakes to ensure compliance with objectives and requirements laid down by local, regional, national, as well as EU legislation;
- undertakes to implement preventive measures to further improve its environmental performance and to ensure that environmental considerations and sustainability criteria are integrated in all its administrative activities;
- endeavours to provide sufficient resources for its EMS and activities relating thereto, recognising that development and implementation of specific individual activities should be subject to an assessment in terms of costs, technical feasibility and availability of adequate resources;
- undertakes to include and apply strict environmental and energy efficiency criteria in all of its building policies and building projects;
- endeavours to establish a waste management strategy setting a priority order among waste prevention and management options, including recommendations in terms of prevention, re-use, recycling, energy recovery and disposal;
- aims to examine the feasibility of applying the principles of circular economy in the future planning of Parliament's infrastructure, management of stocks, and in future purchases of goods and services by, inter alia, considering relevant circular economy criteria, such as smart design, reuse of materials and recyclability;
- encourages responsible and appropriate behaviour by training, providing information and increasing the awareness of all its staff, but also its Members and their assistants, about EMAS-relevant aspects of their activities;
- undertakes to introduce best practices with regard to its main environmental impacts, in particular greenhouse gas emissions and waste management, as well as an efficient use of energy, water and paper;
- undertakes to apply best practices in activities associated with its EMS, if appropriate by offsetting carbon emissions, including possible joint offsetting projects with other EU institutions and bodies, greening events organised in and by the European Parliament, and, whenever possible, contributing to expansion and increased quality of green urban areas;
- aims for its EMS activities to contribute to achieving the current Sustainable Development Goals as set by the United Nations General Assembly
- endeavours to further strengthen its sustainable procurement approach as a key tool in environmental management by applying targets for the classification of contracts, combining implementation of established good practices in sustainable procurement with potential innovative sustainable procurement solutions while keeping in mind the specificity of each market;
- aims to promote, encourage and facilitate the use of sustainable transport for daily commutes, missions and other travel related to its administrative and political activities

The European Parliament undertakes to describe in detail, implement and pursue this Environmental Policy, to communicate it to Members, staff, contractors and any other interested parties and to make it accessible to the public.

David Maria SASSOLI, President
Brussels, 6 November 2019

Klaus WELLE, Secretary-General
Brussels, 6 November 2019

2.3.3 Manuel environnemental

Le manuel environnemental décrit le système de management environnemental du Parlement et la manière dont le Parlement applique le règlement EMAS. La dernière mise à jour technique du manuel a été adoptée par le secrétaire général le 3 juin 2016.

L'unité EMAS détermine et met à jour les parties intéressées par le SME du Parlement ainsi que leurs besoins et leurs attentes, informations qui figurent en annexe au manuel environnemental. Les 13 catégories de parties intéressées actuellement déterminées sont les suivantes: le personnel du Parlement européen; les députés au Parlement européen; la direction du Parlement européen; les assistants parlementaires accrédités (APA); les groupes politiques; les contractants des domaines techniques; les autres contractants; les autorités locales, régionales et nationales; les résidents locaux; les visiteurs; les médias; les citoyens de l'Union; et les autres institutions de l'Union.

2.3.4 Analyse des risques et des avantages environnementaux

L'analyse des risques et des avantages environnementaux détermine et examine les risques et les avantages associés au SME du Parlement. C'est l'unité EMAS qui a conçu et qui actualise cette analyse. Elle comprend deux sections: une section consacrée aux risques, qui les décrit et évalue leur probabilité, et qui présente les principales mesures de prévention et d'atténuation ainsi que les échéances et les responsabilités; et une section consacrée aux avantages, qui présente les diverses façons d'améliorer, de manière générale, la performance environnementale ainsi que les actions requises pour profiter de ces avantages.

Avec l'analyse environnementale et les indicateurs environnementaux ou la performance environnementale observés l'année précédente ou les années précédentes, c'est sur l'analyse des risques et des avantages que repose l'élaboration du plan d'action annuel de l'EMAS, dont les objectifs sont de permettre au SME d'obtenir les résultats attendus, d'éviter les accidents et les effets indésirables, et d'améliorer continuellement la performance environnementale du Parlement.

2.3.5 Plan d'action

Le plan d'action est le programme environnemental du Parlement; il décrit les mesures, les responsabilités et les moyens décidés ou envisagés pour atteindre des objectifs environnementaux généraux ou spécifiques dans des délais fixés. Le plan d'action est adopté tous les ans par le comité directeur.

Le plan d'action 2020 a été adopté par le comité directeur de la gestion environnementale le 3 février 2020. Le comité directeur a également été informé de la bonne exécution du plan d'action 2019.

2.3.6 Revue de gestion environnementale

La revue de gestion environnementale est un rapport annuel d'activité, adressé au Bureau et dont l'objet est d'examiner la validité et l'efficacité du système de management environnemental, y compris la mise en œuvre du plan d'action, afin de proposer des améliorations en matière environnementale. La revue de gestion environnementale 2019 pour l'année 2018 a été adoptée par le comité directeur le 11 juillet 2019. Le Bureau a pris note de la revue de gestion environnementale 2019 pour l'année 2018 lors de sa réunion de décembre 2019.

2.3.7 Déclaration environnementale

La déclaration environnementale fournit au public des informations détaillées concernant la structure et les activités du Parlement, sa politique environnementale, son SME et son plan d'action, y compris ses résultats et aspects environnementaux, et le respect des obligations légales applicables en matière d'environnement. La déclaration environnementale 2019 pour l'année 2018 a été adoptée par le comité directeur le 11 juillet 2019 et publiée sur le site internet du Parlement:

<https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/organisation-and-rules/environmental-management>

2.3.8 Recueil des procédures

Le recueil des procédures contient des instructions étape par étape décrivant la façon dont le SME doit être mis en œuvre³.

³Procédure P-PLAN-ALL-16: gestion des procédures. Cette procédure explique comment les procédures sont déterminées, mises à jour et approuvées. Toutes les procédures peuvent être mises à jour à tout moment en fonction des évolutions du SME ou des modifications intervenues dans les exigences. Les procédures peuvent comporter des documents de référence, modèles pouvant être employés pour appliquer une procédure ou une instruction.

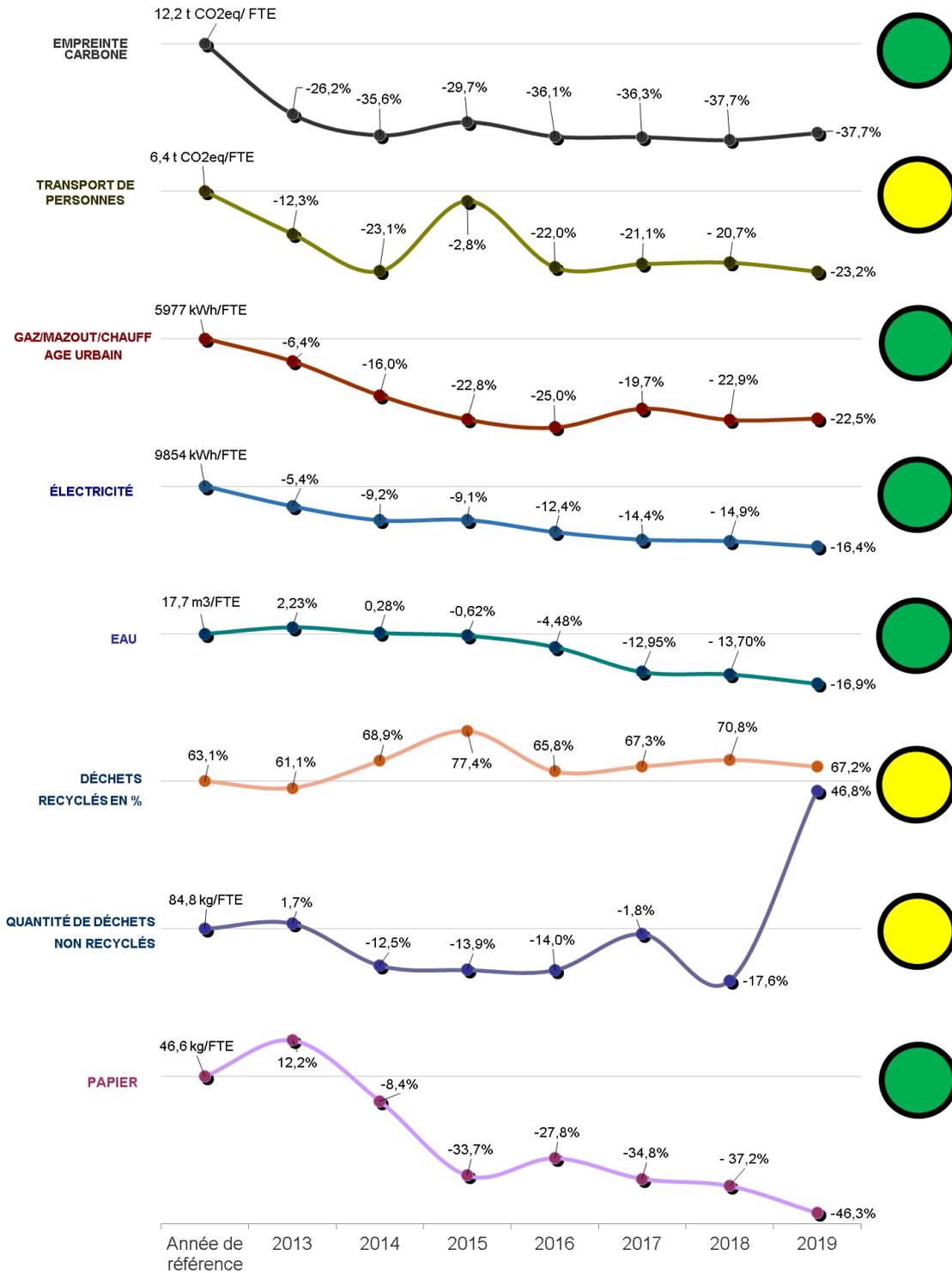
3 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

3.1 INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET OBJECTIFS

En vertu du règlement (CE) n° 1221/2009, les organisations appliquant le système EMAS doivent rendre compte de leur performance environnementale en utilisant des indicateurs de base. Le règlement EMAS prévoit également que, pour les organisations hors secteurs de la production (administrations/services), la production annuelle totale doit être déterminée en fonction de la taille de l'organisation exprimée en nombre de salariés. C'est pour cette raison que les indicateurs sont calculés sur la base du nombre de salariés (ETP, soit équivalents temps plein). Le nombre d'ETP a diminué de 4,5 % en 2019 par rapport à 2018 (14 579 en 2018 contre 13 924 en 2019). L'explication première est d'ordre cyclique et liée aux élections du Parlement européen, qui ont eu lieu en 2019. En raison de la période de transition qui précède une nouvelle législature, le nombre d'ETP a considérablement chuté parmi les assistants parlementaires accrédités, le personnel des groupes politiques et les visiteurs.

L'évolution générale des indicateurs clés de performance entre l'année de base pour les indicateurs (la plupart du temps, 2012, à l'exception de l'empreinte carbone, pour laquelle l'année de base est 2006) et 2019 est présentée ci-dessous. Ces indicateurs ont été calculés en utilisant les informations disponibles à la date du 1^{er} mai 2020, date limite pour la collecte des informations en vue de la préparation du rapport. Les informations plus récentes recueillies après cette date seront intégrées au rapport de l'exercice suivant.

Évolution des principaux indicateurs de performance (par rapport à l'année de référence)



3.1.1 Objectifs du PE en ce qui concerne les indicateurs clés de performance (ICP) environnementale

Conformément aux recommandations issues de la revue de gestion environnementale de 2016, le comité directeur de la gestion environnementale a adopté en 2017 de nouveaux objectifs⁴ ambitieux d'ICP pour les périodes au-delà de 2016 et de 2020 dans les domaines de la consommation de gaz, de mazout et de chauffage urbain, de l'énergie renouvelable, de la consommation d'électricité, de la consommation de papier, de la consommation d'eau, du recyclage des déchets, de la réduction des déchets non recyclés, de la réduction des déchets alimentaires et des marchés publics écologiques. En outre, en 2017 également, le Bureau du Parlement européen a adopté un nouvel objectif de réduction des émissions de CO₂ du Parlement au-delà de 2020, pour parvenir à réduire celles-ci en 2030 d'au moins 40 % par rapport à 2006. Cet objectif a remplacé l'objectif précédent de réduction de l'empreinte carbone en 2020, ce qui atteste d'une ambition accrue, à l'instar des objectifs de réduction des émissions poursuivis à travers l'Union dans la phase d'application de l'accord de Paris sur le climat.

En 2019, l'administration du Parlement a réévalué la performance environnementale et l'ambition du système de management environnemental du Parlement. Il est apparu clairement que les objectifs et les activités du SME pouvaient aussi refléter le sentiment d'urgence accru et l'ambition des politiques de l'Union en matière d'environnement. De plus, un grand nombre des objectifs fixés en 2017 pour 2025 et 2030 avaient été atteints, voire dépassés en 2019. Ce résultat atteste de l'efficacité du SME et des efforts importants déployés par l'administration du Parlement pour réduire les incidences environnementales des activités de l'institution, mais a également permis de redéfinir les objectifs pour aller encore plus loin.

Le 16 décembre 2019, le Bureau a donc adopté de nouveaux objectifs ambitieux d'indicateurs clés de performance concernant le système de management environnemental du Parlement européen, en se fixant 2024 pour échéance – une année qui coïncidera avec une nouvelle législature. Un sous-objectif lié aux émissions de CO₂ dans le transport de personnes a été ajouté aux dix domaines existants cités plus haut. Tous les objectifs d'ICP environnementale du Parlement européen ont pour la première fois été adoptés au niveau du Bureau – ce qui dénote entre autres une reconnaissance de l'importance croissante et du caractère impérieux des questions environnementales.

Objectifs d'ICP pour 2024

Les objectifs de performance environnementale du Parlement sont présentés dans le tableau ci-dessous en regard des résultats constatés en 2019 pour l'indicateur correspondant:

Tableau 1: Objectifs d'ICP et résultats

⁴ Outre les nouveaux objectifs définis pour les indicateurs contrôlés précédemment, trois nouveaux indicateurs (énergie renouvelable, réduction du gaspillage alimentaire, marchés publics écologiques) assortis d'objectifs correspondants ont été introduits afin de renforcer les moyens de suivi de la performance environnementale du Parlement, tout en illustrant le niveau accru de maturité et d'ambition de son système de management environnemental (SME).

Aspect environnemental	Indicateur	Valeur cible pour 2024	Résultats en 2019
Émissions de CO ₂	Empreinte carbone en tonnes d'éq. CO ₂ par ETP	Réduction de 40 % entre 2006 et 2024	- 37,7 % (par rapport à 2006)
Émissions de CO ₂ dues au transport de personnes	Émissions de carbone dues au transport de personnes en tonnes d'éq. CO ₂ par ETP	Réduction de 30 % entre 2006 et 2024	- 23,2 % (par rapport à 2006)
Consommation de gaz, de mazout de chauffage et de chauffage urbain	Consommation annuelle de gaz, de mazout de chauffage et de chauffage urbain ⁵ en kWh par ETP	Réduction de 25 % entre 2012 et 2024	- 22,5 % (par rapport à 2012)
Énergies renouvelables	Part de l'énergie utilisée par le Parlement produite sur place à partir de ressources renouvelables	25 % d'ici 2024	15,3 %
Consommation d'électricité	Consommation annuelle d'électricité en kWh par ETP	Réduction de 20 % entre 2012 et 2024	- 16,4 % (par rapport à 2012)
Consommation de papier	Consommation moyenne de papier en kg par ETP sur une période de cinq ans	Réduction de 50 % en 2019-2024, par rapport à la période de référence 2010-2014	- 43,5 % (par rapport à la moyenne de la période 2010-2014)
Consommation d'eau	Consommation annuelle d'eau en m ³ par ETP	Réduction de 15 % entre 2012 et 2024	- 16,9 % (par rapport à 2012)
Recyclage des déchets	Pourcentage de déchets recyclés	Recycler en moyenne 70 % de la quantité totale de déchets sur la période 2016-2024	67,2 % (sur la période 2016-2019)

⁵ Calculée sous forme de moyenne mobile des trois années précédentes afin de lisser les effets des variations climatiques.

Aspect environnemental	Indicateur	Valeur pour 2024	cible	Résultats en 2019
Production de déchets non recyclés	Production annuelle de déchets non recyclés en kg par ETP	Réduction de 20 % entre 2012 et 2024		- 25,2 %, sans déchets de construction spéciaux + 46,8 % en tout (par rapport à 2012)
Déchets alimentaires	Quantité de déchets alimentaires (invendus et restes alimentaires) en kg par repas servi	Réduction de 30 % entre 2016 et 2024		- 22 % (par rapport à 2016)
Marchés publics écologiques	Pourcentage de marchés (parmi les catégories de produits prioritaires ⁶) classés «écologiques» ou «écologiques par nature»	90 % d'ici 2024		89,1 %

3.2 OBJECTIFS D'ICP ET RÉSULTATS OBTENUS

Les paragraphes ci-après donnent un aperçu des objectifs fixés et des résultats obtenus pour chaque indicateur clé de performance et son domaine correspondant [émissions de CO₂ (totales et dues au transport de personnes), consommation de gaz, de mazout et de chauffage urbain, énergie renouvelable, consommation d'électricité, consommation de papier, consommation d'eau et gestion des déchets].

3.2.1 Émissions de CO₂

Avant 2017, les vols des députés entre leur pays d'origine et Bruxelles et Strasbourg étaient explicitement exclus, par décision du Bureau datant de 2007, du champ d'application et de l'objectif de l'indicateur d'empreinte carbone. À compter de l'adoption des nouveaux objectifs d'ICP en septembre et octobre 2017 par le comité directeur et le Bureau, respectivement, cette exclusion a été abandonnée. Par conséquent, depuis 2017, le champ d'application de l'empreinte carbone du Parlement européen comprend les sept catégories principales suivantes: la consommation d'énergie, les fuites de gaz réfrigérant, le fret, le transport de personnes, la fourniture d'équipement et de services, les déchets directs, et les actifs

⁶ Il s'agit des catégories de produits prioritaires définies dans le guide d'implémentation sur les marchés publics écologiques du Parlement européen, qui sont actuellement les suivantes: bâtiments, nettoyage, alimentation et restauration, meubles, jardinage et espaces verts, technologies de l'information et matériel d'imagerie, éclairage, fournitures de bureau, papier, équipement sanitaire et d'approvisionnement d'eau, textile, véhicules et transport, gestion des déchets.

immobilisés. Les données concernant les visiteurs subventionnés et les vols des députés entre leur pays d'origine et Bruxelles et Strasbourg sont compris dans la catégorie «transport de personnes». Depuis 2017, il est également possible d'avoir accès aux données sur le transport des groupes de visiteurs non subventionnés, dont les émissions sont calculées, mais non comprises dans le champ d'application de l'indicateur ou de l'objectif, car il n'existe aucune donnée équivalente pour l'année de base, ce qui rend toute comparaison impossible.

Le Parlement européen s'est fixé pour objectif de réduire de 40 % ses émissions de CO₂ par ETP entre 2006 et 2024. Entre 2006 et 2019, l'indicateur a baissé d'environ 37,7 %, ce qui s'explique principalement par:

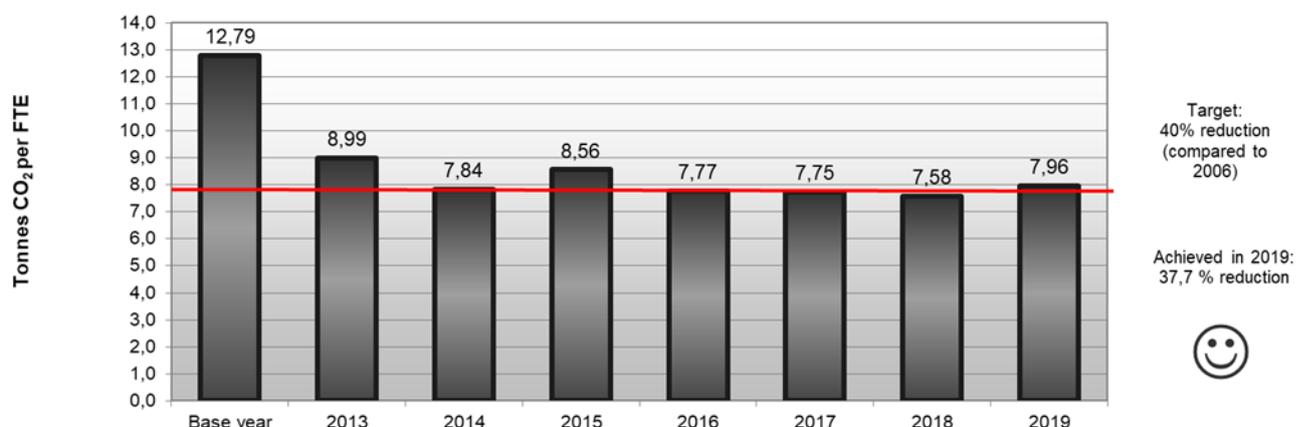
- le recours à l'électricité «verte» sur les trois lieux de travail;
- les projets pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des installations techniques (pompes à chaleur, systèmes de refroidissement, etc.);
- le remplacement des vols charters par des trains Thalys entre Bruxelles et Strasbourg;
- les initiatives lancées dans le domaine de la mobilité (cofinancement des transports en commun, par exemple);
- le renouvellement continu du parc automobile, notamment par des véhicules électriques et des voitures hybrides, et l'augmentation constante du nombre des vélos sur les trois lieux de travail, y compris des vélos électriques;
- l'utilisation occasionnelle volontaire de la classe économique plutôt que de la classe affaires pour les voyages des députés.

Avant de pousser plus loin l'interprétation des améliorations observées en matière de performance, il importe de remarquer que certaines d'entre elles – dont la baisse sensible des émissions de CO₂ par ETP constatée pour la première fois en 2015 – sont liées à une adaptation technique du calcul pour l'année de base; cette adaptation, qui consistait essentiellement à corriger plusieurs facteurs d'émission, faisait suite à la demande de l'auditeur externe de l'empreinte carbone. Cet ajustement a entraîné une augmentation des émissions calculées pour l'année de base et, par conséquent, la baisse relative observée pour les années suivantes, y compris 2019, est apparue plus importante.

En 2019, plusieurs facteurs d'émission inclus dans la méthode Bilan Carbone utilisée pour calculer l'empreinte carbone du Parlement ont été revus afin de refléter de manière plus précise les émissions réelles provenant de sources spécifiques. Il y a notamment eu une augmentation sensible des facteurs d'émission relatifs à la construction d'immeubles, ainsi qu'à certains services externes, dont l'interprétation. La révision à la hausse de ces facteurs d'émission a entraîné une augmentation des émissions calculées à partir de ces sources et partant, de l'empreinte carbone du Parlement, indépendamment du niveau d'activité réel en 2019 qui était à l'origine des émissions. Les émissions de 2006 ont elles aussi été recalculées à l'aide de ces nouveaux facteurs d'émission afin que la comparaison avec l'année de base pour l'objectif du Parlement reste judicieuse.

L'évolution générale de l'indicateur de l'empreinte carbone a été positive. La performance de 2019 était comparable à celle de 2018, par rapport à l'année de base.

Indicator: Carbon footprint per FTE



Les réductions des émissions de carbone en 2019 proviennent, en partie, d'une réduction des émissions totales émanant de la consommation de gaz, de mazout de chauffage et de chauffage urbain. Bruxelles a connu une baisse de sa consommation en raison d'un hiver plus clément que l'année précédente. La légère diminution de la consommation constatée à Luxembourg, malgré des conditions météorologiques moins favorables, est principalement liée à la cessation d'occupation de certain(e)s (parties de) bâtiments, compte tenu du déménagement progressif opéré vers le bâtiment Adenauer II. Par ailleurs, les émissions provenant de la consommation de gaz à Strasbourg ont triplé, une hausse considérable qui résulte du début des travaux de remplacement des pompes à chaleur dans le bâtiment Louise Weiss. Le recours temporaire à des systèmes de chauffage à gaz afin d'assurer la production de chaleur s'accompagne d'une augmentation de la consommation de gaz et des émissions.

La plupart des réductions d'émissions enregistrées par rapport à l'année précédente résultaient d'une diminution de la consommation d'énergie et du transport de personnes. Pour ce dernier, l'explication repose en partie sur la diminution globale des déplacements qui caractérise une année électorale, mais aussi sur la diminution des émissions liées aux déplacements domicile-travail si l'on se réfère aux résultats de l'enquête sur la mobilité pour l'année 2019. Les émissions étaient en baisse dans la plupart des catégories d'actifs immobilisés, en particulier l'achat de matériel informatique grâce à une gestion des stocks plus efficace et la mise en place progressive d'équipements plus modernes. Il convient de noter par ailleurs que la plus forte augmentation des émissions a été observée dans les deux catégories pour lesquelles les facteurs d'émission ont été modifiés, à savoir les actifs immobilisés – en particulier la construction d'immeubles – et les services externes – et tout spécialement l'interprétation, malgré la diminution du volume des services d'interprétation externes enregistrée en 2019 par rapport à l'année précédente. Les émissions liées au transport de fret hors des trois lieux de travail et aux fuites de gaz réfrigérants ont également augmenté.

Bien que certaines évolutions soient positives et que les émissions aient globalement diminué en 2019, le transport de personnes reste un domaine problématique sur le plan des émissions de carbone puisque la tendance à la baisse durable indispensable pour atteindre l'objectif de 2024 tarde à venir. Un groupe de travail sur la mobilité durable, mis en place par le comité directeur de la gestion environnementale, se basant sur les difficultés recensées

précédemment dans ce domaine, a remis, en 2018, son rapport final où figurent des propositions pour réduire les émissions de carbone dues au transport de personnes. La mise en pratique de ces propositions s'effectuera dans les années à venir et devrait entraîner une réduction des émissions dans cette catégorie.

Empreinte carbone du Parlement – Émissions absolues et secteurs

Les émissions absolues de carbone du Parlement ont augmenté en 2019 (introduction de nouveaux facteurs d'émission) par rapport à l'année précédente (pas d'actualisation des facteurs d'émission): elles s'élevaient à 110 902 tonnes d'éq. CO₂ en 2019, contre 110 570 tonnes d'éq. CO₂ en 2018.

L'empreinte carbone totale du Parlement européen en 2019, y compris les émissions des groupes de visiteurs non subventionnés, qui ne sont pas prises en considération dans l'objectif de réduction des émissions, s'élevait à 162 537 tonnes d'éq. CO₂.

Une ventilation plus détaillée des émissions de carbone du Parlement en 2019 peut être consultée à l'annexe I.

Transport de personnes

Les émissions générées par le transport de personnes ont contribué pour environ 61 % à l'empreinte carbone du Parlement. Par conséquent, il conviendrait d'accorder une attention toute particulière à ce secteur. Le tableau ci-dessous montre que les émissions absolues provenant du transport de personnes ont diminué en 2019, tout comme les émissions par ETP liées à la mobilité, y compris les vols de députés entre leur pays d'origine et Bruxelles et Strasbourg. La diminution enregistrée entre 2006, l'année de base pour l'objectif, et 2019 était de 23,2 %. Il faudrait néanmoins remarquer que la réduction des émissions émanant du transport de personnes observée en 2019 résultait en grande partie des changements constatés dans la fréquence et les modèles de déplacements en rapport avec les élections européennes. Les députés, les assistants parlementaires et le personnel voyagent en effet moins pendant une année électorale. À titre de comparaison, en 2014 (la précédente année d'élections européennes), tant les émissions absolues liées au transport de personnes que les émissions relatives aux ETP étaient inférieures à celles de 2019. En 2015, les émissions produites dans le cadre des voyages ont affiché un rebond important, et il en ira probablement de même en 2020. Tous ces éléments indiquent que, malgré les bons résultats enregistrés en 2019, il reste à définir une stratégie adéquate pour s'attaquer aux facteurs fondamentaux qui sous-tendent les émissions issues du transport de personnes et qu'il faudra consentir des efforts supplémentaires importants pour aboutir à une réduction judicieuse et durable des émissions dans ce domaine.

Les domaines qui ont affiché la plus forte diminution des émissions générées par les voyages sont, d'abord, les missions des députés et du personnel hors des trois lieux de travail, puis les déplacements domicile-travail du personnel et des assistants des députés. En revanche, les émissions provenant du parc automobile du Parlement et du transport de visiteurs subventionnés ont augmenté en 2019.

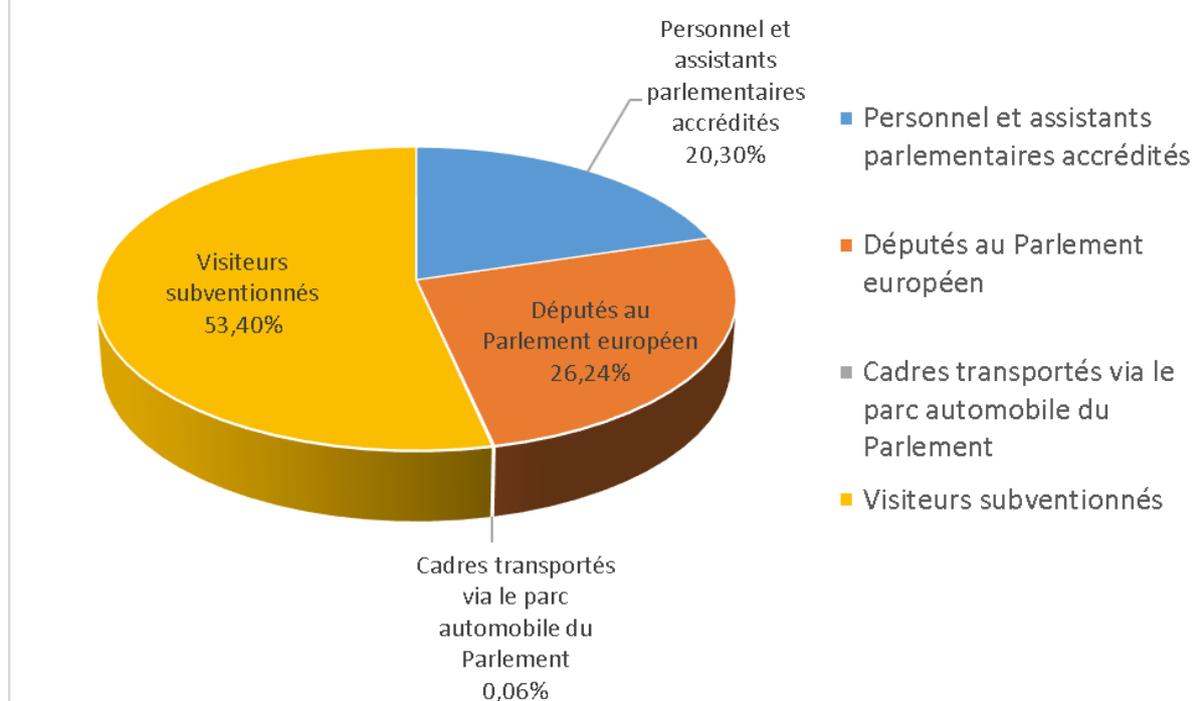
Tableau 2: Émissions de carbone générées par le transport de personnes

Émissions de carbone: transport personnes	de 2006	...	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Émissions de carbone générées par le transport de personnes (en tonnes de CO ₂)	68 143		65 439	83 484	69 508	71 291	73 719	68 134
Nombre d'équivalents temps plein (ETP)	10 689		13 353	13 468	13 982	14 303	14 579	13 924
Indicateur «Émissions de carbone générées par le transport de personnes par ETP» (en tonnes de CO ₂ /ETP)	6,37		4,90	6,20	4,97	5,03	5,06	4,89
Évolution en % par rapport à 2006	----		- 23,1 %	- 2,8 %	- 22 %	- 21,8 %	- 20,7 %	- 23,2 %

Une répartition des émissions générées par le transport des personnes par catégorie figure ci-dessous ⁷:

⁷ Sources d'émissions: pour les députés, vols entre leur pays d'origine et Bruxelles/Strasbourg, vols pour assister à des réunions en dehors des trois lieux de travail (données fournies par la DG FINS), et transports locaux dans des véhicules du parc du Parlement (données fournies par la DG INLO); pour le personnel et les assistants parlementaires accrédités, déplacements quotidiens domicile-travail (données issues de l'enquête annuelle sur la mobilité) et transport lié à des missions sur les trois lieux de travail et en dehors de ces derniers (données fournies par la DG PERS); pour le transport de cadres, données basées sur le parc automobile du PE (fournies par la DG INLO), et pour les visiteurs subventionnés, le transport du point de départ commun du groupe jusqu'aux sites du PE (données fournies par la DG COMM).

Émissions de CO₂ dues au transport de personnes par catégorie



La majorité des réductions observées dans les émissions générées par le transport de personnes par ETP depuis 2006 sont imputables à une amélioration de la qualité des données à partir de 2016, qui permettent désormais d'établir une distinction entre les vols des députés en classe économique et ceux en classe affaires, alors qu'auparavant, cette distinction n'existait pas et que tous les députés étaient réputés voyager en classe affaires. Si l'on fait abstraction de ces aspects, il apparaît clairement que les émissions générées par le transport de personnes restent une source de préoccupation, attendu qu'aucune réduction majeure n'a été observée au cours des dernières années.

Le télétravail et la vidéoconférence sont des outils essentiels pour réduire sensiblement les émissions générées par le transport de personnes et prendront une importance croissante, car ils offrent une solution de remplacement aux déplacements. Il convient par conséquent de continuer à les soutenir et à les promouvoir. En 2019, le personnel du Parlement a eu recours au télétravail pour un total de 24 256 jours-personne, soit une hausse importante par rapport aux 18 600 jours-personne de télétravail enregistrés en 2018. En ce qui concerne la vidéoconférence, 12 356 vidéoconférences ont été organisées à l'aide des grands systèmes installés dans les salles de réunion en 2019, contre 11 729 en 2018. Les députés, les assistants parlementaires et le personnel ont en outre participé à de nombreuses vidéoconférences en utilisant leurs appareils personnels: ordinateurs, appareils hybrides, tablettes, smartphones, etc.

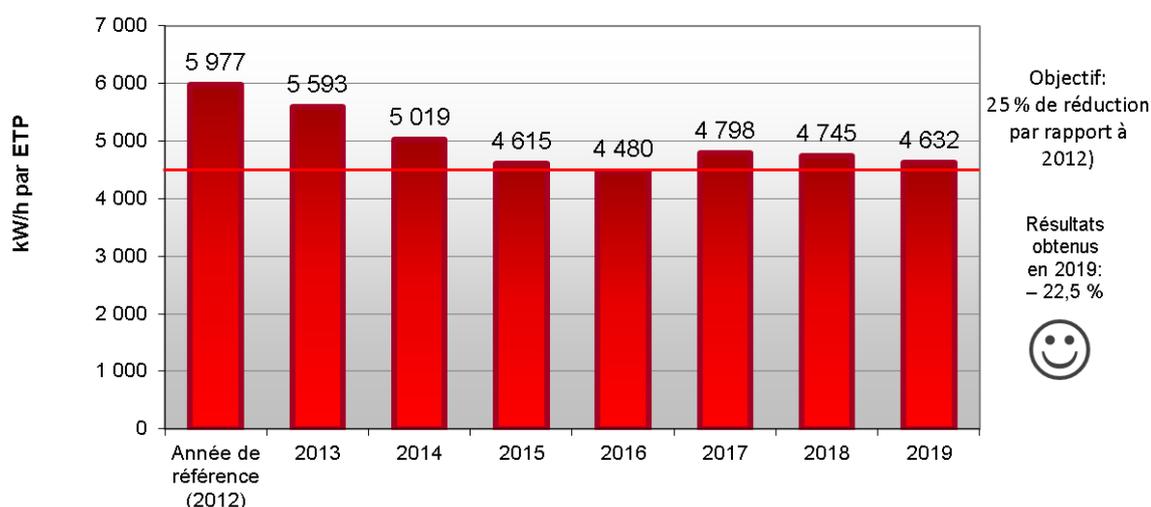
3.2.2 Gaz, mazout de chauffage et chauffage urbain

Consommation énergétique - Gaz, mazout de chauffage et chauffage urbain

La consommation de gaz, de mazout de chauffage et de chauffage urbain par ETP, calculée comme une moyenne mobile des trois années précédentes afin d'atténuer les conséquences des variations annuelles de température, a été réduite de 22,5 % par rapport à 2012. Il convient de remarquer que, malgré l'application de cette moyenne, cet indicateur est encore dépendant des conditions météorologiques ambiantes pour une année donnée; toutefois, force est de constater que l'efficacité du système de chauffage a été sensiblement améliorée. La quantité d'énergie utilisée pour le chauffage a diminué à Bruxelles par rapport à 2018, grâce à un hiver légèrement plus clément et à l'occupation de bâtiments plus récents et beaucoup moins énergivores, ainsi qu'à Luxembourg, principalement en raison de la cessation d'occupation de certain(e)s (parties de) bâtiments, compte tenu du déménagement progressif opéré vers le bâtiment Adenauer II. À Strasbourg cependant, la consommation de gaz pour le chauffage a augmenté à la suite du début des travaux de remplacement des pompes à chaleur dans le bâtiment Louise Weiss. Les pompes à chaleur ont été débranchées et remplacées temporairement par des systèmes de chauffage à gaz afin d'assurer la production de chaleur, d'où une consommation de gaz accrue.

Dans l'ensemble, la consommation énergétique du Parlement pour le chauffage a été nettement moindre en 2019 qu'en 2018. La bonne performance en matière d'économie d'énergie pour le chauffage s'est généralement confirmée, récompensant les mesures d'efficacité énergétique, aussi bien actives (systèmes de chauffage) que passives (isolation thermique) prises au fil des années.

Indicateur: consommation de gaz, de mazout et de chauffage urbain (moyenne mobile sur trois ans)



3.2.3 Énergies renouvelables

Comme c'est le cas chaque année depuis 2008, le Parlement européen n'a acheté, en 2019, que de l'électricité «verte», c'est-à-dire produite à partir de sources d'énergie renouvelable, attestées par un certificat d'origine valide. L'électricité consommée dans les centres de données externes était également verte à 100 %.

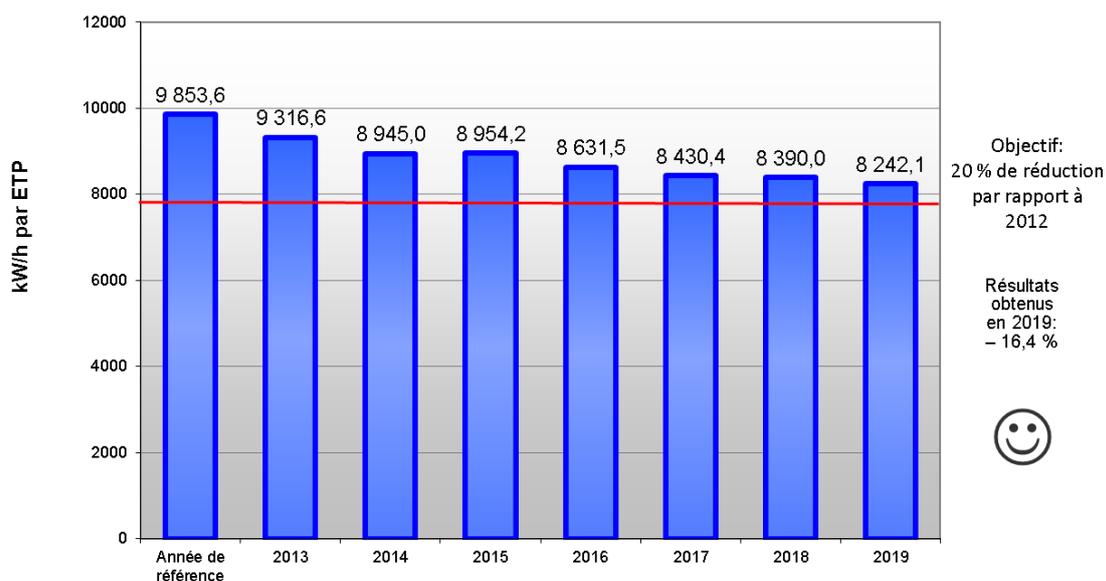
En 2019, la production sur site d'énergies renouvelables a eu lieu à Strasbourg (pompes à chaleur, pour une production totale d'énergie renouvelable de 30 778 550 kWh) et à Bruxelles (pompes à chaleur, cogénération et solaire photovoltaïque, pour une production totale d'énergie renouvelable de 713 409 kWh), et la part de cette énergie dans la consommation énergétique totale du Parlement s'est élevée à 15,3 %, un résultat moins élevé qu'en 2018 lorsqu'elle était de 19,1 %. La principale raison du recul enregistré est la mise à l'arrêt de certaines pompes à chaleur à Strasbourg, afin de les remplacer. Une fois que ces travaux seront terminés et que le bâtiment Adenauer II à Luxembourg sera pleinement opérationnel, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale devrait de nouveau augmenter considérablement. Si l'on analyse séparément les lieux de travail, la part d'énergie renouvelable produite sur site dans la consommation énergétique totale était de 48,15 % à Strasbourg, contre 0,63 % à Bruxelles.

3.2.4 Consommation d'électricité

Les données montrent que la consommation d'électricité par ETP a diminué d'environ 16,4 % entre 2012 et 2019. Par rapport à 2018, la consommation globale d'électricité observée a diminué, tant en valeur absolue que par ETP.

Si l'on compare la consommation d'électricité entre les trois lieux de travail, elle a baissé à Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg. Cette baisse a été la plus importante à Strasbourg, principalement en raison de la diminution du nombre de pompes à chaleur – qui doivent être alimentées en électricité – en fonctionnement (voir ci-dessus). À Bruxelles, la consommation a pu être réduite grâce à une meilleure gestion de l'énergie et au remplacement de tous les dispositifs d'éclairage par des diodes électroluminescentes dans les bureaux des députés. À Luxembourg, la diminution observée résultait principalement de la cessation d'occupation de certain(e)s (parties de) bâtiments.

Indicateur: consommation d'électricité



De manière générale, plusieurs projets d'économie d'énergie ont eu un effet positif sur l'évolution de cet indicateur depuis 2012, notamment l'installation dans les bâtiments d'unités de refroidissement plus efficaces sur le plan énergétique, des projets de réaménagement du système d'éclairage consistant à remplacer les ampoules dans les espaces communs par des ampoules à basse consommation d'énergie, l'amélioration de la gestion de l'éclairage dans les salles de réunion, l'installation de pompes à chaleur plus efficaces sur le plan énergétique à Strasbourg, la gestion de l'énergie aux moments d'utilisation réduite des bâtiments, l'adaptation automatique de l'intensité de l'éclairage en fonction de l'intensité lumineuse du soleil, le chauffage des bâtiments par cogénération (ou trigénération), qui produit de l'électricité à partir du surplus de production de chaleur, etc.

Les effets positifs des initiatives de gestion de l'énergie mentionnées ci-dessus ont été en partie atténués par les activités d'autres utilisateurs, et notamment par l'augmentation de la demande de puissance des installations informatiques ces dernières années. Cependant, l'équipement informatique devient lui-même plus efficace sur le plan énergétique au fil du temps, ce qui signifie que la demande d'énergie augmente plus lentement que la puissance de calcul ou la capacité de stockage.

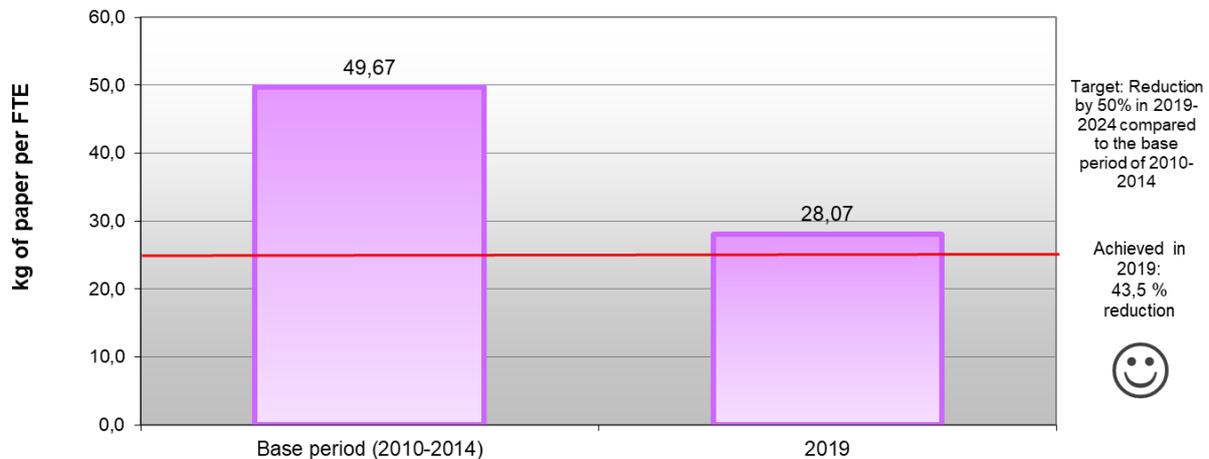
3.2.5 Consommation de papier

Le calcul de l'indicateur «consommation de papier par équivalent temps plein» prend en considération le papier utilisé sur les trois principaux lieux de travail (papier d'impression A4) et le papier spécial consommé par l'imprimerie. Le nouvel objectif d'ICP en matière de consommation de papier s'appuie sur la consommation moyenne de la période 2019-2024 par rapport à la période de référence 2010-2014. Pour 2019, la consommation moyenne de papier par ETP pour la période cible est 43,5 % moindre que celle de la période de référence.

Les données annuelles pour 2019 montrent une diminution de la consommation de papier par ETP d'environ 46,3 % par rapport à 2012, ce qui prouve que l'évolution à long terme est très positive. La consommation a également diminué de 8,5 % en glissement annuel par rapport à 2018. Bien que la réduction de l'activité législative inhérente à une année électorale joue un rôle à cet égard, les évolutions à long terme illustrent également le succès global des initiatives prises par les différents services (notamment les unités Imprimerie et Distribution).

À moyen terme, la meilleure solution en matière de consommation de papier consiste à s'acheminer vers un Parlement «sans papier», où de plus en plus de documents traitant des activités politiques, législatives et administratives n'existent que sous forme électronique. Ces mesures incluent, entre autres, une utilisation optimale des applications eCommittee et eMeeting au sein des commissions et organes parlementaires, suivant le bon exemple de plusieurs commissions qui ont déjà complètement abandonné le papier; on pourrait en outre envisager, en fin de compte, un projet pilote de plénière sans papier. Il conviendrait également de redoubler d'efforts en faveur de la numérisation intégrale des activités administratives, notamment lorsqu'elles concernent le personnel, les missions, les finances et les marchés publics.

Indicator: Paper consumption



Il y a lieu de souligner que tout le papier A4 consommé dans les bureaux du PE est du papier recyclé à 100 % et que le blanchiment se fait sans chlore. Le papier utilisé dans l'imprimerie est soit recyclé, soit originaire de forêts gérées de façon durable, dans le but de favoriser la couverture forestière et de préserver la diversité biologique. Plus précisément, 42 % du papier utilisé à l'imprimerie en 2019 était du papier recyclé à 100 % et 58 % était certifié FSC (Conseil de bonne gestion forestière).

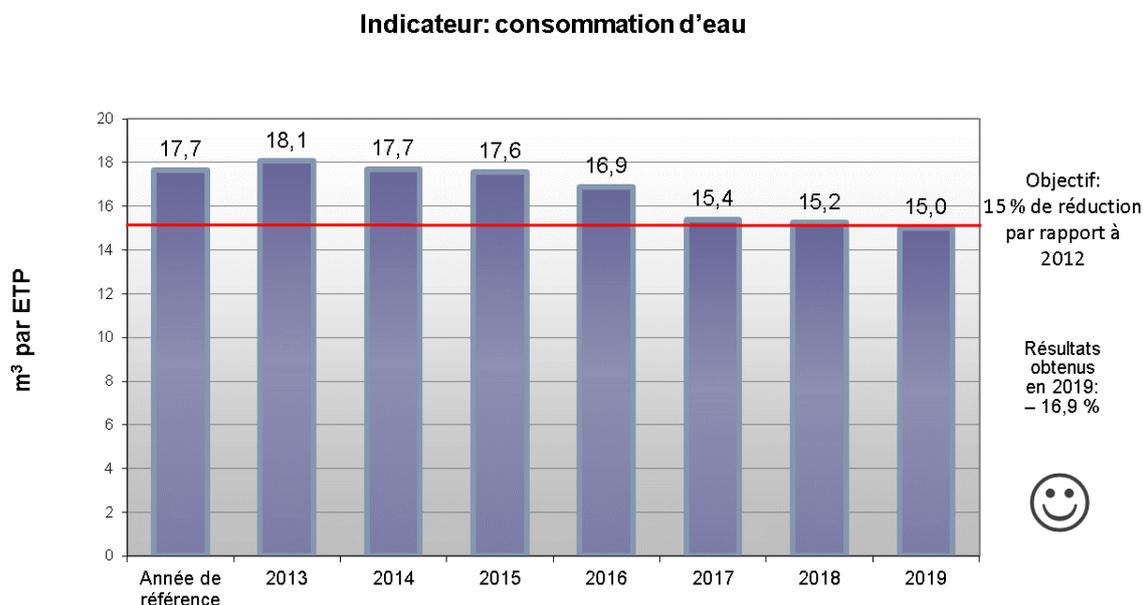
3.2.6 Consommation d'eau

La consommation d'eau au Parlement est mesurée par les compteurs installés aux points de raccordement au réseau public de distribution d'eau dans chaque bâtiment. Les chiffres sont rapportés tous les mois au Parlement par les sociétés chargées de la gestion des bâtiments. Outre ces compteurs principaux, il existe plusieurs compteurs divisionnaires pour différentes parties du réseau de distribution d'eau des bâtiments du Parlement, mais ils ne couvrent pas actuellement l'intégralité du réseau. Les sources de consommation d'eau peuvent être globalement réparties en deux catégories: les services destinés aux usagers des bâtiments (eau dans les coins-cuisine, les toilettes partagées et les toilettes privées des députés) et les autres services, notamment techniques (humidification de l'air, restauration, nettoyage, adoucissement de l'eau, refroidissement adiabatique, arrosage des espaces verts et rinçage des points de puisage pour réduire le risque de légionellose).

Les données montrent que la consommation d'eau par personne est restée relativement stable (baisse de 0,2 %) entre 2006 et 2016, malgré d'importantes variations d'une année à l'autre. L'augmentation initialement constatée de la consommation d'eau s'explique en grande partie par l'occupation de nouveaux bâtiments et par la mise en place d'un programme de prévention de la légionellose, nécessaire pour maintenir une bonne qualité de l'eau.

Il est possible d'observer une diminution de 16,9 % dans la consommation d'eau par ETP entre 2012 et 2019. Cela signifie que la diminution sensible dans ce domaine, observée pour la première fois en 2017, a été maintenue, voire accentuée. La diminution initiale s'expliquait par la suppression de l'eau chaude dans plusieurs bâtiments et la nécessité moindre d'assurer un rinçage contre la légionellose. L'amélioration observée en 2019 est principalement due à une meilleure gestion de la consommation d'eau dans les toilettes, à des mesures plus

efficaces de prévention et de détection des fuites, ainsi qu'à diverses améliorations générales dans la gestion de l'eau. Toutefois, il faut continuer à surveiller soigneusement la consommation d'eau dans les années à venir si l'on souhaite que ces améliorations soient durables.



Dans les trois lieux de travail, on observe une baisse importante, supérieure à 5 %, de la consommation d'eau par rapport à l'année précédente.

Malgré les progrès observés ces trois dernières années, la diminution durable de la consommation d'eau s'est révélée un des domaines les plus problématiques de la performance environnementale du Parlement, nécessitant de prendre sans cesse de nouvelles mesures. Ces mesures sont nécessaires pour améliorer, d'un point de vue technique, les bâtiments nouveaux et rénovés (chasse d'eau utilisant l'eau de pluie dans les toilettes, équipements sanitaires et hydrauliques économes en eau et dotés d'un ecolabel); en outre, de nouvelles mesures doivent être prises pour améliorer la collecte et l'utilisation de l'eau de pluie dans l'aménagement paysager et l'entretien des espaces verts ainsi que pour prévenir, détecter et gérer les fuites d'eau. Les bonnes pratiques dans ce domaine doivent être mises en avant et partagées, car elles permettent non seulement de mieux gérer la consommation d'eau, mais aussi de réaliser des améliorations à court terme.

3.2.7 Gestion des déchets

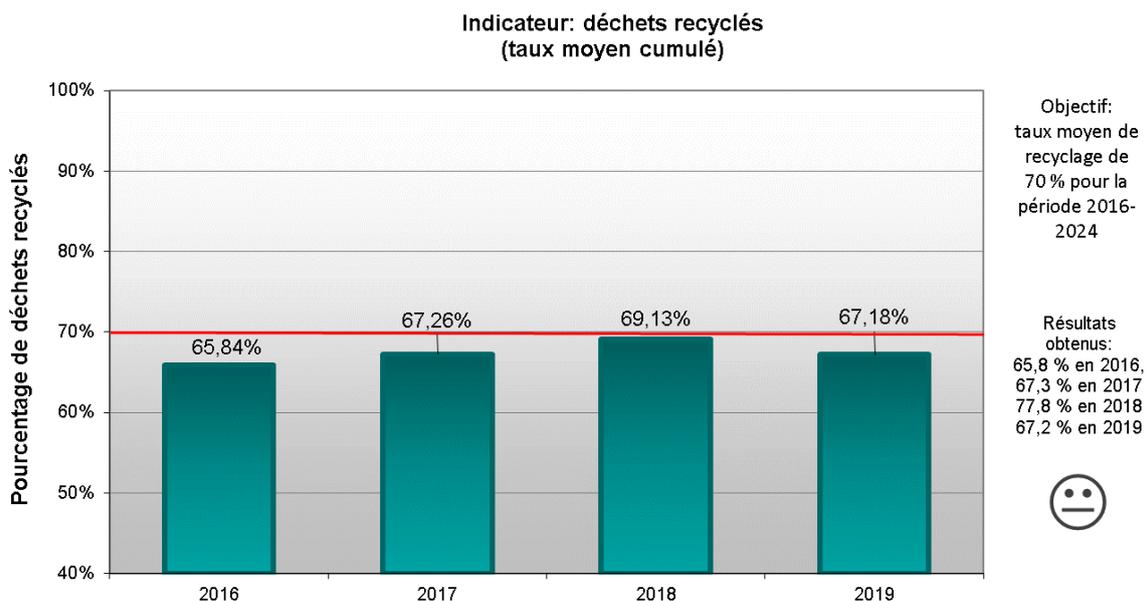
1. Pourcentage de déchets recyclés

L'objectif de recyclage des déchets prend en considération le taux moyen cumulé de recyclage sur la période 2016-2024. Le taux moyen de recyclage visé pour cette période est de 70 %. Fin 2019, le taux moyen de recyclage (2016-2019) s'élevait à 67,2 %, un taux

inférieur à celui de 2018 et légèrement en dessous de l'objectif. Il faut cependant remarquer que cet indicateur varie beaucoup d'une année à l'autre du fait que certains flux de déchets peuvent être entièrement recyclés alors que d'autres ne le peuvent pas, et que la quantité relative de ces flux a une incidence sur le pourcentage de déchets recyclés sur une année donnée. Des événements extraordinaires, tels que des démolitions importantes, des projets de construction ou des déménagements ou emménagements de personnel, peuvent influencer ce taux de façon significative.

Si l'on prend en considération la seule année 2019, pour laquelle le taux de recyclage était de 61,4 %, la diminution est imputable à un projet de reconstruction majeur portant sur des bureaux de députés à Bruxelles et à Strasbourg. Les phases de démolition initiales de ce projet ont généré une importante quantité de déchets de construction, dont une part substantielle ne pouvait être recyclée, ce qui a entraîné une diminution du taux de recyclage global du Parlement.

Deux initiatives réussies ont contribué à cette meilleure performance en matière de recyclage: la mise en place de poubelles de recyclage à cinq compartiments (570 au total) et une campagne visant à éliminer, sur la base du volontariat, les poubelles de déchets non recyclés dans les bureaux. Des analyses régulières des flux de déchets trouvés dans les poubelles à cinq compartiments ont révélé un taux moyen de tri correct dépassant les 90 %, ce qui est très élevé et atteste d'une amélioration sans faille depuis des années.

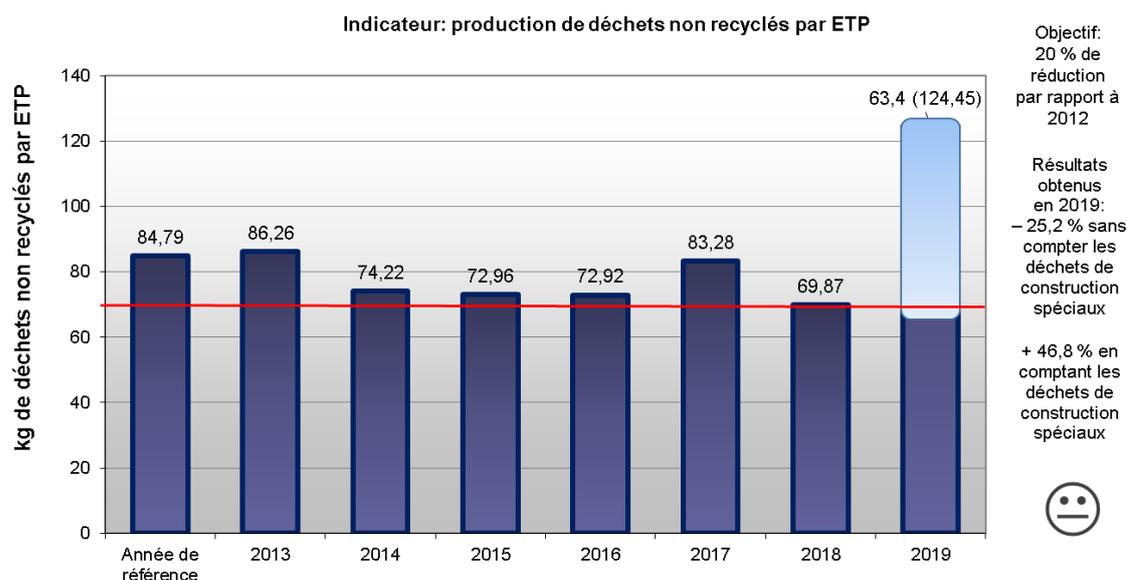


2. Réduction des déchets non recyclés

La quantité de déchets non recyclés par ETP a considérablement augmenté en 2019: elle est en hausse de 78,1 % par rapport à 2018. La cause est liée aux volumes très importants de tous types de déchets de construction et de rénovation produits à Bruxelles (construction de l'annexe du bâtiment Wayenberg, rénovation des bureaux des députés dans les

bâtiments SPINELLI, BRANDT et ZWEIG) et à Strasbourg (construction dans le bâtiment WEISS et rénovation des bureaux des députés dans d'autres bâtiments) en 2019, dont une part substantielle ne pouvait être recyclée. Les quantités des autres flux de déchets, y compris les autres types de déchets non recyclés produits dans les trois sites, sont restées identiques ou ont diminué en 2019. Étant donné les fluctuations annuelles de l'indicateur des déchets non recyclés et sa sensibilité à des événements tels que des travaux de construction et de rénovation, il serait bon d'envisager la possibilité de définir, à l'avenir, cet objectif en référence à une période cible plutôt qu'à la performance d'une seule année.

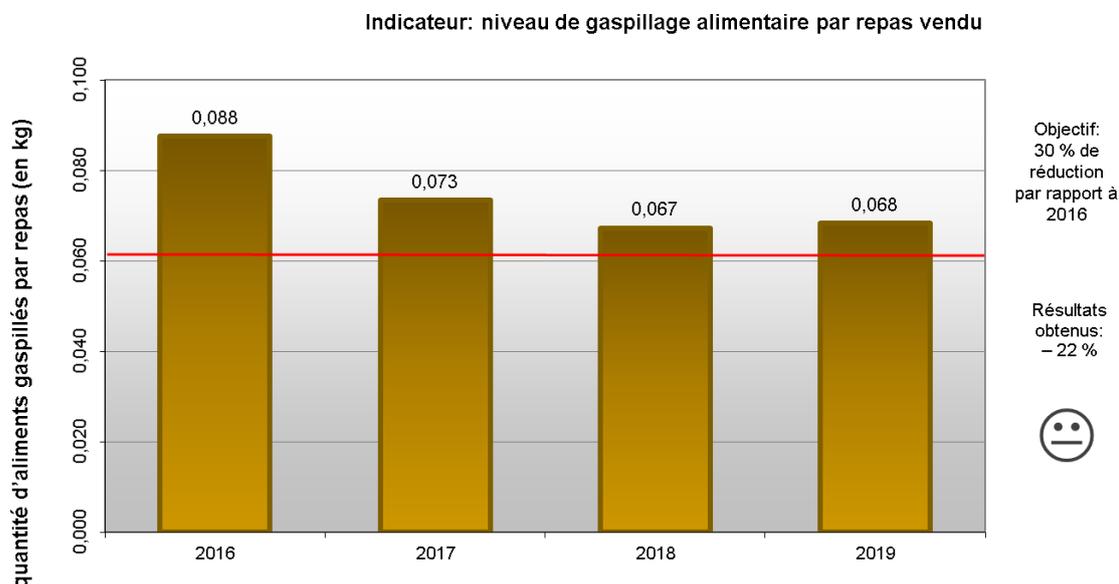
L'indicateur de déchets non recyclés affichait une hausse de 46,8 % en 2019 par rapport à 2012 (l'année de base). Cependant, si l'on fait abstraction des déchets spéciaux de construction produits, l'indicateur s'est en réalité amélioré et affiche une baisse de 25,2 % en 2019 par rapport à 2012. Même si la performance relative à cet indicateur en 2019 peut être considérée comme une anomalie issue de la combinaison de travaux de rénovation qui se répètent moins d'une fois par décennie, il conviendrait, de manière générale, d'accorder une attention plus soutenue à la réduction des déchets non recyclés en améliorant la réutilisabilité et la recyclabilité des produits et matériaux; la planification et l'écoconception doivent, pour ce faire, être intégrées dans les phases d'achat, de construction et d'installation. Cette démarche s'avère particulièrement importante lors de la planification de projets de construction ou de rénovation.



3. Réduction du gaspillage alimentaire

La quantité de déchets alimentaires (restes et aliments invendus) par repas vendu a baissé de 22 % en 2019 par rapport à 2016. Au total, 73 356 kg de nourriture ont été jetés pour 1 074 537 repas vendus, ce qui correspond à un taux de gaspillage alimentaire de 68 g par repas. Ces résultats sont plus ou moins similaires à ceux de 2018 – le taux de gaspillage alimentaire était alors de 67 g par repas. Les efforts importants déployés pour réduire le gaspillage alimentaire par une meilleure programmation, des portions de taille réduite à la

demande, et des dons alimentaires ont permis de diminuer le volume de déchets alimentaires par portion servie jusqu'en 2018.



Bien que la tendance générale confirme l'incidence positive des mesures prises pour réduire les déchets alimentaires, l'absence relative d'une nouvelle amélioration en 2019 souligne qu'il convient de poursuivre les efforts dans ce domaine afin de consolider les acquis et de garantir de nouvelles améliorations.

Il faut toutefois noter que la qualité des services de restauration proposés au sein du Parlement européen s'est encore améliorée:

- La certification «Smiley», décernée par l'AFSCA (Agence fédérale belge pour la sécurité de la chaîne alimentaire) pour un système irréprochable de gestion de la sécurité alimentaire, est déjà présente dans les bâtiments SPINELLI, ANTALL et SPAAK depuis 2017 à Bruxelles. Les nouveaux prestataires se sont engagés à conserver cette certification et à acquérir d'autres labels.
- Le label Biogarantie, décerné par Certysis (organisme de contrôle et de certification spécialisé des produits biologiques) pour les denrées alimentaires réellement biologiques et les aliments préparés uniquement à partir de produits biologiques, est accordé aux cantines des bâtiments SPINELLI, SPAAK et KOHL depuis 2017 ainsi qu'à la petite concession «Les Filles».
- Le label «Good Food» (deux fourchettes), décerné par «Bruxelles Environnement» pour une alimentation de qualité, durable, respectueuse de l'environnement et des pratiques commerciales équitables, est accordé aux cantines des bâtiments SPINELLI et SPAAK depuis 2018 à la suite d'un audit réussi.

Autres indicateurs et tendances de gestion des déchets

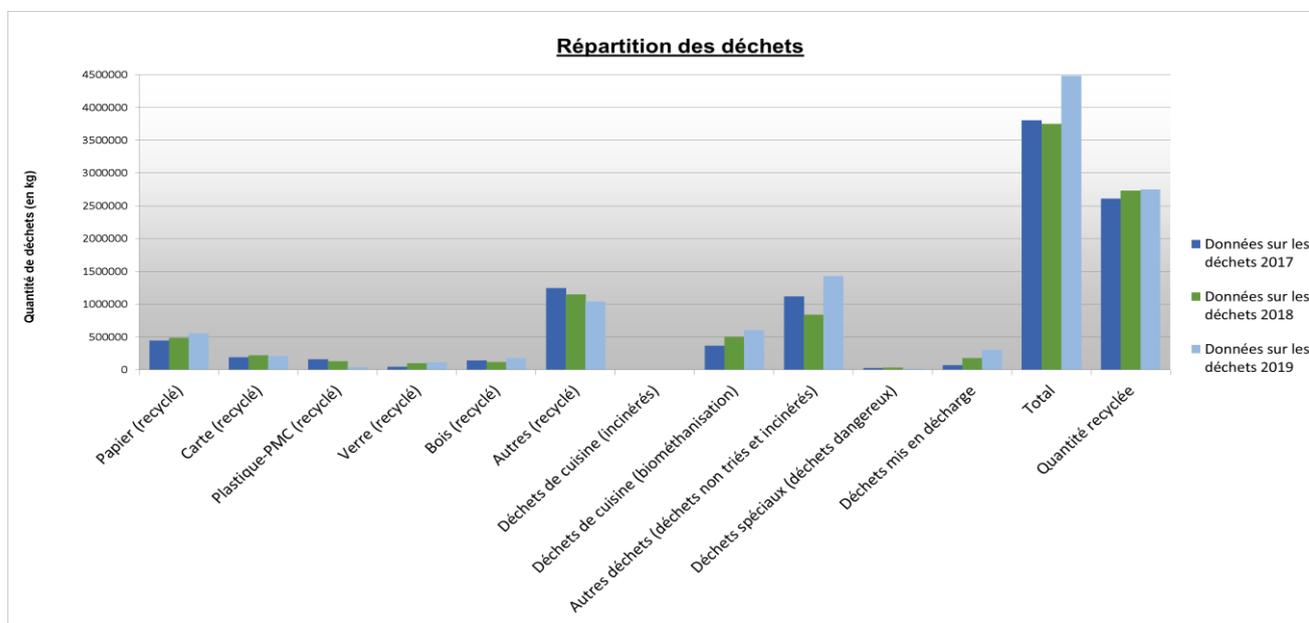
Outre les objectifs en matière de déchets susmentionnés, d'autres indicateurs, qui ne sont pas liés à un objectif d'IPC, sont contrôlés pour permettre de dresser un tableau complet de

la gestion des déchets au Parlement européen. Ces indicateurs sont présentés et expliqués ci-dessous.

Le volume total des déchets par ETP a augmenté de 25,1 % en 2019 par rapport à 2018. En 2019, le volume de déchets générés par les activités du Parlement européen a atteint 322 kg par ETP, soit une quantité record depuis la création de cet indicateur en 2012. Ce résultat est imputable à la forte augmentation des déchets de construction et de rénovation liée au projet de rénovation des bureaux des députés qui a débuté avant la nouvelle législature. Il convient de remarquer que le volume de déchets de construction varie considérablement d'une année à l'autre, en fonction des volumes et des types d'activités de construction ou de rénovation réalisées sur une période donnée.

Les déchets de construction, le papier et le carton, les déchets de cuisine biométhanisés et les déchets généraux incinérés constituent la part la plus importante de la quantité totale de déchets produite par le Parlement européen. On a pu observer une légère augmentation des déchets de papier en raison de fluctuations normales dans le cycle achat-utilisation-mise au rebut et d'événements extraordinaires tels que la destruction des archives papier, qui intervient habituellement lors d'un emménagement ou d'un déménagement. L'augmentation des déchets généraux incinérés doit également être mise en corrélation avec le projet de rénovation des bureaux des députés.

Lors de l'évaluation des variables qui affectent les chiffres des déchets, il est également important de garder à l'esprit le décalage dans le temps entre l'activité qui a produit des déchets (potentiels), et le moment où les déchets sont concrètement évacués et consignés. Cela signifie que les chiffres des déchets relatifs à une année donnée peuvent refléter en partie des activités qui ont eu lieu des années ou même des décennies auparavant. Les chiffres de 2019 montrent clairement, malgré une baisse des achats de papier, une légère augmentation des déchets de papier par rapport à l'année précédente.



Le Parlement européen déploie actuellement des efforts considérables afin de réduire les déchets plastiques internes, en particulier les plastiques à usage unique, conformément à la politique actuelle au niveau européen dans ce domaine. Cette volonté se retrouve en

particulier dans la décision du Bureau du 11 juin 2018 concernant la politique de restauration du PE après 2019, selon laquelle l'ensemble des concessions et des contrats en matière de restauration signés par le Parlement européen devront désormais comprendre les dispositions de la Stratégie en matière de déchets plastiques présentée par la Commission européenne en janvier 2018. De plus, les questeurs, réunis le 17 avril 2018, ont décidé de prendre des mesures pour réduire la mise à disposition de bouteilles d'eau en plastique lors des réunions officielles du Parlement afin d'éliminer graduellement cette pratique et de la remplacer par l'usage de fontaines à eau du robinet, installées près des salles de réunion.

Depuis avril 2018, les couverts, pailles et bâtonnets mélangeurs pour le café en plastique ont été supprimés ou remplacés par des équivalents biodégradables à Bruxelles et à Strasbourg. À Bruxelles, les nouvelles entreprises de restauration proposent des solutions contemporaines qui permettent de réduire et d'éliminer totalement les matériaux et les emballages plastiques à usage unique ainsi que de mener une politique du zéro déchet. Depuis le 1^{er} juillet 2019, à Strasbourg, les bouteilles en plastique ont été remplacées par un système de consigne/de bons pour les bouteilles en verre présent sur l'ensemble des points de vente de la restauration, des restaurants et des bars. D'autres possibilités de fourniture d'eau plate dans des matériaux biodégradables aux distributeurs automatiques sont en cours d'examen. Depuis le 1^{er} juillet 2019, les points de restauration, les points de vente et la centrale d'achats à Luxembourg ne proposent plus de bouteilles en plastique à usage unique. Elles ont été remplacées par des bouteilles réutilisables plus respectueuses de l'environnement ou des canettes en aluminium, rassemblées dans des points de collecte spécifiques.

À la suite des décisions des questeurs et du Bureau, respectivement prises en avril et en juin 2018:

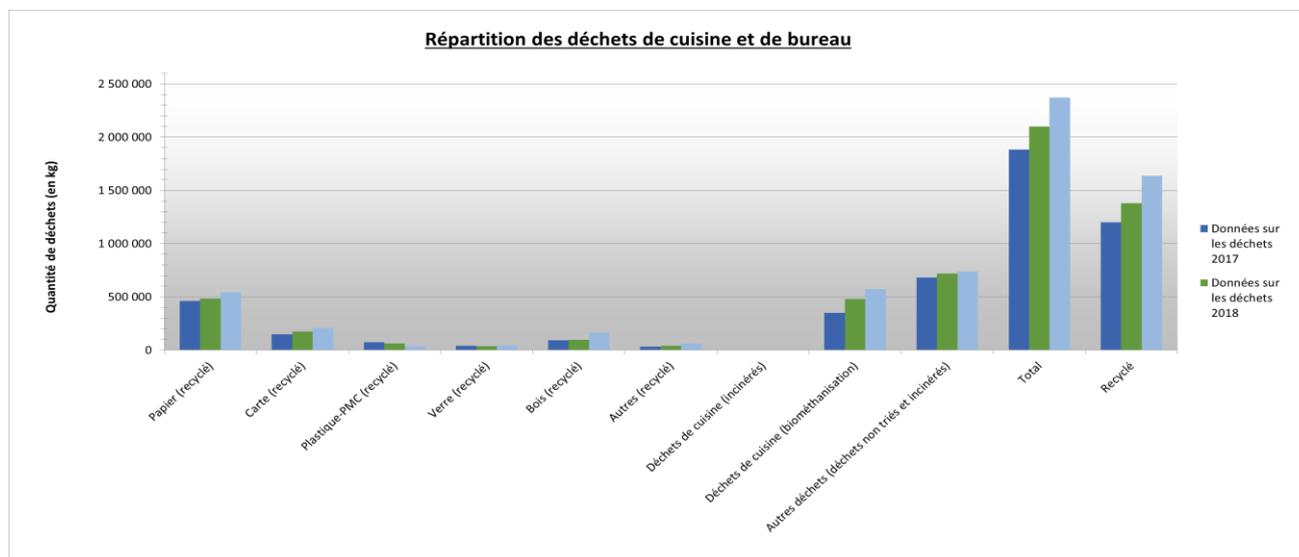
- aucun service de distribution d'eau minérale en bouteille n'est assuré lors des réunions officielles du Parlement depuis le 1^{er} juillet 2019;
- quelques fontaines à eau plus centrales sont dotées de gobelets biodégradables recyclables à usage unique;
- au cours des réunions officielles du Parlement, chacun est invité à utiliser l'une des 350 nouvelles fontaines à eau équipées de dispositifs antibactériens qui proposent à la fois de l'eau plate et de l'eau gazeuse réfrigérées.

Pour l'instant, 353 fontaines à eau sont installées dans les trois lieux de travail du Parlement européen – 249 à Bruxelles, 88 à Strasbourg, 14 à Luxembourg, ainsi que 2 dans la Maison Jean Monnet à Bazoches-sur-Guyonne. En 2020, un total de 90 nouvelles fontaines à eau viendront s'ajouter aux fontaines actuelles. À Bruxelles, 35 nouvelles fontaines à eau reliées au réseau de distribution public doivent être installées dans les kitchenettes des bâtiments BRANDT, SPINELLI et TRÈVES. À Luxembourg, 53 fontaines de ce type sont prévues dans le bâtiment KAD II. Au cours du premier semestre de 2019, l'introduction progressive des fontaines à eau a permis de réduire de 44 % les ventes de bouteilles en plastique jusqu'à leur suppression totale le 1^{er} juillet 2019. Cela a également entraîné une réduction considérable de la ligne budgétaire correspondante du Parlement européen. La suppression des bouteilles en plastique à usage unique dans les distributeurs automatiques est effective à Bruxelles, où des bouteilles d'eau plate en carton sont proposées depuis mars 2020.

La quantité de déchets de bureau et de cuisine recyclés a poursuivi sa croissance positive, avec 69 % en 2019 contre 65,7 % en 2018. La quantité totale de déchets de bureau et de

cuisine par ETP a diminué de 15,8 % par rapport à 2012, mais a augmenté de 14,7 % par rapport à l'année précédente.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la répartition des déchets de bureau et de cuisine entre 2017 et 2019.



Il faut remarquer qu'il existe une corrélation étroite entre la réduction du gaspillage, d'un côté, et la prévention et la réutilisation, de l'autre. Ainsi, la juste évaluation des besoins avant achat ainsi que l'utilisation et le redéploiement des ressources existantes sont l'un des moyens les plus efficaces de réduire le volume des déchets et, du même coup, de réaliser d'importantes économies.

Créé par le groupe de pilotage inter DG en 2015, le comité «Déchets» a poursuivi son travail en 2019 en déployant l'action 2019-WST-12 définie dans le plan d'action EMAS pour 2019, qui vise à «élaborer une stratégie d'ensemble en matière de déchets pour chaque DG et pour le Parlement européen en général, en tenant compte notamment de la stratégie de l'Union européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire». Grâce à une préparation minutieuse et systématique en amont, la mission a pu être menée à bien en sept réunions et le comité a publié des documents de travail axés sur la prévention, la réutilisation, le recyclage, les procédures et les objectifs, en recommandant également des activités spécifiques destinées à poursuivre la mise en pratique de la stratégie du Parlement en matière de déchets.

Par conséquent, la nouvelle politique environnementale adoptée par le Bureau le 16 septembre 2019 inclut une stratégie globale en matière de déchets, pour chaque DG et pour le Parlement européen dans son ensemble. Un rapport final a été présenté au groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale le 7 novembre 2019, qui a décidé d'inclure les recommandations du comité «Déchets» dans le plan d'action EMAS pour 2020.

Le Parlement continue de donner à des associations de bienfaisance des équipements informatiques déclassés et des biens durables, tels que du mobilier de bureau, afin qu'elles les rénovent et les réutilisent, une pratique désormais bien établie au sein de l'institution.

En 2019, 62,6 tonnes d'équipement électronique ont été données à Oxfam. À Bruxelles et à Strasbourg, les dons alimentaires, effectués conformément à la procédure en vigueur pour la collecte et la redistribution des aliments invendus, ne faiblissent pas, avec la participation des restaurants de self-service ainsi que du comptoir de produits bio Les Filles. En 2019, 933,5 kg de nourriture ont été donnés à Bruxelles et 113,7 kg à Strasbourg.

3.3 AUTRES OBJECTIFS

3.3.1 Marchés publics durables

L'approche exhaustive concernant les marchés publics écologiques (MPE) du Parlement européen est appliquée à grande échelle depuis 2017. L'approche des MPE du Parlement repose sur la classification des contrats en fonction de leur degré d'écologisation et sur le suivi des performances au niveau du Parlement dans son ensemble, y compris des objectifs d'écologisation pour des groupes spécifiques de produits ou de services dont on considère qu'ils ont une incidence environnementale élevée et un potentiel d'écologisation important. Il existe actuellement 13 groupes de produits ou services prioritaires: bâtiments, nettoyage, alimentation et restauration, meubles, jardinage et espaces verts, technologies de l'information et matériel d'imagerie, éclairage, fournitures de bureau, papier, équipement sanitaire et d'approvisionnement d'eau, textile, véhicules et transport, et gestion des déchets. Figurent, en outre, parmi les mesures complémentaires en vue de l'écologisation des achats du Parlement, la formation aux MPE ou leur présentation pour le personnel participant aux procédures de marché, l'existence d'un service d'assistance MPE interinstitutionnel pour contribuer aux aspects pratiques de l'écologisation des marchés individuels et la mise en place de connaissances et de capacités pour les marchés écologiques en interne, tant au niveau des DG qu'à celui de l'unité EMAS.

Dans l'ensemble, cette nouvelle approche concernant les MPE est un succès au stade actuel de sa mise en œuvre, car la plupart des DG se sont appliquées à rendre leurs achats plus respectueux de l'environnement. Toutefois, des difficultés subsistent et des améliorations sont nécessaires, principalement dans les domaines suivants: le recours, encore peu fréquent, au service d'assistance MPE, la sensibilisation générale aux critères écologiques pour des groupes de produits spécifiques et la façon de les appliquer, ainsi que la pertinence et la cohérence de la classification des marchés.

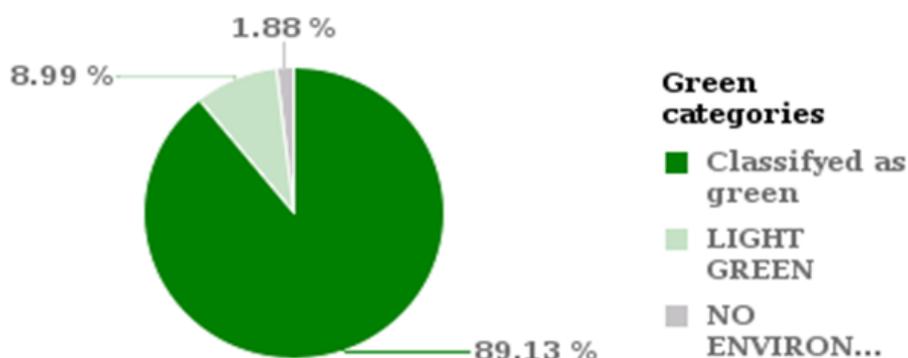
En 2019, 89,1 % des marchés, en valeur, relevant des catégories prioritaires ont été classés⁸ «écologiques», «très écologiques» ou «écologiques par nature», un résultat sensiblement supérieur à celui de 2018 et qui dépasse l'objectif intermédiaire pour 2019 (70 %). Dans les

⁸ Il s'agit des catégories de classification définies dans le guide d'implémentation sur les marchés publics écologiques du Parlement européen. Les différentes catégories peuvent être définies comme suit: écologique – Le dossier d'appel d'offres contient des clauses environnementales importantes concernant la fonction primaire des biens, services ou travaux à acquérir; très écologique – Le dossier d'appel d'offres est en grande partie fondé sur les bonnes pratiques environnementales. Ceci implique l'intégration de critères de sélection environnementaux, des exigences environnementales élevées dans les spécifications techniques ou une grande importance accordée aux aspects environnementaux dans les critères d'attribution; écologique par nature – La vocation primaire des biens, des services et des travaux à acquérir est d'être écologique.

catégories prioritaires, 9 % des contrats pouvaient être classés comme «légèrement écologiques», indiquant ainsi une volonté minimale de les rendre écologiques.

Il convient de remarquer que la performance plus faible observée en 2018 s'explique par le fait qu'il a été conclu cette année-là de nombreux contrats importants portant sur des «prestations intellectuelles» pour lesquels les possibilités de classement écologique sont très limitées. Les résultats de 2019, comparés à 2018, permettent de juger du haut degré de variabilité dans la performance relative aux MPE, qui est tributaire des procédures de passation de marchés appliquées pendant une année donnée. Pour cette raison, et compte tenu de son évolution permanente, l'approche systématique du Parlement sera affinée pour prendre en considération et absorber cette variabilité, et ainsi aboutir à des indicateurs mieux à même de rendre compte des tendances à long terme de passation de marchés écologiques dans le PE.

Total lot values for 2019 with defined priority product



À titre d'exemple, certains marchés du Parlement classés «écologiques» ou «très écologiques» en 2019 incluent l'achat d'électricité verte dans les trois lieux de travail, les services de restauration pour les bâtiments centraux à Bruxelles et pour le Service du protocole, l'achat de mobilier de bureau pour les bureaux rénovés récemment des députés, les services de nettoyage pour les bâtiments bruxellois, etc.

Si l'on tient compte de tous les marchés de plus de 60 000 EUR passés en 2019, 31,9 %, en valeur, étaient classés «écologiques», «très écologiques» ou «écologiques par nature», auxquels s'ajoutaient 20,1 % de marchés classés «légèrement écologiques».

Le service interinstitutionnel d'assistance MPE est chargé d'aider le personnel responsable des passations de marchés, le personnel qui contribue à l'élaboration des cahiers des charges, les ordonnateurs et tous les autres membres du personnel travaillant dans ce domaine et dont les appels d'offres intègrent un volet environnemental. L'assistance concerne tous les stades des procédures de passation des marchés, qu'il s'agisse de l'évaluation des besoins, de l'étude de marché, de la rédaction du cahier des charges, du choix des critères d'attribution appropriés ou de l'évaluation des aspects environnementaux des offres reçues. Le service interinstitutionnel d'assistance MPE a vu diminuer le nombre de questions qui lui étaient adressées en 2019 (troisième année de son exercice): au total, les institutions et organes de l'Union participants l'ont consulté 84 fois, dont 27 questions en provenance du

Parlement (la première année de son exercice, 69 questions lui avaient été adressées, dont 22 par le Parlement, et la deuxième année, 108 questions lui avaient été posées, dont 36 par le Parlement).

En 2019, deux présentations à l'attention du personnel responsable de la passation des marchés ont été effectuées dans le cadre du service d'assistance MPE: elles visaient à informer les participants des derniers développements en matière de marchés publics écologiques pour des groupes de produits spécifiques (entretien d'espaces verts et de plantes d'intérieur en hydroculture, réduction des plastiques à usage unique).

Les services concernés du Parlement ont participé au processus d'élaboration des critères MPE du Centre commun de recherche (Commission européenne) à partir de 2014, et cette pratique a perduré en 2019. L'unité EMAS se charge d'informer les DG des prochaines procédures d'élaboration de critères, ainsi que de coordonner les réponses et les contributions de l'administration du Parlement.

3.3.2 Compensation des émissions de carbone

La politique environnementale du Parlement, concrétisée par le plan d'action EMAS, repose sur le principe de la prévention des émissions et, lorsqu'elles sont inévitables, de leur limitation avant tout. Cependant, il est impossible de supprimer toutes les émissions, et une fois que ces dernières ne peuvent être limitées davantage, il faut explorer d'autres pistes. À cet égard, la compensation des émissions de CO₂, à savoir l'achat de crédits carbone pour compenser les émissions de l'acquéreur, peut être un volet utile de la stratégie adoptée au Parlement européen pour faire face au changement climatique, en tant qu'étape finale d'un plan complet de gestion des émissions de carbone. La compensation se fait généralement en finançant des projets, par exemple dans les domaines des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique, qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 2016, le Parlement compense toutes ses émissions de carbone irréductibles, conformément à la décision du Bureau d'octobre 2015, de la façon suivante:

- poursuivre l'objectif d'une compensation de la totalité des émissions de carbone du Parlement, y compris les émissions dues aux vols des députés entre leur pays d'origine et Bruxelles et Strasbourg, sur une base annuelle, mais dans la limite des moyens financiers disponibles au titre de la ligne budgétaire 239 (actuellement 249 000 EUR);
- soutenir des projets dans le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) ou, si de tels projets ne sont pas disponibles, dans les pays relevant de la politique européenne de voisinage ayant des projets de plans d'action nationaux ou dans les pays du partenariat euro-méditerranéen (Euromed)/Union pour la Méditerranée (UpM), dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne ou dans les États membres de l'Union;
- désigner expressément la norme «Gold Standard», largement reconnue, en tant que norme de qualité pour les projets de compensation dans les pays en développement.

L'empreinte carbone totale du Parlement européen en 2018, qui s'élevait à 110 570 tonnes d'éq. CO₂, y compris les émissions provenant des vols des députés entre leur pays d'origine et Bruxelles et Strasbourg, a été compensée en 2019 grâce à une procédure de passation de marchés correspondant aux paramètres susmentionnés. En 2019, le Parlement s'est associé pour la première fois à une autre institution de l'Union, la Banque centrale européenne, pour

assurer la compensation conjointe des émissions de carbone inévitables à travers une procédure de passation de marché commune.

Le marché pour compenser ces émissions par l'achat de crédits carbone a été attribué, le 21 novembre 2019, à la société ClimatePartner GmbH, sise en Allemagne, qui a proposé un ensemble de trois projets: un projet de conservation d'énergie de la biomasse au Malawi, un projet de cuisinière améliorée économe en énergie au Ghana et un projet d'amélioration des cuisines en Ouganda.

En 2016, le Parlement européen a été la première institution de l'Union neutre en carbone. En parvenant à compenser toutes ses émissions irréductibles depuis 2018, il reste une institution neutre en carbone.

3.3.3 Biodiversité

Les activités du Parlement européen ont également une incidence sur les écosystèmes et la biodiversité. Ces incidences peuvent se répartir en deux grandes catégories. Les incidences indirectes concernent des environnements naturels dans des endroits éloignés; elles sont imputables à la production de biens et, dans une moindre mesure, aux services qu'achète le Parlement. Des marchés publics durables permettent de gérer au mieux ces incidences et font dès lors partie de l'approche systématique MPE du Parlement décrite plus haut.

La deuxième grande catégorie d'incidences sur la biodiversité couvre les incidences directes sur les actifs physiques du Parlement, à savoir ses bâtiments. Les bâtiments déplacent les environnements naturels et réduisent, par conséquent, la capacité de charge environnementale ainsi que la biodiversité dans une zone donnée. Comme les bâtiments du Parlement se trouvent dans des zones urbaines pour les trois lieux de travail principaux, il n'y a guère d'atténuation de l'incidence puisque ces bâtiments remplacent d'autres bâtiments, qui étaient ou auraient été construits à ces endroits. Les incidences directes des activités du Parlement sur la biodiversité pourraient dès lors être considérées comme faibles.

Il est cependant possible et important, même dans un contexte urbain, d'accroître la biodiversité, car elle améliore la résilience de l'écosystème tout en offrant des avantages pour la santé humaine et des services écosystémiques essentiels. Le Parlement a donc mis au point un indicateur spécifique afin de contrôler ses incidences sur la biodiversité. Cet indicateur de biodiversité contrôle le ratio de la zone de «surfaces imperméabilisées» sur des parcelles de terre qui appartiennent ou sont utilisées par le Parlement et l'ensemble des espaces verts et naturels extérieurs, sur les bâtiments du PE ou autour: espaces extérieurs, espaces verts, toits et terrasses végétalisés, etc. Les surfaces imperméabilisées incluent des parties de la parcelle couvertes par les bâtiments (en incluant la surface totale de tous les étages), ainsi que les espaces extérieurs, qui sont recouverts d'un revêtement «dur» (asphalte, dalles ou pavés en pierre, etc.), puisque ces surfaces autorisent des habitats minimaux pour la faune et la flore. Cependant, les surfaces naturelles telles que la terre meuble, le paillis, l'herbe, les mousses et les fougères, les plantes à fleurs, les taillis et les haies, les arbres, etc. favorisent une diversité beaucoup plus grande.

Les valeurs de l'indicateur de biodiversité dans chacun des trois principaux lieux de travail⁹ et pour le Parlement en général figurent dans le tableau suivant:

⁹ Vu la complexité qui entoure la collecte des données pour cet indicateur, les données relatives à Bruxelles et, par conséquent, la valeur moyenne pour les trois sites ne sont pas encore disponibles. En attendant, le ratio des

Tableau 3: Indicateur de biodiversité – Ratio des espaces naturels («verts») par rapport aux surfaces imperméabilisées

Site	Ratio des espaces verts par rapport à la surface au sol totale	Indicateur de biodiversité (ratio des espaces verts par rapport aux surfaces imperméabilisées)
Bruxelles	2 %	Données incomplètes
Luxembourg	6 %	29 %
Strasbourg	5 %	33 %
Total PE (trois sites)	4 %	Données incomplètes

L'évaluation de la valeur et des tendances à court et moyen termes pour cet indicateur servira de base aux actions mises en œuvre afin d'améliorer la contribution du Parlement à la préservation et à l'accroissement de la biodiversité dans les environnements urbains.

3.3.4 Formation, communication et sensibilisation

En janvier 2019, le groupe de pilotage de la gestion environnementale inter DG s'est doté d'un nouveau plan de communication pour 2019, qui comprenait des activités de communication et de sensibilisation assorties d'un échéancier et de responsabilités en lien avec le plan d'action EMAS et en conformité avec la stratégie de communication adoptée en juin 2014.

Les outils de communication mis au point pendant les années précédentes ont été pleinement utilisés en 2019 et la coopération interne et externe avec les DG et les services EMAS des autres institutions et organisations européennes a été renforcée:

- Initiative de partage d'idées en janvier 2019: *Des mugs à café durables* produits par un fabricant régional ont été distribués afin d'encourager le personnel à réduire l'utilisation des gobelets à usage unique pour les fontaines à eau ou les machines à café et de sensibiliser à l'importance des achats durables – 450 collègues ont suggéré des méthodes, mesures ou initiatives visant à éviter la production de déchets indésirables au sein du Parlement et ont gagné un mug. Les machines à café du Parlement européen peuvent être utilisées avec des gobelets à usage unique (plus chers) ou réutilisables. Elles portent l'étiquetage correspondant.
- *Les Journées EMAS interinstitutionnelles* ont eu lieu en mars 2019 et proposaient plusieurs activités, dont
 - 5 tables rondes thématiques parallèles sur les déchets, le papier, la mobilité, les communications et la sensibilisation (80 participants), des ateliers, des conférences, des séances d'information et des débats (l'équivalent des Semaines vertes organisées les années précédentes);
 - Une session d'échange de bonnes pratiques et des tables rondes thématiques sur les services de restauration et les distributeurs automatiques, l'organisation d'événements durables et l'«écologisation» des fournitures de bureau;
 - La projection du film «A Plastic Ocean» et un exposé de M. Michail Papadoyannakis, expert de haut niveau de l'unité ENV.C2

surfaces vertes par rapport à la surface totale, pour lequel les données sont disponibles, peut servir de valeur approximative pour l'indicateur de biodiversité.

Environnement marin et Industrie de l'eau de la Commission européenne, sur le problème des déchets marins et les solutions envisageables.

- Participation à l'événement «*Une heure pour la planète*» le 30 mars 2019, qui démontre l'engagement du Parlement européen en faveur de la protection de l'environnement et de la durabilité.
- Participation aux *Journées portes ouvertes* à Strasbourg le 19 mai 2019, sur les stands généraux tenus par la DG COMM afin de faire connaître l'EMAS et d'informer les visiteurs sur la performance et les réalisations environnementales du Parlement.
- Plusieurs activités ont été consacrées à la mobilité durable, et plus particulièrement au vélo, sur les trois lieux de travail du Parlement, d'avril à septembre 2019:
 - Le *VeloMai*, challenge cycliste interinstitutionnel organisé pendant le mois de mai et dont le Parlement européen a accueilli la cérémonie d'ouverture le 2 mai 2019 à Bruxelles. En tout, 261 membres du personnel du Parlement y ont pris part. Parmi les 10 institutions européennes participantes, le Parlement a remporté le premier prix dans la catégorie «plus grand nombre de trajets à vélo».
 - Le *Velo Day*, le 7 mai 2019:
 - des stands d'information ont fourni des renseignements pratiques et utiles sur les installations liées au vélo disponibles au Parlement, les services et les consignes d'utilisation, les bienfaits du cyclisme pour la santé, la qualité de l'air, les meilleurs itinéraires, les zones à éviter, etc.;
 - un marathon de cyclisme en salle a eu lieu dans la salle *The Sports Club* du Parlement européen, et
 - un atelier de gravure de vélo a été organisé afin d'éviter le vol.
 - Balade à vélo organisée par la DG PERS pendant la pause déjeuner avec le directeur général K. Knudsen, le 8 mai 2019
 - Neuf formations pratiques à vélo, axées sur les questions de sécurité, ont été organisées à Bruxelles en avril, mai et septembre
 - Trois ateliers de midi:
 - «Entretien du vélo», pour encourager les membres du personnel à effectuer eux-mêmes les petites réparations sur leur vélo (changer, par exemple, les pneus, les freins et les vitesses) afin de pouvoir l'utiliser plus longtemps;
 - «Comment choisir un vélo électrique» a offert des conseils pratiques pour ne pas se tromper lors de l'achat, et
 - «Équipement de transport d'enfants à vélo» a permis d'échanger des expériences concernant la pratique du vélo avec des enfants ou de discuter avec des collègues qui possèdent des vélos adaptés au transport d'enfants – vélos cargos de différentes marques, vélos rallongés («long-tail bikes»), remorques, sièges, etc.
- Participation à la *compétition Mam Vëlo op d'Schaff* à Luxembourg (15.5 – 31.7.2019) et à la Semaine européenne de la mobilité à Bruxelles (16.9 – 22.9.2019) afin de promouvoir la mobilité urbaine durable.
- Distribution de bouteilles d'eau en verre à tous les députés nouvellement élus (accompagnée d'un message sur la réduction des déchets au Parlement et

d'informations sur le système de management environnemental) au début du mois de septembre 2019 afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique.

- Participation à la *Semaine européenne de la réduction des déchets* (18.11 – 22.11.2019), un événement annuel qui fournit au personnel des informations sur la gestion des déchets au Parlement et promeut les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets, de réutilisation et de tri pour le recyclage:
 - quatre visites guidées des zones de tri des déchets sur les trois lieux de travail du Parlement – en collaboration avec les unités de la DG INLO chargées de la maintenance, deux visites ont été organisées à Bruxelles (55 participants) et une visite à Luxembourg (19) et à Strasbourg (11);
 - six projections du film «A Plastic Ocean» (version courte) et exposition d'une poubelle en forme de poisson créée conjointement par le KOHL Creative Network et l'EMAS afin de sensibiliser à la fragilité des océans et aux effets mondiaux de la pollution plastique. Plus de 120 collègues ont assisté à la projection du film;
 - «plogging», une activité qui consiste à ramasser des déchets en marchant ou en courant, avec plus de 30 participants;
 - don d'articles de seconde main pour le personnel à Bruxelles, organisée avec le groupe S&D le 19 novembre 2019 et distribution d'environ 200 crayons contenant une capsule de graines afin de promouvoir l'utilisation durable des ressources et de sensibiliser à l'importance des achats durables.
- Lancement de la compétition *Éco-Champion* «Combat Climate Change – Reducing European Parliament's Carbon Footprint» en novembre 2019, dans le cadre de laquelle sept DG participantes ont soumis huit propositions de projets (la cérémonie de remise des prix a eu lieu en janvier 2020).
- *Collecte annuelle de Saint-Nicolas* afin de rassembler des vêtements et des jouets à Bruxelles et à Luxembourg, accompagnée d'un appel aux dons destinés à la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés à Bruxelles lancé par le réseau KOHL EMAS en novembre.
- Séminaire interinstitutionnel «Delivering on Sustainable Development Goals – What the EU Institutions are doing» avec M^{me} Heidi Hautala, vice-présidente du Parlement européen, en décembre 2019, afin de présenter et débattre de l'état d'avancement du projet de gestion et de rédaction de rapports relatifs aux politiques de développement durable. Les intervenants incluaient des représentants de la Cour de justice de l'Union européenne, de la Global Reporting Initiative, du Comité économique et social européen (CESE), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de l'Institute for European Environmental Policy (IEEP). Quelque 50 participants ont assisté au séminaire.

Diverses activités de communication ont été organisées tout au long de l'année pour entretenir l'intérêt du personnel:

- Communication au personnel sur la performance et les objectifs du Parlement en matière d'environnement via les outils généraux de communication, dont les articles Newshound, les annonces publiées sur l'intranet du Parlement et EMASnet, les notes d'informations de la DG EPRS «EMAS in the European Parliament – A quiet success story», les vœux de Noël et Nouvel An, etc.

- Création d'une vidéo relative au système de management environnemental du Parlement avec la participation de M^{me} Heidi Hautala, vice-présidente, et de hauts fonctionnaires de l'administration du Parlement, traitant entre autres de la bonne administration environnementale, des objectifs et des résultats obtenus, qui peut être consultée sur EMASnet.
- Promotion de la section «Innovation environnementale» sur la plateforme Innover de la DG ITEC, afin d'offrir aux collègues la possibilité de partager leurs idées pour rendre le Parlement européen plus écologique et continuer d'améliorer son mode de fonctionnement (réduction des émissions, des déchets, des ressources utilisées, etc.).

De nombreuses DG ont organisé et promu leurs propres activités de communication et de sensibilisation concernant l'EMAS et les questions d'environnement en général. L'initiative «Win a big apple» de la DG SAFE, qui s'est déroulée du 12.2.2019 au 31.12.2019, en est un excellent exemple. Elle a pour but de sensibiliser les collègues à l'importance de nettoyer régulièrement la boîte de réception MS Outlook et les disques, qui consomment beaucoup de CO₂, en vue de réduire notre empreinte carbone. Trente personnes y ont pris part, ce qui a permis de supprimer 9 gigabytes de courriers électroniques et 1 gigabyte de fichiers.

Dans le cadre des efforts visant à intégrer la sensibilisation aux questions environnementales dans toutes les activités administratives du Parlement européen, des questions liées à l'EMAS font toujours partie de la procédure d'entretien lors de la sélection de candidats aux postes de chef d'unité au PE.

Formation

En janvier 2019, le groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale a adopté le plan annuel de formation EMAS. Conformément au règlement EMAS (CE) n° 1221/2009 et au manuel environnemental du Parlement européen, ce plan de formation a bénéficié, en 2019, à 241 membres du Parlement, grâce aux formations ayant trait à l'EMAS suivantes:

- EPIC – European Parliament Induction Courses (formation obligatoire à l'EMAS pour les nouveaux arrivants) – 218 participants;
- «Droit européen de l'environnement pour non-juristes» – 8 participants;
- Mini-formations et séances d'information EMAS relatives à la compréhension du changement climatique, au calcul et à la gestion des émissions de carbone – 15 participants.

En plus des formations ouvertes à tous les membres du personnel susmentionnés, la DG INLO a également proposé des cours spécialisés au personnel administratif et à certaines catégories spécifiques de personnel (par exemple, les techniciens du bâtiment, le personnel de nettoyage et les chauffeurs).

Le service Formation et assistance des DG IPOL et DG EXPO a organisé une formation destinée au personnel des commissions sur les méthodes de travail dématérialisées dans les commissions. Elle proposait les bonnes pratiques pour travailler dans les commissions de façon dématérialisée ou presque, et présentait certains aspects du traitement des documents ainsi que des outils de publication (avec la collaboration des collègues de l'ITEC). Au total, 17 collègues de 12 secrétariats de commissions différents et un collègue de la DG PRES ont suivi cette formation.

Dans le cadre du service d'assistance interinstitutionnel MPE, deux conférences de midi ont été organisées avec des intervenants d'institutions/organes participants ou des parties intéressées externes:

- 1. En mars 2019, la conférence «Setting up and maintenance of green areas in cities» a également abordé les aspects suivants: «Biodiversity in cities» (Institut royal des Sciences naturelles de Belgique), «Sustainability Criteria for Green Maintenance Contracts» (CODUCO) et «Green Spaces in and around Buildings: Exchange of Best Practices between EU Institutions» (CESE et SGC). À l'occasion de cette conférence, le personnel a reçu de «maîtres maraîchers» des graines de plantes et des conseils relatifs à la culture bio sur le stand d'information.
- 2. En octobre 2019, la conférence «Reduction of single-use plastics in the EU Institutions» a également abordé les points suivants: «Public Purchasing – Addressing the Plastic Curse» (ICLEI Europe), «Reducing Plastics in the EU Institutions» (EBB et Rethink Plastic), «Plastic Waste Reduction & Waste Sorting» (ISPRA, CE), «Zero Plastic Policy in the Catering Operations» (CESE et CdR) et «Gradual Suppression of Single-Use Plastic Items in the European Commission Brussels' site» (OIB, CE).

Outre les formations traditionnelles en classe, l'unité EMAS s'attache à étoffer ses activités en proposant de nouvelles méthodes d'apprentissage complémentaires fondées sur des outils de communication modernes tels que des plateformes en ligne, des webinaires, des discussions en groupe/ateliers en ligne, des vidéos diffusées sur des écrans et des capsules vidéo expliquant des questions environnementales complexes (par exemple, le changement climatique, la perte de biodiversité, l'économie circulaire, le recyclage, etc.). Il convient aussi de noter que, depuis le 4 mai 2020, la plateforme d'apprentissage en ligne LinkedIn Learning propose un très grand nombre de formations liées aux thématiques EMAS, comme la gestion des déchets, les stratégies de développement durable (qui visent par exemple à encourager des déplacements domicile-travail durables et à compenser les incidences du changement climatique), les bâtiments écologiques, le calcul de l'empreinte carbone, ou encore les énergies propres et renouvelables.

Suggestions du personnel

L'unité EMAS a reçu 61 demandes et suggestions en 2019. La majorité des demandes, propositions, commentaires et remarques adressés par courriel à l'EMAS portait sur les sujets suivants: «Gestion des déchets» (24), «Énergie, eau et papier» (12) et «Mobilité» (9).

Le nombre de demandes et de suggestions que l'EMAS a trouvées dans sa boîte de messagerie ne reflète pas parfaitement le nombre total de demandes et de suggestions adressées à l'unité EMAS à propos du système de management environnemental du Parlement. Des courriels/appels téléphoniques individuels, des questions émanant de citoyens et de journalistes, ainsi que des suggestions reprises sur la plateforme Innovation environnementale complètent en effet le tableau.

Comme les années précédentes, l'EMAS a reçu un grand nombre de questions concernant la gestion des déchets, notamment sur le recyclage ou l'élimination des vieilles fournitures de bureau, du mobilier de bureau, du matériel informatique obsolète (inutilisable), ainsi que sur le recyclage d'objets tels que les capsules de bouteilles, les capsules de Nespresso, les câbles, les batteries, etc.

Le personnel se préoccupe lui aussi de plus en plus de la question des déchets plastiques: de nombreuses personnes ont réclamé l'installation de fontaines frigorigères supplémentaires

sur les trois lieux de travail, une distribution accrue de bouteilles en verre ainsi que la suppression des emballages plastiques dans les magasins et les cantines.

Toutes les suggestions, demandes et questions arrivées dans la boîte à courrier électronique (ou transmises par d'autres outils) ont été traitées par l'unité EMAS, prises en compte et suivies, entre autres lors de l'élaboration d'actions pour le plan d'action et le plan de communication. Certaines demandes ont été transférées à d'autres services responsables (par exemple, le coordonnateur de la mobilité, le service d'assistance Bâtiments, l'unité Restauration, etc.) pour information et suivi.

La boîte à lettres de l'EMAS a surtout été mise en place pour permettre au personnel de poser des questions ou de faire des propositions sur le système de management environnemental du Parlement. Afin de ne pas rester en retrait du progrès technologique en la matière, l'unité EMAS a mis en place depuis janvier 2019 une section «Innovation environnementale» en coopération avec les services de la DG ITEC, parallèlement à sa boîte à lettres. Ce nouvel outil de communication, intitulé plateforme Innover, devrait permettre au personnel de soumettre ses suggestions d'une façon plus moderne et interactive.

3.3.5 Respect des dispositions réglementaires

Conformément aux dispositions du règlement EMAS, le Parlement a mis en place une procédure pour identifier et informer sur les exigences légales applicables à ses activités et installations.

La DG INLO offre un service d'information sur la législation environnementale qui consiste à répertorier et à communiquer aux services concernés la nouvelle législation applicable sur les trois lieux de travail.

La veille législative est réalisée dans le cadre d'un contrat-cadre interinstitutionnel. Le contrat porte sur les nouveautés législatives dans trois domaines différents (environnement, bâtiments et installations techniques, et accessibilité des bâtiments) pour les institutions et organes de l'Union participants.

Pour ce qui est du domaine environnemental au PE, il incombe aux services concernés de faire en sorte de respecter la législation environnementale applicable à leurs activités et d'être en mesure de prouver qu'ils la respectent. La vérification du respect des exigences légales est effectuée par l'unité EMAS dans le cadre d'audits légaux annuels.

La mise en œuvre du système de veille législative et des procédures pertinentes, les audits internes, y compris les audits légaux relatifs au respect des dispositions réglementaires, et la vérification externe EMAS conformément aux exigences du règlement EMAS garantissent que le Parlement européen respecte les exigences légales applicables en matière d'environnement dans chacun de ses trois principaux lieux de travail: Bruxelles, Luxembourg, et Strasbourg.

Permis environnemental

En ce qui concerne les permis environnementaux ¹⁰ pour les bâtiments qui sont couverts par l'enregistrement EMAS du Parlement, la situation est la suivante:

À Bruxelles:

Tous les bâtiments enregistrés EMAS disposent d'un permis environnemental en cours de validité.

À Strasbourg:

Les équipements installés dans les bâtiments du Parlement européen, à savoir les chaudières à gaz et les équipements contenant des liquides de réfrigération, y compris les pompes à chaleur, entrent dans le régime de déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Pour ce qui est de l'autorisation pour les forages à usage thermique, au sens de la loi sur l'eau, l'arrêté préfectoral d'autorisation a été publié au mois de novembre 2012.

À Luxembourg:

Le bâtiment Adenauer dispose d'un permis environnemental en cours de validité pour un bâtiment classé (un bâtiment dont l'incidence sur l'environnement peut être importante au sens de la réglementation en vigueur à Luxembourg et pour lequel il est donc nécessaire de disposer d'un permis environnemental valide).

Le bâtiment SEN n'est pas classé et n'a donc pas besoin d'un permis environnemental.

Le bâtiment Schuman appartient à l'État luxembourgeois et est géré par l'administration des bâtiments publics luxembourgeois.

3.3.6 Activités interinstitutionnelles

GIME

En 2005, le Parlement européen, en coopération avec plusieurs institutions et organes de l'Union, a créé le GIME ¹¹ en vue d'encourager et de faciliter l'échange de renseignements et de bonnes pratiques sur les questions environnementales. Les réunions du GIME se sont tenues les 14 mai et le 15 novembre 2019.

Éco-Net

L'unité EMAS participe également au groupe «Éco-Net» basé à Luxembourg et composé des institutions suivantes: Parlement européen, Commission européenne, Cour de justice de l'Union européenne, Cour des comptes européenne, Banque européenne d'investissement,

¹⁰La liste complète des permis environnementaux pour les bâtiments qui sont couverts par l'EMAS du Parlement figure à l'annexe II. Les bâtiments en cours de certification dans le cadre de l'EMAS, à savoir Montoyer 70, Montoyer 75, Havel, Martens et la Maison de l'histoire européenne, disposent tous de permis environnementaux en cours de validité. Ils seront ajoutés à la liste une fois leur inclusion dans le champ d'application EMAS du Parlement confirmée par l'autorité compétente.

¹¹ Groupe Interinstitutionnel de Management Environnemental

Eurocontrol, Office des publications de l'Union européenne et Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

Ce groupe constitue un forum d'échange entre ces institutions d'idées et de bonnes pratiques fondées sur l'expérience locale. Le groupe s'est particulièrement intéressé, en 2019, au thème de la mobilité, notamment à la promotion des transports publics et à la coopération avec la «Luxembourgish Verkéiersverbond», une institution publique qui conseille directement le ministre du développement durable et des infrastructures sur les questions de transport public.

Réseau d'échange en matière d'environnement (EEN)

À l'initiative de l'unité EMAS du Parlement européen, un réseau d'échange en matière d'environnement a été mis en place, en coopération avec les autorités administratives compétentes dans les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne, afin d'améliorer la coopération et l'échange de renseignements et de bonnes pratiques sur les questions environnementales. Depuis 2015, le réseau s'est réuni à cinq reprises à Bruxelles, Strasbourg, Séville et Athènes afin de débattre de diverses questions environnementales telles que la gestion des déchets et les marchés publics écologiques. La dernière réunion, qui a eu lieu en décembre 2018, incluait des présentations et des discussions portant sur les avantages et les difficultés des systèmes de management environnemental dans l'administration publique. La réunion suivante devait se tenir à Vienne en avril 2020, mais a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Le Parlement a pour objectif de continuer à développer le réseau EEN et de définir conjointement avec les membres des règles de procédure/méthodes de travail qui amélioreront la coopération sur les questions de management environnemental.

4 EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION EMAS 2019

4.1 Plan d'action EMAS pour 2019

Le plan d'action 2019 définit les actions, les services responsables et les délais pour la mise en œuvre des différentes activités, notamment en ce qui concerne le changement climatique, le transport, les déchets, l'eau, le papier, les achats verts, la bonne administration, la biodiversité et la communication, la formation et la sensibilisation. Les actions dont le délai était fixé à 2019 ont été soit achevées, soit prolongées par l'attribution d'un nouveau délai. Les actions assorties d'un délai plus long sont toujours en cours. Il faut souligner que certaines actions ont été reconverties en actions continues à la demande des services responsables, ce qui prouve leur souci d'amélioration permanente. Les actions qui ont été mises en œuvre une première fois et sont ensuite devenues permanentes ne figurent pas dans les futurs plans d'action.

Au total, 38 actions ont été menées à bien en 2019, 3 ont été remplacées par de nouvelles actions, 45 ont été reportées dans le plan d'action EMAS pour 2020 et classées «en cours», et 4 ont été «suspendues». Deux actions ont été annulées. L'action portant sur le dispositif de protection solaire placé sur les fenêtres du bâtiment BQL a été annulée en raison de l'efficacité limitée de ladite protection solaire. Toutefois, le système de conditionnement d'air du bâtiment a été amélioré. L'action consistant à améliorer l'isolation thermique du bâtiment ZWEIG a été annulée, étant donné que la portée du projet de rénovation concerné était limitée et que l'ampleur de l'amélioration de l'isolation thermique était, par conséquent, également limitée.

Le tableau de suivi relatif à la mise en œuvre du plan d'action 2019 figure à l'annexe III.

4.2 Intégration des considérations environnementales dans les activités administratives

En plus des activités comprises dans le plan annuel d'action EMAS et celles mises en place par l'unité EMAS afin de remplir les conditions définies par le règlement EMAS, l'un des objectifs importants du SME du Parlement est d'intégrer les considérations environnementales dans l'ensemble de ses activités administratives. C'est non seulement un but souhaitable pour un SME parvenu à maturité, mais aussi un objectif explicite de la politique environnementale du Parlement.

En 2019, plusieurs DG ont intégré des considérations environnementales dans les activités quotidiennes de l'administration parlementaire, indépendamment et en dehors de la structure de gouvernance du SME:

- inclusion de plusieurs projets dans le «Cadre d'exécution stratégique 2019-2021» du Parlement européen, qui peut avoir ou aura une incidence positive sur la performance environnementale de celui-ci (référence dans les plans d'action EMAS 2019/2020);
- ajout, sur recommandation de l'unité EMAS, de l'«Indice de pollution atmosphérique» de l'Agence européenne pour l'environnement sur l'intranet de plusieurs DG;
- organisation d'ateliers sur le recyclage par le réseau EMAS Square de Meeûs, par exemple, la «Semaine des déchets» organisée en novembre 2019, avec la création

d'une corbeille à déchets en forme de poisson afin de sensibiliser aux déchets plastiques et aux déchets sauvages;

- projet de création d'un «Guide et pense-bête pour des réunions et des événements durables au Parlement européen» et finalisation du projet par la DG LINC;
- création par la DG IPOL d'un outil disponible sur l'intranet appelé «eCommittee», qui rassemble dans un même espace de travail numérique tous les documents des commissions parlementaires ainsi que les informations relatives à chaque dossier.

Le bulletin d'information interne du Parlement européen («Newshound») publie de nombreux articles relatifs aux questions environnementales, notamment sur les 10 ans de l'EMAS, sur la gratuité des transports en commun à Luxembourg, sur les scooters électriques au Parlement européen, sur l'application visant à surveiller la qualité de l'air, sur les aspects sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation du vélo (interview du service médical et de l'EMAS), etc.

La pandémie de COVID-19 survenue en 2020 a modifié de manière significative la façon dont le Parlement mène ses activités, et les effets de cette transformation, ou du moins une grande partie d'entre eux, pourraient être permanents. Par conséquent, le Parlement tirera parti des méthodes de travail développées ou modifiées récemment et des mesures mises en place pendant la pandémie afin de continuer à progresser vers davantage de télétravail, de téléconférences et de coopération à distance. L'incidence de ces changements sur les déplacements quotidiens du personnel et des missions peut aider le Parlement à atteindre ses objectifs environnementaux en matière d'émissions générales de CO₂, et en particulier d'émissions liées au transport des personnes.

5 CONTACT

Toute information ou question spécifique sur l'EMAS peut être transmise à l'unité EMAS du Parlement européen à l'adresse suivante:

Unité EMAS

Service central rattaché au secrétariat général
Parlement européen
Bâtiment Paul-Henri Spaak
60 rue Wiertz, B-1047 Bruxelles (Belgique)

Tél.: +352 4300 22500

Courrier électronique: emas@europarl.europa.eu

La déclaration environnementale mise à jour sera publiée sur le site internet du Parlement européen en septembre 2020.

6 RÉFÉRENCES ET OBLIGATIONS LÉGALES

Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1505 de la Commission du 28 août 2017 et le règlement (UE) 2018/2026 de la Commission du 19 décembre 2018.

Décision (UE) 2019/61 de la Commission du 19 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

7 DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS, numéro d'agrément BE-V-0016, accrédité pour le champ d'application 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié que le site ou les sites figurant dans la déclaration environnementale 2020 (mise à jour) de l'organisation «Parlement européen» portant les numéros d'enregistrement BE-BXL-0013, LU-000002 et FR000051, respectent l'ensemble des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009, modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Sites concernés:

Bruxelles (Belgique): bâtiments Paul Henri Spaak, Altiero Spinelli, Atrium, Willy Brandt, József Antall, Wayenberg, et la Maison de l'histoire européenne;

Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg): bâtiments Konrad Adenauer, Schuman et Dépôt Senningerberg;

Strasbourg (France): bâtiments Louise Weiss, Winston Churchill, Salvador de Madariaga, Pierre Pflimlin et Vaclav Havel.

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées;
- que les données et informations de la déclaration environnementale 2019 du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de ce site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009, modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 19.3.2021

Signature:

Daniëlla SEGERS
Présidente du comité de certification

ANNEXE I: ANALYSE DE L'EMPREINTE CARBONE DU PARLEMENT EUROPÉEN POUR 2019

L'objectif de cette annexe est de présenter dans le détail l'empreinte carbone du Parlement européen et de fournir un aperçu de son évolution entre 2006 (l'année de base pour l'objectif de réduction) et 2019.

AI.1 Présentation de l'empreinte carbone

Le calcul de l'empreinte carbone du Parlement européen est effectué en appliquant la méthode Bilan Carbone® (mise au point par l'ADEME, l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)¹². La méthode Bilan Carbone® est compatible avec la norme ISO 14064, l'initiative du «Greenhouse Gas Protocol» et les dispositions de la directive 2003/87/CE (directive «autorisations») relative au SEQE de l'Union européenne (système d'échange de quotas de CO₂). L'empreinte carbone du Parlement européen et le présent rapport ont été préparés conformément aux exigences de la norme ISO 14064:2018. La gestion du calcul de l'empreinte carbone est intégrée dans le fonctionnement actuel du système de management environnemental (SME)¹³ du Parlement. L'empreinte carbone du Parlement européen a été validée par un expert externe et déclarée conforme à la norme ISO 14064:2018.

Dans l'outil Bilan Carbone®, la marge d'erreur est estimée en utilisant une formule qui calcule, pour chaque poste, le degré d'incertitude qui y est associé¹⁴. En 2019, l'incertitude de

¹² La méthodologie Bilan Carbone® passe en revue tous les flux physiques liés à l'organisation (énergie, personnes, objets, matières premières, etc.) et en tire les émissions de GES (gaz à effet de serre) générées par chaque flux en équivalent CO₂. Ces émissions sont consolidées point par point (par exemple, pour le transport routier de marchandises ou l'utilisation interne de combustibles, etc.). Dans la plupart des cas, il n'est pas possible de mesurer les émissions de GES découlant directement d'une action concrète. Même si la concentration de GES dans l'air est généralement mesurée, il est rare que les émissions elles-mêmes puissent être mesurées directement. La seule manière d'évaluer ces émissions est de les obtenir à partir de données d'activité. Les chiffres qui permettent de convertir les données d'activité observables au sein d'une organisation en émissions de GES, exprimées en équivalent CO₂, sont appelés facteurs d'émission. Comme la méthode de calcul *Bilan Carbone®* est basée principalement sur des facteurs d'émission moyens, cet outil vise avant tout à fournir des ordres de grandeur, l'objectif étant de permettre que des décisions concrètes soient prises afin de mettre en place les actions requises pour réduire ces émissions. La version la plus récente de cette méthodologie est la version 8. Il importe de noter que cette nouvelle version 8 de la méthode *Bilan Carbone®*, y compris les procédures de calcul améliorées, a été publiée le 19 janvier 2018. L'inventaire de l'empreinte carbone de l'année de référence (2006) a été recalculé selon ces procédures afin de garantir la cohérence de la comparaison entre la première et la dernière année. À compter du calcul de 2017, en raison d'une correction importante dans l'un des facteurs d'émission, l'année de référence a également dû être recalculée en tenant compte du facteur d'émission corrigé. Du fait de la révision à la hausse du facteur concerné, d'environ un ordre de grandeur, la quantité d'émissions (re)calculée pour l'année de base a considérablement augmenté. Ce phénomène s'est reproduit en 2020, avec une révision majeure des facteurs d'émission pour la construction et certains services externes nécessitant également le recalcul de l'année de base. Les années intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un nouveau calcul et les chiffres sont mentionnés uniquement à titre indicatif. Il sera nécessaire de procéder à de nouveaux calculs chaque fois que de nouvelles améliorations seront apportées ou à la suite de changements de périmètre. Les principales modifications introduites en 2020 sont de nouveaux facteurs d'émission ainsi que l'amélioration de l'ensemble de la procédure de calcul. Pour obtenir une liste exhaustive de toutes les modifications, veuillez vous reporter à l'annexe III (Historique des modifications) du manuel de l'empreinte carbone.

¹³La collecte de données pour le calcul de l'empreinte carbone fait partie de la collecte annuelle des données pour le calcul des indicateurs EMAS. De plus, l'empreinte carbone fait l'objet d'un audit en interne, ainsi qu'en externe, dans le contexte des audits environnementaux du PE. Des audits plus spécifiques ainsi qu'une validation externe de l'empreinte carbone sont également planifiés.

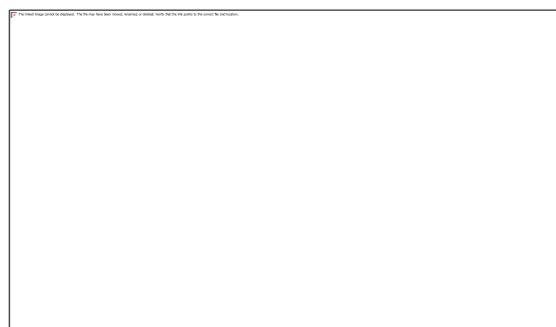
¹⁴Le calcul du degré d'incertitude combine une estimation de la marge d'erreur pour le facteur d'émission et une autre pour les données collectées.

l'empreinte carbone s'élevait à 42,13 %, à peu près du même ordre que l'année précédente, interrompant temporairement une tendance sur plusieurs années de réduction incrémentielle progressive dans l'incertitude du calcul. Il convient de noter que lorsque la qualité ou l'exhaustivité de l'information est améliorée et qu'un plus petit nombre d'estimations sont requises, l'incertitude est moindre. L'incertitude liée au calcul de l'empreinte carbone dans son ensemble serait ainsi réduite.

Une caractéristique unique de la méthode Bilan Carbone® réside dans le fait qu'elle tient également compte de l'empreinte carbone indirecte d'une organisation. Cette méthode permet aux sociétés ou aux institutions qui souhaitent prendre des mesures pour combattre le changement climatique, de comprendre leur incidence réelle au niveau mondial et de déterminer les possibilités qui s'offrent à elles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

AI.2 Émissions comprises dans l'empreinte carbone

Le champ d'application de l'empreinte carbone du Parlement européen correspond au «domaine couvert 3» de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). C'est le champ d'application le plus ambitieux, qui prend en considération les émissions directes, semi-directes et indirectes. En s'appuyant sur cette définition, le champ d'application de l'empreinte carbone du Parlement comprend les sept catégories d'émissions ci-après.



Énergie interne

Cette catégorie comprend:

- la combustion (utilisation directe de combustibles fossiles ou organiques pour le chauffage),
- l'électricité (électricité achetée, y compris pour le chauffage),
- les pertes techniques (pertes d'énergie lors de l'acheminement jusqu'au consommateur).

En ce qui concerne sa consommation d'électricité, le Parlement achète de l'électricité verte et calcule les émissions en utilisant les facteurs d'émission de la méthode Bilan Carbone® qui correspondent le plus aux sources de production utilisées. Il en résulte que la quantité d'émissions liées à l'électricité achetée par le Parlement se rapproche de zéro.

Qu'est-ce que l'électricité verte?

L'électricité verte est une électricité issue de sources d'énergie renouvelable comme l'énergie éolienne ou l'énergie photovoltaïque.

Pour les clients ayant un contrat d'électricité verte, les fournisseurs d'électricité s'engagent à ce que la quantité d'électricité verte achetée par le client soit injectée dans le réseau électrique européen. L'objectif est de favoriser la production d'électricité à partir de sources renouvelables.

Au niveau européen, «l'électricité verte» est reconnue grâce à un système de certificats de garantie d'origine. Chaque garantie est un certificat délivré au producteur d'électricité, qui le transmet au fournisseur lors de l'achat. Afin de s'assurer qu'il ne sera utilisé qu'une fois, le certificat est annulé après son utilisation par le fournisseur.

À l'heure actuelle, la demande en électricité verte est modérée, ce qui explique son prix encore relativement bas. En revanche, à mesure que d'autres utilisateurs adhéreront à cette démarche à l'avenir, la demande devrait augmenter, ce qui donnerait alors aux producteurs une incitation à accroître la production d'électricité verte. C'est pour cette raison que la plupart des normes de calcul («GHG Protocol», Bilan Carbone®, etc.) et le Parlement européen considèrent que l'électricité verte est presque neutre sur le plan des émissions de carbone.

Fuites de gaz réfrigérants

Cette catégorie englobe les émissions de gaz à effet de serre générées par les fuites de gaz réfrigérants dans les installations.

Fret

Cette catégorie couvre le transport de marchandises entre les différents bâtiments situés sur les trois sites et entre les trois sites et l'extérieur, avec des véhicules du Parlement ou via des contractants. Elle comprend le transport routier, aérien, ferroviaire et maritime.

Transport de personnes

Cette catégorie comprend:

- les trajets domicile-travail du personnel du Parlement et des assistants parlementaires;
- les trajets effectués par le personnel du Parlement entre les trois lieux de travail;
- les vols des députés¹⁵ du Parlement européen entre leur pays d'origine et Bruxelles/Strasbourg;
- les déplacements officiels des députés et du personnel en dehors des trois principaux lieux de travail du Parlement (pour les réunions des groupes politiques, des commissions et des délégations), y compris les transports locaux jusqu'à destination (pour les réunions des groupes politiques);
- le transport des députés dans des véhicules de service ou de location;
- le transport des visiteurs subventionnés entre leurs pays d'origine et le Parlement européen.

Avec l'adoption, en 2017, du nouvel objectif de réduction de l'empreinte carbone, le périmètre de l'objectif a été étendu pour inclure les vols des députés entre leur pays d'origine et Bruxelles et Strasbourg. Le champ d'application de l'objectif reflète désormais mieux l'incidence des activités du Parlement sur l'environnement. Afin de pouvoir procéder à une comparaison correcte avec la performance de l'année de base (2006), les émissions pour cette année ont également été recalculées afin de prendre en compte les vols des députés entre leur pays d'origine et Bruxelles et Strasbourg.

Fourniture d'équipements et de services par des sous-traitants

Cette catégorie regroupe les flux entrants de matériels et de services utilisés par l'organisation, ce qui représente, pour le Parlement européen¹⁶:

¹⁵Les vols des députés du Parlement européen entre leur pays d'origine et Bruxelles/Strasbourg n'étaient pas inclus dans le périmètre. Depuis 2016 (exercice 2015), cependant, ils ont été calculés et compensés conformément à la décision du Bureau d'octobre 2015 sur la compensation des émissions de carbone.

¹⁶Le transport de fournitures jusqu'au Parlement n'est pas inclus dans le périmètre, car il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles. Cependant, il ressort d'une analyse du bilan carbone d'autres organisations que cette source ne représente qu'une très faible part du bilan total. En fonction de la catégorie, certains facteurs d'émission pour l'achat de fournitures peuvent comprendre les émissions de transport (généralisées).

- l'achat de fournitures, notamment le papier et les fournitures de bureau, les toners et cartouches d'encre, la nourriture des restaurants, les fournitures de restauration, etc.;
- les services fournis par des prestataires externes (restauration, sécurité, nettoyage, conseil, traduction et interprétation externes, etc.).

Déchets directs

Cette catégorie comprend les émissions de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets en fin de vie. Les émissions de méthane à partir des eaux usées ne sont pas prises en considération dans le Bilan Carbone®.

Actifs immobilisés

Cette catégorie couvre les émissions de GES générées pendant la fabrication ou la construction de biens de consommation durables. Généralement, dans la méthode Bilan Carbone®, les émissions de GES sont réparties sur une certaine période, selon un système comparable au concept de l'amortissement financier, pour que les différents inventaires de bilans carbone annuels restent comparables. Cette catégorie comprend:

- les bâtiments et parkings utilisés par le Parlement;
- les équipements industriels et d'autres équipements (par exemple, les réfrigérateurs dans les restaurants et d'autres appareils);
- les véhicules appartenant au Parlement;
- l'équipement informatique (ordinateurs, imprimantes et autres appareils);
- le mobilier de bureau.

Pour calculer le bilan carbone du Parlement européen, tous les bâtiments des trois lieux de travail sont pris en considération ¹⁷. Les bureaux de liaison ne sont pas inclus dans le champ d'application.

AI.3 Analyse détaillée de l'évolution de l'empreinte carbone

Le tableau ci-dessous indique les émissions en tonnes d'équivalent CO₂ par flux, les émissions par ETP (équivalent temps plein) figurant entre parenthèses. L'avant-dernière colonne indique le pourcentage représenté par chaque flux sur le bilan carbone total. La dernière colonne indique l'évolution des émissions par ETP entre 2006 et 2019.

Flux d'émission	2006	2019	Pourcentage de l'empreinte carbone 2019	Évolution entre 2006 et 2019 par ETP
1. 1. ÉNERGIE CONSOMMÉE	36 044 (3,37)	13 946 (1,00)	12,6 %	- 70,3 %
1.1. Gaz naturel	11 894 (1,11)	12 935 (0,93)	11,7 %	- 16,5 %

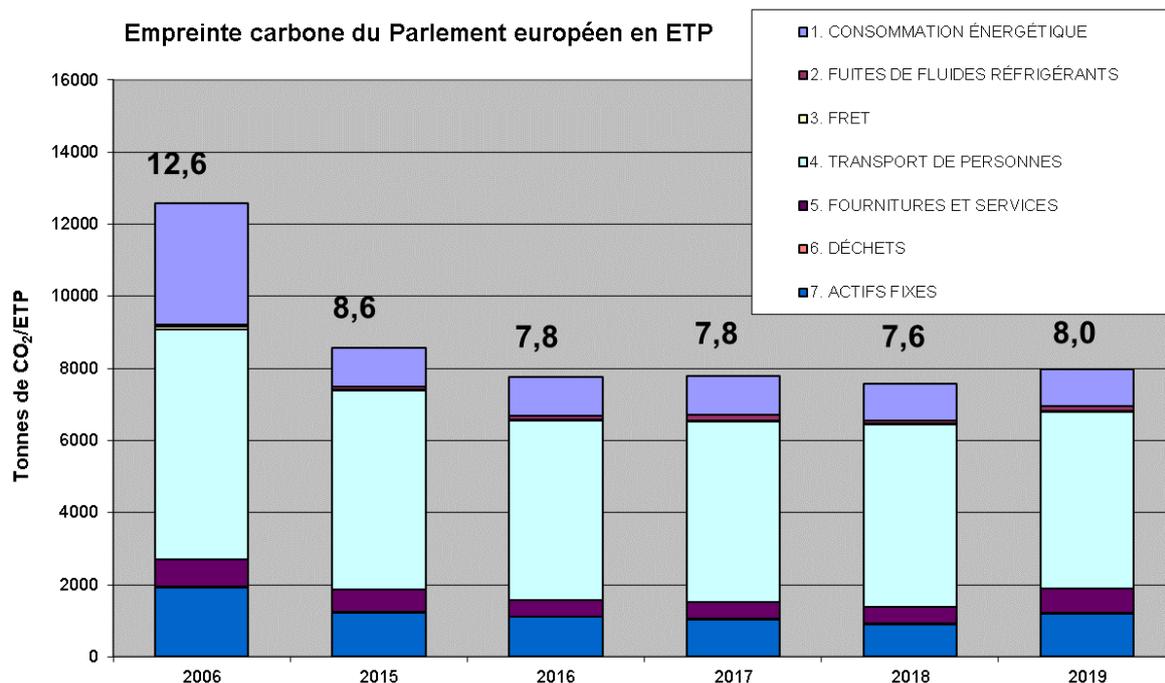
¹⁷Les gaz à effet de serre inclus dans le calcul du bilan carbone sont ceux désignés dans le protocole de Kyoto: le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (C_nH_mF_p), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et les hydrocarbures perfluorés (C_nF_{2n+2}). Il y a d'autres GES connus avec des effets non négligeables (tels que l'ozone ou les CFC), mais ils ne sont pas couverts par le protocole de Kyoto, la principale initiative internationale pour la réduction des GES. Ces gaz ne sont pas inclus dans les champs d'application ISO. Toutefois, il a été prévu une exception. Les GES qui ne relèvent pas du protocole de Kyoto ont été pris en considération dans le cadre des vols, car la méthode Bilan Carbone® permet de le faire. Cette décision se justifie par le fait que près de la moitié des gaz à effet de serre émis par les vols ne relèvent pas du protocole de Kyoto. Étant donné que les vols représentent un pourcentage très élevé des émissions du Parlement européen, l'exclusion, en l'occurrence, des GES qui ne relèvent pas du protocole de Kyoto consisterait à négliger une partie très importante des émissions et conduirait à des incohérences.

Flux d'émission	2006	2019	Pourcentage de l'empreinte carbone 2019	Évolution entre 2006 et 2019 par ETP
1.1.1. Bruxelles	7 636 (0,71)	10 056 (0,72)	9,1 %	1,1 %
1.1.2. Luxembourg	2 237 (0,21)	1 508 (0,11)	1,4 %	- 48,3 %
1.1.3. Strasbourg	2 020 (0,19)	1 372 (0,10)	1,2 %	- 47,9 %
1.2. Pétrole	471 (0,04)	228 (0,02)	0,2 %	- 62,9 %
1.2.1. Bruxelles	210 (0,02)	0 (0,00)	0,0 %	- 100,0 %
1.2.2. Luxembourg	204 (0,02)	180 (0,01)	0,2 %	- 32,4 %
1.2.3. Strasbourg	57 (0,01)	48 (0,00)	0,0 %	- 35,6 %
1.3. Chauffage et refroidissement urbains	472 (0,04)	0 (0,00)	0,0 %	- 100,0 %
1.3.1. Bruxelles	0 (0,00)	0 (0,00)	0,0 %	s.o.
1.3.2. Luxembourg	472 (0,04)	0 (0,00)	0,0 %	- 100,0 %
1.3.3. Strasbourg	0 (0,00)	0 (0,00)	0,0 %	s.o.
1.4. Électricité (renouvelable à 100 % depuis 2008)	23 208 (2,17)	783 (0,06)	0,7 %	- 97,4 %
2. FUITES DE GAZ RÉFRIGÉRANTS À PARTIR DES ÉQUIPEMENTS DE CONDITIONNEMENT D'AIR OU DES RÉFRIGÉRATEURS	736 (0,07)	2 019 (0,14)	1,8 %	110,6 %
3. TRANSPORT DE MARCHANDISES (FRET)	781 (0,07)	357 (0,03)	0,3 %	- 64,9 %
3.1. Transport interne (entre les trois lieux de travail)	335 (0,03)	182 (0,01)	0,2 %	- 58,4 %
3.1.1. Transport entre les trois lieux de travail: périodes de session	160 (0,01)	72 (0,01)	0,1 %	- 65,1 %
3.1.2. Transport entre les trois lieux de travail: courrier et autres	176 (0,02)	109 (0,01)	0,1 %	- 52,4 %
3.2. Transport externe (en dehors des trois lieux de travail) – routier/maritime	117 (0,01)	148 (0,01)	0,1 %	- 2,7 %
3.3. Transport externe (en dehors des trois lieux de travail) – aérien	329 (0,03)	28 (0,00)	0,0 %	- 93,5 %
4. TRANSPORT DE PERSONNES	68 143 (6,37)	68 134 (4,89)	61,4 %	- 23,2 %
4.1. Personnel	12 565 (1,18)	13 830 (0,99)	12,5 %	- 15,5 %
4.1.1. Déplacements domicile-travail	4 544 (0,43)	5 895 (0,42)	5,3 %	- 0,4 %
Bruxelles (y compris assistants parlementaires)	2 286 (0,21)	3 009 (0,22)	2,7 %	1,0 %
Luxembourg	2 220 (0,21)	2 615 (0,19)	2,4 %	- 9,6 %
Strasbourg	38 (0,00)	271 (0,02)	0,2 %	448,9 %
4.1.2. Missions entre les trois lieux de travail	3 439 (0,32)	2 661 (0,19)	2,4 %	- 40,6 %
Vers/de Strasbourg: en voiture	1 731 (0,16)	1 983 (0,14)	1,8 %	- 12,1 %
Vers/de Strasbourg: par train	17 (0,00)	238 (0,02)	0,2 %	1000,5 %
Vers/de Strasbourg: par avion (vols de courte durée – en classe économique)	1 175 (0,11)	91 (0,01)	0,1 %	- 94,1 %
Vers/de Strasbourg: par autocar de Luxembourg	0 (0,00)	117 (0,01)	0,1 %	s.o.
Luxembourg-Bruxelles: en voiture	480 (0,04)	221 (0,02)	0,2 %	- 64,6 %
Luxembourg-Bruxelles: par train	35 (0,00)	11 (0,00)	0,0 %	- 76,9 %
Luxembourg-Bruxelles: par avion (vols de courte durée – en classe économique)	0 (0,00)	0 (0,00)	0,0 %	s.o.
4.1.3. Mission en dehors des trois lieux de travail	4 566 (0,43)	5 275 (0,38)	4,8 %	- 11,3 %
par avion (vols de courte durée – en classe économique)	1 820 (0,17)	2 768 (0,20)	2,5 %	16,8 %
par avion (vols de courte durée – en classe affaires)				s.o.

Flux d'émission	2006	2019	Pourcentage de l'empreinte carbone 2019	Évolution entre 2006 et 2019 par ETP
par avion (vols de longue durée – en classe affaires)	2 680 (0,25)	1 461 (0,10)	1,3 %	- 58,2 %
par avion (vols de longue durée – en classe économique)		566 (0,04)	0,5 %	s.o.
par train	7 (0,00)	62 (0,00)	0,1 %	585,1 %
en voiture	60 (0,01)	363 (0,03)	0,3 %	368,0 %
en autocar	0	34 (0,00)	0,0 %	s.o.
4.1.4. Transports entre les bâtiments à Luxembourg (KAD-GOL, KAD-PRE)	16 (0,00)	0 (0,00)	0,0 %	- 100,0 %
4.2. Députés du Parlement européen	27 385 (2,56)	17 876 (1,28)	16,1 %	- 49,9 %
4.2.1. Transports dans des véhicules de service et des autocars loués	576 (0,05)	402 (0,03)	0,4 %	- 46,5 %
4.2.2. Réunions en dehors des lieux de travail	5 108 (0,48)	1 860 (0,13)	1,7 %	- 72,0 %
Groupe politique	1 200 (0,11)	598 (0,03)	0,5 %	- 61,7 %
Commission du PE	756 (0,01)	288 (0,02)	0,3 %	- 70,8 %
Délégation interparlementaire	3 124 (0,29)	908 (0,07)	0,8 %	- 77,7 %
Transports sur les lieux de réunion (autocar, taxi, limousine, etc.).	29 (0,00)	10 (0,00)	0,0 %	- 73,0 %
Autres	s.o.	57 (0,00)	0,1 %	s.o.
4.2.3. Réunions à Bruxelles ou à Strasbourg	21 700 (2,03)	15 614 (1,12)	14,1 %	- 44,8 %
4.3. Transports de hauts fonctionnaires dans des voitures de service (SG, secrétaires généraux des groupes politiques, secrétaire général adjoint, etc.)	47 (0,00)	43 (0,00)	0,0 %	- 29,9 %
4.4. Visiteurs	28 146 (2,63)	36 384 (2,61)	32,8 %	- 0,8 %
Bruxelles	20 926 (1,96)	31 815 (2,28)	28,7 %	16,7 %
Strasbourg	7 213 (0,67)	4 570 (0,33)	4,1 %	- 51,4 %
5. ACHAT DE FOURNITURES ET DE SERVICES	8 115 (0,76)	9 571 (0,69)	8,6 %	- 9,5 %
5.1. Services externes (maintenance, nettoyage, consultants, sécurité, traducteurs et interprètes externes)	2 725 (0,25)	7 005 (0,50)	6,3 %	11,3 %
Personnel externe des restaurants	236 (0,02)	126 (0,01)	0,1 %	- 59,0 %
Consultants externes	201 (0,02)	352 (0,03)	0,3 %	- 54,7 %
Interprètes freelances	368 (0,03)	4 949 (0,36)	4,5 %	247,7 %
Traducteurs indépendants	500 (0,05)	374 (0,03)	0,3 %	- 80,7 %
Personnel informatique externe	329 (0,03)	392 (0,03)	0,4 %	- 8,7 %
Personnel d'entretien externe	116 (0,01)	195 (0,01)	0,2 %	29,2 %
Personnel de nettoyage externe	506 (0,05)	425 (0,03)	0,4 %	- 35,6 %
Agents temporaires	22 (0,00)	10 (0,00)	0,0 %	- 64,3 %
Personnel de sécurité externe	449 (0,04)	159 (0,01)	0,1 %	- 72,8 %
5.2. Fournitures de bureau (papier, enveloppes et autres fournitures)	1 880 (0,18)	528 (0,04)	0,5 %	- 78,4 %
5.3. Fournitures de restauration (gobelets en plastique, canettes, bouteilles en plastique, etc.)	313 (0,03)	113 (0,01)	0,1 %	- 72,4 %
5.4. Achat de nourriture pour les restaurants	3 197 (0,30)	1 926 (0,14)	1,7 %	- 53,8 %
6. DÉCHETS	311 (0,03)	225 (0,02)	0,2 %	- 44,5 %

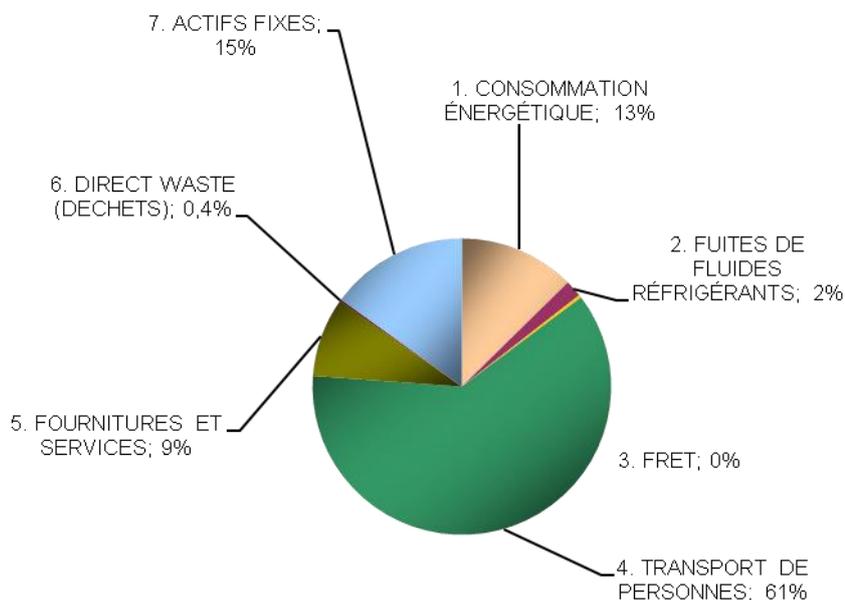
Flux d'émission	2006	2019	Pourcentage de l'empreinte carbone 2019	Évolution entre 2006 et 2019 par ETP
7. ACTIFS IMMOBILISÉS (émissions générées pendant la construction ou la fabrication de biens de consommation durables)	20 465 (1,91)	16 650 (1,20)	15,0 %	- 37,5 %
7.1 Construction d'immeubles	12 228 (1,14)	13 395 (0,96)	12,1 %	- 15,9 %
7.2. Mobilier de bureau (tables, chaises, armoires, etc.)	369 (0,03)	676 (0,05)	0,6 %	40,7 %
7.3. Équipement informatique (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, téléphones, serveurs, téléviseurs, etc.)	7 851 (0,73)	2 527 (0,18)	2,3 %	- 75,3 %
Ordinateurs de bureau	1 777 (0,17)	1 053 (0,08)	0,9 %	- 54,5 %
Écrans plats	2 634 (0,25)	654 (0,05)	0,6 %	- 80,9 %
Ordinateurs portables	0	171 (0,01)	0,2 %	s.o.
Imprimantes individuelles	136 (0,01)	9 (0,00)	0,0 %	- 94,6 %
Imprimantes en réseau	567 (0,05)	78 (0,01)	0,1 %	- 89,4 %
Téléphones (fixes et portables)	87 (0,01)	18 (0,00)	0,0 %	- 84,5 %
Serveurs, interrupteurs, routeurs	646 (0,06)	37 (0,00)	0,0 %	- 95,6 %
Téléviseurs	265 (0,02)	400 (0,03)	0,4 %	15,8 %
Autres équipements informatiques	1 740 (0,16)	107 (0,01)	0,1 %	- 95,3 %
7.4. Autres équipements (lave-linge, machines à café, réfrigérateurs, etc.)	17 (0,00)	52 (0,00)	0,0 %	138,6 %
Indicateur total par ETP recalculé avec la version 8 du Bilan Carbone	136 703 (12,79)	110 902 (7,96)		- 37,7 %
Nombre d'ETP	10 689	13 924		30,3 %

Le graphique ci-après indique l'évolution de l'empreinte carbone par ETP entre 2006 et 2019 pour les principaux secteurs. Pour permettre une comparaison correcte, seules sont présentées les années dont le calcul inclut les vols des députés entre leur pays d'origine et Bruxelles et Strasbourg.



En 2006, les émissions étaient principalement imputables aux catégories «consommation énergétique» et «transport de personnes». Dans le domaine de la «consommation énergétique», les émissions ont reculé très sensiblement, en passant de 3,4 tonnes à 1,00 tonne d'éq. CO₂ par ETP (influence de l'introduction de l'«électricité verte»), tandis que les émissions générées par le «transport de personnes» ont diminué, de 6,4 à 4,89 tonnes de CO₂ par ETP entre 2006 et 2019. Cependant, les émissions produites par le transport des personnes diminuent beaucoup plus lentement que les émissions des autres catégories et, de ce fait, elles représentent une part bien plus importante des émissions totales qu'en 2006. Les émissions provenant de la consommation d'énergie en 2019 ont légèrement baissé par rapport à 2018 (de 1,02 à 1,00 tonne de CO₂ par ETP), tout comme les émissions imputables au transport des personnes ont diminué (de 5,06 à 4,89 tonnes de CO₂ par ETP). En raison d'une révision à la hausse des facteurs d'émission pour la construction d'immeubles et certains services externes, les émissions calculées pour l'achat des biens et des services ainsi que pour les actifs immobilisés ont considérablement augmenté. La catégorie des actifs immobilisés, avec 1,20 tonne de CO₂ par ETP en 2019, est désormais la deuxième catégorie enregistrant les plus grandes émissions du Parlement.

En 2019, la répartition des flux d'émissions par catégorie était la suivante:



- **transport de personnes** (61 % du total);
- **«actifs immobilisés»** (15 % du total; cette catégorie couvre, entre autres, les émissions produites pendant la construction des bâtiments occupés par le personnel du Parlement ainsi que pendant la fabrication de l'équipement informatique du Parlement);
- **consommation énergétique dans les bâtiments** (13 % du total);
- **fourniture externe de produits et services** (9 % du total);
- **fuites de gaz réfrigérants** (2 % du total);
- **transport de marchandises** (0,3 % du total);
- **déchets** (0,4 % du total).

En ce qui concerne les émissions de CO₂, le Parlement européen devrait concentrer ses efforts sur les quatre premiers domaines, qui représentent 98 % de l'empreinte carbone totale. Il s'agit des catégories pour lesquelles le Parlement peut réduire significativement son empreinte carbone. Parmi elles, c'est le transport des personnes qui est, de loin, la plus importante et stratégique. Cependant, certaines possibilités d'amélioration ne devraient pas être négligées pour les trois dernières catégories d'émissions. Pour ces catégories, il peut être aisé de trouver des mesures qui pourraient être mises en place facilement et de manière économique. De plus, certains domaines ont une forte incidence en matière de visibilité, tandis que d'autres ont des répercussions significatives dans des domaines autres que celui des émissions de CO₂.

ANNEXE II: LISTE DES PERMIS ENVIRONNEMENTAUX POUR LES BÂTIMENTS DU PARLEMENT AJOUTÉS AU CHAMP D'APPLICATION DE L'EMAS

La liste suivante reprend les permis environnementaux pour les bâtiments qui sont couverts par l'EMAS. Les bâtiments du Parlement à Strasbourg et le bâtiment Dépôt Senningerberg à Luxembourg ne sont pas soumis à des permis environnementaux. La responsabilité du suivi de la mise en œuvre des exigences énoncées dans les permis environnementaux est définie dans la procédure EMAS du Parlement P-CHECK-ALL-12: procédure de respect de la législation environnementale.

Site	Bâtiment	Nom	Référence du permis	Observations
Luxembourg	ADENAUER	Konrad Adenauer	1/2008/0320/135 01/08/0320 1/08/0320A 1/16/0597	Permis env. original de 2009 Prolongation de la validité du permis env. jusqu'en 2017 Prolongation de la validité du permis env. jusqu'à fin 2022 (y compris plusieurs modifications afin de réduire les exigences) ITM: Permis de santé et de sécurité
	Senningerberg	Dépôt Senningerberg	Sans objet	Bâtiment non soumis à un permis env.
	SCHUMAN	Schuman	1/12/0055	
Bruxelles	SPAAK	Paul Henri Spaak	12/90.678/50.704	
	SPINELLI	Altiero Spinelli	285928	
	ZWEIG	Stefan Zweig	239448, 00/0247	
	BRANDT	Willy Brandt	215200	
	ANTALL	József Antall		
	Wayenberg	Wayenberg	214468	
	Montoyer 70	Montoyer 70	45475	
	Montoyer 75	Montoyer 75	238783	
	Maison de l'histoire européenne	Maison de l'histoire européenne	390831	
Strasbourg	WEISS	Louise Weiss	Sans objet	
	CHURCHILL	Winston Churchill	Sans objet	
	DE MADARIAGA	Salvador de Madariaga	Sans objet	
	PFLIMLIN	Pierre Pflimlin	Sans objet	
	HAVEL	Vaclav Havel	Sans objet	

1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif(s) lié(s):

- réduction des émissions de CO₂ par ETP d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 2006
- réduction de la consommation de gaz, de mazout de chauffage et de chauffage urbain par ETP d'au moins 15 % en 2025 par rapport à 2012
- 10 % de l'énergie utilisée par le Parlement produite sur place à partir de ressources renouvelables d'ici 2025
- réduction de la consommation d'électricité par ETP d'au moins 20 % en 2025 par rapport à 2012

Projets liés au titre du cadre d'exécution stratégique (SEF) du Parlement

- INLO P12 *La stratégie immobilière au-delà de 2019* – **ARRIVÉE**
- INLO P20 *Extension du bâtiment Konrad Adenauer d'ici 2019* – **DÉPART**
- INLO P23 *Consultation systématique sur la configuration des bureaux* – **ARRIVÉE**

N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier	Statut	Observations
2019-CO2-01	Élaboration d'une feuille de route pour l'obtention d'un certificat de performance énergétique par tous les bâtiments à Bruxelles.	DG INLO Dir A: Gestion intégrée des infrastructures à Bruxelles	2020	Action terminée et clôturée	La feuille de route a été établie pour recevoir le certificat de performance énergétique (CPE) pour tous les bâtiments à Bruxelles. Le devis d'un «Bureau d'études» a été reçu et validé. Le Bureau d'études commencera à œuvrer sur le CPE à compter du quatrième trimestre 2019 après avoir défini la liste des priorités. La réception des CPE suivra entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020. Tous les CPE pour tous les bâtiments de Bruxelles (signés par un inspecteur reconnu pour Bruxelles) pourraient être délivrés au premier trimestre 2021.
2019-CO2-02	Respect plus ferme et systématique de la distinction entre la classe économique et la classe affaires sur les vols des députés lorsqu'ils effectuent des missions à l'étranger ou lorsqu'ils	DG FINS Unité Frais de voyage et de séjour des députés	2019/2020	En cours	Développements en cours

¹⁸Les descriptions des mesures du plan d'action EMAS et les explications concernant leur mise en œuvre sont présentées dans la langue dans laquelle elles ont été fournies par les services responsables afin que leur contenu et le retour d'informations reçu soient fidèlement rendus. Une traduction peut être fournie sur demande par l'unité EMAS.

	voyagent entre leurs pays d'origine, Bruxelles et Strasbourg, afin d'obtenir un calcul plus précis de l'empreinte carbone du Parlement.				
2019-CO2-03	<p>Optimiser l'emplacement des salles de serveurs afin de réduire la consommation des systèmes de refroidissement.</p> <p>Les salles de serveurs consomment de l'électricité à la fois pour le fonctionnement des serveurs et pour leur propre refroidissement. L'emplacement actuel de certaines salles de serveurs consomme de l'énergie supplémentaire, car leurs systèmes de refroidissement, qui devraient normalement être éteints l'hiver (pas besoin d'air conditionné), restent allumés toute l'année, ce qui engendre une consommation d'énergie excessive par rapport à celle qui est nécessaire pour refroidir les salles de serveurs.</p> <p>Avec le soutien de la DG INLO, la DG ITEC devrait: 1) établir un inventaire (emplacement, propriétaire, capacité et circuit de refroidissement) des salles de serveurs dans les bâtiments du Parlement à Bruxelles 2) dans la mesure où cela est techniquement possible, réaménager les salles de serveurs en vue de réduire la</p>	<p>DG ITEC</p> <p>avec le soutien de</p> <p>DG INLO Dir A: Gestion intégrée des infrastructures à Bruxelles</p>	2020	En cours	<p>ZWEIG (ATR)-1K076 est la seule salle de serveurs conservée à Bruxelles. Cette salle a été récemment remise en état et le refroidissement a déjà été optimisé (voir l'action 2018-ADM-07, A).</p> <p>Nous pouvons étendre l'étude aux salles de télécommunications. L'équipe Réseau gère un grand nombre de salles à Bruxelles dotées d'un système de refroidissement. Nous œuvrons actuellement pour définir la liste de ces salles avec Réseau.</p> <p>Une liste de toutes les salles de serveurs sur le site de Bruxelles prises en charge par DG ITEC (emplacement, propriété, capacité des serveurs informatiques) a été demandée à DG ITEC. L'UFMIB complètera cette liste avec le type et la capacité du système de refroidissement.</p>

	consommation d'électricité des systèmes de refroidissement.				
2019-CO2-04	Promouvoir le partage de cantines entre les secrétariats des groupes politiques afin de réduire le nombre de camions se déplaçant à Strasbourg.	DG INLO DIR B: Unité de l'attribution des bureaux et des déménagements	2019	En cours	Une campagne de partage des camions entre les groupes politiques a été lancée dans le cadre du plan d'action EMAS 2019. Une note des questeurs couvrant à la fois les députés et les groupes politiques est en cours de préparation et toujours envisagée pour 2019.
2019-CO2-05	Bâtiment SPAAK: lancement d'un appel à concours pour la rénovation du bâtiment existant, avec l'objectif d'une performance environnementale élevée. [Remplace l'action 2015-CO2-29 du plan d'action 2018]	DG INLO DIR D: UPHS – Unité de projet SPAAK	2019-2020	Action terminée et clôturée	Lancement d'un appel le 19 octobre 2019 reposant, entre autres, sur la CHARTE POUR UN BÂTIMENT EXEMPLAIRE DU POINT DE VUE DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE TRAVAIL présentée au Bureau le 17.6.2019.
2019-CO2-06	Bâtiment SPINELLI: remise à neuf complète de l'ancien point d'information, incluant l'installation d'un nouveau système CVC économe en énergie et d'une nouvelle façade à forte capacité d'isolement.	DG INLO DIR D: Unité actuelle des projets immobiliers à Bruxelles	2020	En cours	Travaux prévus entre septembre 2019 et octobre 2020
2019-CO2-07	Bâtiment BQL: réduire les apports solaires thermiques en ajoutant un dispositif de protection solaire aux fenêtres, afin de réduire le besoin en air	DG INLO DIR D: Unité actuelle des projets immobiliers à Bruxelles	2019	Action annulée	L'équipement CVC a été amélioré. L'installation de films de protection solaire a été abandonnée.

	conditionné pendant l'été.				
2019-CO2-08	Mise en œuvre d'un ensemble de procédures de mise en service à utiliser en commun avec la Dir A afin d'optimiser la maintenance et l'exploitation des bâtiments après l'achèvement du projet par la Dir D.	DG INLO DIR D + A: Unité actuelle des projets immobiliers à Bruxelles/Gestion intégrée des infrastructures à Bruxelles	2019	Action terminée et clôturée	<p>Une série de modèles de mise en service a été établie pour les installations techniques les plus communes, telles que les systèmes CVC et les équipements de refroidissement.</p> <p>L'intégration des procédures de mise en service avec l'application logicielle Aproplan est en cours.</p>
2019-CO2-09	<p>1) ADENAUER II: mettre à jour les estimations et les simulations de performance énergétique initiales du bâtiment, en prenant en considération d'éventuels légers changements en matière d'équipements ainsi que les facteurs et les coûts des émissions énergétiques actuelles. Optimiser les conditions d'exploitation actuelles afin d'atteindre la meilleure performance possible en matière d'émissions et de coûts de CO₂.</p> <p>2) ADENAUER II: Analyser les caractéristiques de contrôle ainsi que la flexibilité et l'ergonomie du système d'automatisation du bâtiment. • Identification des différents modes opératoires possibles utilisés pour les principaux équipements CVC et élaboration d'une fonctionnalité permettant au système d'automatisation ou à ses</p>	DG INLO DIR D: Unité des grands projets de construction à Luxembourg et à Strasbourg	2020	En cours	Étude en cours par les conseillers techniques (lot D). Rapport attendu en 2019.

	opérateurs d'allumer, d'arrêter et d'adapter les modes opératoires (par exemple, activation du mode de récupération de chaleur depuis le système de refroidissement des salles de serveurs selon les besoins);• Identification des fonctionnalités instaurées dans le système d'automatisation permettant de modifier les scénarii automatiquement ou manuellement afin d'adapter le système aux changements de conditions externes et internes (par exemple, favoriser l'utilisation de certains équipements) ou aux règlements (par exemple, les changements de poste, les heures d'ouverture, le climat intérieur), afin de garantir une performance énergétique globale optimale.				
2019-CO2-10	1) Réaménagement du système d'éclairage (LED) des bureaux des députés/assistants SPINELLI 2) Rénovation chaufferie vapeur SPINELLI SUD [Remplace l'action 2014-CO2-02 du plan d'action 2018]	DG INLO DIR A: Unité des travaux d'aménagement à Bruxelles	2020	En cours	1) Fait: Projet de réaménagement du système d'éclairage achevé en septembre 2019 – 4 000 nouvelles unités d'éclairage installées (2 unités/module) 2) En cours: Le projet «Chaufferie vapeur Spinelli SUD» sera budgétisé pour 2020 ou 2021 selon les disponibilités budgétaires.
2019-CO2-11	1) Ajouter une alarme sur les chambres froides en cas d'ouverture prolongée des portes de façon à limiter les déperditions d'énergie. 2) Étudier la faisabilité d'ajouter une sonde de	DG INLO DIR A: Gestion des bâtiments à Luxembourg	2019	En cours	1) Fait: L'alarme a été ajoutée. 2) En cours: Étude de faisabilité réalisée. L'ajout d'une sonde de CO ₂ et l'adaptation du ventilateur (CTA) devraient être achevés d'ici la fin de l'année.

	CO ₂ et un variateur de vitesse sur les CTA centrale d'achat, CTA stock centrale d'achat de façon à réguler plus finement les débits d'air et ainsi réduire les consommations.				
2019-CO2-9	Compensation des émissions de carbone du Parlement pour 2018	Unité EMAS	2019	Action terminée, mais à poursuivre	Procédure d'appel d'offres en cours de finalisation. Signature du contrat prévue pour novembre.
2019-CO2-13	Étude de la possibilité d'instaurer de nouvelles méthodes pour compenser les émissions du Parlement par la mise en œuvre ou le soutien de projets de réduction d'émissions sur plusieurs années, probablement en coopération avec d'autres institutions de l'Union européenne.	Unité EMAS	2019	Action terminée, mais à poursuivre	Étude finalisée. Possibilités intéressantes recensées, mais compliquées à mettre en pratique, notamment parce que l'attention est actuellement axée sur la coopération croissante avec d'autres institutions de l'Union européenne.
2018-CO2-2	Nouveau bâtiment Montoyer 63: en cours de certification comme «bâtiment passif» conformément aux réglementations PEB de 2015 et comme excellent sur la base du référentiel BREEAM. – chauffé et refroidi grâce à l'énergie géothermique; ventilation optimisée avec récupération de chaleur – récupération d'eau de pluie – grand parking à vélos interne desservi par un ascenseur à vélo désigné	DG INLO DIR A:Service d'assistance à la maintenance	2018-2019	Action terminée et clôturée	Le bâtiment a été certifié excellent sur la base du référentiel BREEAM le 13 août 2019 et certifié comme «bâtiment passif» le 25 septembre 2018.
2018-CO2-3	Immeuble Wayenberg: l'extension à la crèche Wayenberg existante va être certifiée «bâtiment passif». – énergie renouvelable et stockage de l'énergie; chauffage et	DG INLO DIR D: Unité actuelle des projets immobiliers à Bruxelles	2018-2020	En cours	Les travaux ont commencé en juillet 2018 et seront achevés en 2020.

	refroidissement géothermique – ventilation optimisée avec récupération de chaleur – récupération de l'eau de pluie				
2018-CO2-4	Bâtiment ZWEIG: amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment ZWEIG grâce à l'isolation thermique des murs et des fenêtres du patio intérieur.	DG INLO DIR D: Unité actuelle des projets immobiliers à Bruxelles	2018-2019	Action annulée	Le champ d'application du projet a été limité à la salle des séminaires.
2018-CO2-5	Bâtiment Trèves 1: étude des possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique pour le bâtiment remis en état.	DG INLO DIR D: Unité actuelle des projets immobiliers à Bruxelles	-	En attente	-
2018-CO2-8	Achat et mise en place d'un ou plusieurs arbres de ville/solaires, si possible (en fonction des ressources et des emplacements disponibles)	Unité EMAS	2018	En attente	En attente. Pas de budget, difficultés à trouver un emplacement approprié en raison des projets de construction en cours à Luxembourg et à Strasbourg.
2018-CO2-9	Mise en place du télétravail structurel au Parlement européen conformément au projet «SG PERS P20: télétravail structurel» dans le portefeuille de projets du Parlement [décision de décharge budgétaire du 27 avril 2017, pt. 98]	DG PERS	2018	Action terminée et clôturée	Le SG a adopté les règles sur le télétravail structurel.
2017-CO2-04	Remplacement des tableaux électriques et installation de compteurs d'énergie dans les bâtiments CHURCHILL et DE MADRIAGA.	DG INLO DIR D: Unité actuelle des projets immobiliers à Strasbourg	2017-2019	Action terminée et clôturée	Les travaux ont été achevés. Un serveur est installé pour collecter les données de consommation d'électricité et générer des rapports sur la base des données collectées. Remarque: le bâtiment PFLIMLIN n'est pas concerné.

2017-CO2-07	<p>Études en vue de la rénovation et de l'extension du restaurant du bâtiment CHURCHILL.</p> <p>Amélioration de l'efficacité énergétique par le remplacement de l'éclairage et du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (CVC), ainsi que des équipements de cuisine.</p>	<p>DG INLO DIR D:Unité actuelle des projets immobiliers à Strasbourg</p>	<p>Étude:2017-2018 Travaux:2020-2022</p>	<p>En cours</p>	<p>Études réalisées.</p> <p>Rénovation et modernisation de la cuisine. Installation de nouvelles pompes à eau, d'un système d'éclairage LED et de centrales de traitement d'air pour diminuer la consommation d'énergie.</p>
2017-CO2-08	<p>Optimisation des postes de travail par des configurations nouvelles et ergonomiques.</p>	<p>DG INLO DIR B:Unité des acquisitions, gestion des biens et inventaire</p>	<p>2020</p>	<p>En cours</p>	<p>Des postes de travail partagés sont prévus dans les projets d'aménagement des nouveaux bâtiments. Le projet d'aménagement du bâtiment MARTENS avec des postes de travail partagés et des espaces collaboratifs a été achevé et le bâtiment est en service depuis avril 2019. Un mobilier et un type d'organisation similaires ont été installés au sein du bâtiment Montoyer 63 (qui devrait héberger la DG PERS et des salles de formation professionnelle) et sont prévus pour le bâtiment ADENAUER à Luxembourg. Les contrats actuels d'acquisition de mobilier pour le personnel offrent davantage de flexibilité et de solutions axées sur le client. Ces solutions ergonomiques sont également utilisées dans le cadre de l'amélioration des bureaux des députés à Bruxelles.</p>
2017-CO2-09	<p>Recherche de nouvelles solutions pour réutiliser ou recycler l'ancien mobilier dans le cadre de la réduction et de la modernisation des postes de travail individuels.</p>	<p>DG INLO DIR B:Unité des acquisitions, gestion des biens et inventaire</p>	<p>2019</p>	<p>En cours</p>	<p>Le contractant actuel pour le mobilier propose des solutions de recyclage et de réutilisation du mobilier qui peuvent être écrites. Ces solutions seront utilisées dans le cadre du nouveau mobilier des députés à Bruxelles. Dans le même temps, nous travaillons avec des associations caritatives pour</p>

					redistribuer le mobilier qui n'est plus utilisé, et recherchons des solutions diversifiées au sein de l'économie circulaire. Dans le cadre de la modernisation des postes de travail, l'achat d'anciens modèles de mobilier est limité au strict minimum. De nouveaux modèles sont prévus pour tous les futurs projets.
2016-CO2-08	Lors de la rénovation des infrastructures audiovisuelles des salles de réunion de Bruxelles et de Strasbourg: installation de détecteurs de présence afin de permettre le démarrage et l'extinction automatiques des installations techniques des salles de réunion, l'objectif étant de réduire au maximum la consommation énergétique de ces installations lorsque les salles ne sont pas occupées.	DG LINC Unité de l'infrastructure et de l'innovation pour les conférences	2019-2020	En cours	Bruxelles: 32 salles de réunion équipées. L'installation est prévue dans trois salles supplémentaires en 2020. Strasbourg: 33 salles de réunion équipées. L'installation complète dans 39 salles de réunion doit être achevée d'ici septembre 2020.
2016-CO2-17	Remplacement des projecteurs (et des appareils de projection en général): prise en compte de la consommation énergétique des équipements lors de la sélection des technologies de remplacement (par exemple, lampe ou technologie laser, écran LED ou projecteur), comme le recommandent les lignes directrices relatives aux marchés publics écologiques.	DG LINC Unité de l'infrastructure et de l'innovation pour les conférences	Jusqu'en 2020	En cours	Au total, 61 salles de conférence à Bruxelles et à Strasbourg ont été équipées de projecteurs à technologie laser efficaces sur le plan énergétique ou d'écrans LED. 6 salles de conférence supplémentaires à Strasbourg seront équipées d'ici septembre 2020.

2015-CO2-09	Rénovation des conduites des plafonds des bâtiments CHURCHILL et DE MADRIAGA – selon les recommandations de l'étude d'audit énergétique (action 1.10 PA 2014)	DG INLODIR D: Unité actuelle des projets immobiliers à Strasbourg	Étude de faisabilité: 2018-2020 Travaux: 2020-2025	En cours	Études en cours. Les travaux sont prévus pour 2020-2025. Les travaux de rénovation incluent le remplacement de l'éclairage actuel.
2015-CO2-23	Étude dans le cadre de la construction/rénovation de bâtiments: projet d'agrandissement du bâtiment ADENAUER à Luxembourg: Phase B: phase de construction Certification BREEAM finale (1.12 plan d'action 2014)	DG INLODIR D: Unité des grands projets de construction à Luxembourg et à Strasbourg	2020	En cours	La certification BREEAM finale pour la première phase du projet ADENAUER est reportée à 2020. L'unité continuera à suivre les conseillers techniques pour atteindre cet objectif.

2. MOBILITÉ DURABLE

Objectif(s) lié(s):

- réduction des émissions de CO₂ en matière de transports de personnes d'au moins 30 % par ETP en 2030 par rapport à 2006

Projets liés au titre du cadre d'exécution stratégique (SEF) du Parlement

- INLO P7 Voitures électriques – **TERMINÉ**
- PERS P20 Télétravail étendu – **RÉALISATION ATTENDUE**

N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier	Statut	Observations
<i>Remarque: les recommandations que le groupe de travail intercommissions sur la mobilité durable a élaborées et adoptées en 2018 et qui ne font pas partie du programme de travail pour 2019 seront prises en considération dans les futurs plans d'action dans la mesure du possible.</i>					

2019-SMO-01	<p>Les subsides relatifs aux transports en commun doivent augmenter d'un maximum de 75 % pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • les transports en commun à BXL (STIB, MTB, SNCB, De Lijn), • M-Pass, • les transports en commun à STR (CTS), <p>sous certaines conditions, comme un accès réduit aux places de stationnement au Parlement européen.</p> <p>Conformément à la décision du Bureau du 15 mai 2017 qui vise à doter le Parlement d'un parc automobile entièrement électrique, les places de parking accessibles au personnel et dotées d'infrastructures de recharge adaptées (prises murales ou bornes de recharge) devront atteindre une part de 1 à 2 % du nombre total des places de parking.</p> <p>[Remplace les actions 2018-SMO-05 et 2017-CO2-14 du plan d'action 2018]</p>	<p>DG INLO DIR A Service d'assistance à la maintenance et DIR B, unité Transport de personnes et DG SAFE</p>	2019-2020	En cours	<p>Une proposition a été formulée dans la « NOTE À L'INTENTION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DU BUREAU "BÂTIMENTS, TRANSPORTS ET PARLEMENT VERT"» – Réf. GEDA D(2019)105 15 JAN 2019. En attente de décisions politiques.</p>
2019-SMO-02	<p>Conformément à la décision du Bureau du 15 mai 2017 qui vise à doter le Parlement d'un parc automobile entièrement électrique, les places de parking accessibles au personnel et dotées d'infrastructures de recharge adaptées (prises murales ou bornes de</p>	<p>DG INLO DIR A: Gestion immobilière à Luxembourg, à Strasbourg, Unité Travaux d'aménagement Bruxelles</p>	2019-2021	En cours	<p>BXL: le projet sera entièrement terminé au quatrième trimestre 2019 – 54 bornes de recharge supplémentaires seront installées dans l'ensemble des bâtiments (+ 30 dans le bâtiment SPINELLI, + 13 dans le bâtiment MARTENS, + 7 dans le bâtiment KOHL, + 3 dans le bâtiment Wiertz et + 2 dans les bâtiments</p>

	<p>recharge) devront atteindre une part de 1 à 2 % du nombre total des places de parking.</p> <p>[Remplace les actions 2018-SMO-05 et 2017-CO2-14 du plan d'action 2018]</p>				<p>Montoyer 75, Montoyer 70, Trèves 1, Montoyer-Science, ZWEIG, REMARD, BRANDT/ANTALL. Il a été terminé au troisième trimestre 2019 dans les bâtiments SPINELLI-KOHL-Trèves 1-Montoyer 70. Le projet est entré dans sa phase finale dans les autres bâtiments, avec une mise en service prévue avant la fin du quatrième trimestre 2019.</p> <p>LUX: 16 bornes de recharge (boîtier mural) supplémentaires ont été installées et sont opérationnelles. La signalétique a déjà été mise en place et les peintures au sol sont également terminées.</p> <p>STR: 50 bornes installées pour des véhicules de fonction. Les études concernant les aires de stationnement du personnel sont terminées. Estimations concernant les stations de recharge: 29 WEISS, 6 DE MADARIAGA, 3 CHURCHILL et 1 HAVEL.</p>
2019-SMO-03	<p>Sur la base de la décision du Bureau du 15 mai 2017 qui vise à doter le Parlement d'un parc automobile entièrement électrique, l'introduction de véhicules entièrement électriques dans la flotte des véhicules de service jouera un rôle essentiel dans l'attribution des futurs contrats de location. Le choix portera sur la flexibilité des contrats de location, afin de permettre une adaptation en continu de la flotte face à l'arrivée de nouveaux modèles de véhicules électriques et</p>	<p>DG INLO DIR B: Unité Transport de personnes</p>	2019-2021	En cours	<p>15 voitures entièrement électriques seront intégrées à la flotte de véhicules du Parlement à l'automne 2019. Les contrats de location récemment conclus permettent l'introduction progressive d'autres véhicules hybrides ou même entièrement électriques, en fonction des disponibilités sur le marché, afin de remplacer les véhicules à moteur thermique conformément au calendrier défini dans la décision du Bureau.</p>

	<p>de technologies durables sur le marché européen. Un premier lot de 15 voitures entièrement électriques sera intégré à la flotte de véhicules du Parlement courant 2019.</p> <p>[Remplace l'action 2018-SMO-06 du plan d'action 2018]</p>				
2019-SMO-04	<p>Réduire la quantité d'émissions de CO₂, de NOx et de particules fines en remplaçant progressivement tous les véhicules du Parlement servant au transport des marchandises par des véhicules plus respectueux de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les poids lourds seront remplacés par des camions Euro 6/VI. Deux camions de sociétés externes («YARO» et «POTIER») seront remplacés par deux camions EURO 6/VI d'ici avril-mai 2019. Les trois poids lourds de la flotte interne du PE seront remplacés par des camions Euro 6/VI au cours des prochaines années (entre 2020 et 2022). • Dans la mesure du possible, les véhicules utilitaires de la flotte interne du PE seront remplacés par des véhicules électriques ou hybrides. <p>[Remplace l'action 2018-SMO-12 du plan d'action 2018]</p>	<p>DG INLO DIR B: Unité de l'attribution des bureaux et des déménagements</p>	<p>2019-2022</p>	<p>Action terminée, mais à poursuivre</p>	<p>En avril 2019, deux poids lourds ont été intégrés à la flotte interne du PE servant au transport de marchandises.</p> <p>L'avantage du transport interne de marchandises est que les camions qui sont pleins à l'aller au début de la séance, en direction de Strasbourg, sont également pleins sur le chemin du retour à la fin de la séance. Les entreprises externes ne laissent pas leurs véhicules à Strasbourg pendant la durée de la séance (ces véhicules voyagent donc à vide sur le chemin du retour).</p> <p>Un nouvel «appel d'offres» pour l'achat d'un poids lourd Euro 6/VI et d'un petit véhicule utilitaire électrique est en cours. Le comité d'évaluation débutera ses travaux le 6 novembre et procédera à la signature du contrat fin 2019.</p>

2019-SMO-05	Installation de douches dans le bâtiment Pierre PFLIMLIN afin de promouvoir l'utilisation du vélo comme moyen de transport particulier.	DG INLO DIR D: Unité des projets immobiliers actuels à Strasbourg	2019	En cours	Des études ont été réalisées et sont terminées. Travaux de construction en 2019-2020.
2019-SMO-06	Préparatifs en vue de la création d'un groupe de travail intercommissions sur l'élaboration d'un plan de mobilité du personnel Verts/ALE (volontariat).	Groupe des Verts/Alliance libre européenne	2019	Remplacée	Remplacée par l'action 2020-SMO-XX: «Mise en place d'un processus visant à l'introduction d'une politique de mobilité durable et identification des axes de réduction des émissions au niveau du groupe».
2019-SMO-07	Soumission de propositions au Bureau en vue de définir les orientations d'une nouvelle politique de stationnement au Parlement européen	DG INLO DIR A: Service d'assistance à la maintenance DIR B: Unité Transport de personnes en coopération avec la DG SAFE	2019	En cours	À la suite de l'approbation par le Bureau de la note du SG du 2 avril 2019, la DG INLO a procédé à une répartition des tâches en vue de la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement. D'autres dispositions inter-DG (INLO/SAFE) feront l'objet d'un suivi en décembre 2019.
2019-SMO-08	1) Enquêtes générales concernant la mobilité sur les lieux de travail et enquêtes spécifiques concernant des projets pilotes temporaires (par exemple, trottinettes électriques, service de navette). 2) Afin de contrôler les incidences environnementales des transports en matière d'émissions carbone, il convient que l'unité EMAS, en coopération avec la DG INLO, mène des enquêtes de mobilité annuelles sur chacun des trois lieux de travail.	1) DG INLO DIR B: Unité Transport de personnes 2) Unité EMAS, en coopération avec la DG INLO – DIR B: Unité Transport de personnes	1) 2019-2021 2) 2019 (action continue)	Action terminée, mais à poursuivre	1) Enquête sur les trottinettes électriques terminée. Des statistiques annuelles sur l'utilisation du vélo seront élaborées en fonction des données disponibles sur les trois lieux de travail; à la suite de l'introduction de trottinettes électriques, ce moyen de transport fera également l'objet de statistiques régulières visant à mesurer leur utilisation. 2) Étude de mobilité domicile-lieu de travail réalisée pour les trois lieux de travail, mars 2019.
2019-SMO-09	Renouvellement progressif de la flotte de vélos, en vue d'augmenter la part des vélos électriques.	DG INLO DIR B: Unité Transport de personnes	2019 (action continue)	En cours	La nouvelle flotte de vélos de location, composée de 35 vélos électriques et de 15 vélos classiques, est à la disposition des députés et du personnel à Bruxelles depuis le 15 mai 2019. Un appel d'offres a récemment été publié pour

					Strasbourg en ce qui concerne la location de 90 vélos classiques et de 30 vélos électriques. À Luxembourg, la question est toujours en cours d'évaluation en prévision de l'inauguration du bâtiment ADENAUER.
2019-SMO-10	En coopération avec la DG SAFE, identification des aires de stationnement de vélos dans les bâtiments de Strasbourg pour les députés et le personnel du Parlement (idéalement, aussi, en dehors des sessions plénières).	DG INLO DIR B: Unité Transport de personnes DIR A: Gestion immobilière à Strasbourg en coopération avec la DG SAFE	2019-2021	Action terminée et clôturée	<p>Seul le parking du bâtiment WEISS est également accessible en dehors des semaines de plénière pour le stationnement de vélos privés.</p> <p>Des vélos sont également mis à la disposition du personnel en dehors des semaines de plénière pendant une période d'essai de 4 mois (jusqu'au 18 juillet 2019). Les clés des cadenas de ces vélos sont conservées dans des casiers accessibles à l'aide d'un badge du PE. L'accès aux casiers est surveillé afin de s'assurer que les vélos sont correctement restitués par les utilisateurs.</p> <p>Pour des raisons de sécurité, le parking du bâtiment CHURCHILL est actuellement accessible uniquement pendant les semaines de plénière. Le parking intérieur pour vélos est néanmoins accessible aux détenteurs d'un badge, en passant par la guérite du garde.</p>
2019-SMO-11	Éventuelle extension du service de navettes entre Bruxelles et Luxembourg suivant les résultats de la phase pilote qui s'est déroulée entre octobre et décembre 2018.	DG INLO DIR B: Unité Transport de personnes	2019	Action terminée et clôturée	<p>La phase pilote ayant été un franc succès, 2 départs supplémentaires par jour, du lundi au jeudi, ont été introduits à partir de janvier 2019.</p> <p>Deux départs ont été ajoutés les vendredis.</p> <p>Le système de réservation en ligne a été mis en place et facilite en fait le processus de réservation pour les</p>

					deux parties concernées (utilisateur et PTU)
2019-SMO-12	Précision de l'offre de services du point mobilité et accroissement de sa visibilité générale dans les aires centrales du bâtiment SPINELLI.	DG INLO DIR B: Unité Transport de personnes	2019	En cours	La visibilité a été augmentée grâce à l'installation de LED multicolores. La couleur des LED peut être adaptée à l'état de la qualité de l'air à Bruxelles, conformément aux indications du Pollumètre de Bruxelles-Environnement. Afin d'attirer l'attention sur la flotte de vélos, l'un d'entre eux a été placé juste devant le point mobilité, à côté des présentoirs réservés aux dossiers liés à la mobilité.
2019-SMO-13	Amélioration des parkings pour vélos en coopération avec la DG INLO, la DG SAFE et le réseau EMAS du bâtiment MARTENS. Cette action a débuté en 2018 à l'initiative de la DG LINC: demande d'adaptation du temps d'activation de l'éclairage automatique des parkings à vélo pour améliorer leur sécurité et demande d'accès direct au bâtiment principal depuis le parking à vélos. La DG INLO et la DG SAFE ont répondu favorablement à ces demandes et les ont mises en œuvre.	DG LINC DG INLO DG SAFE	2019	Action terminée et clôturée	Les lumières ont été adaptées, des panneaux ont été ajoutés et un accès direct est désormais possible entre le parking à vélos et le bâtiment. Dans certains cas, il se peut que le garde en service ne dispose pas des bonnes informations. Ce point sera amélioré. Outre les travaux en cours sur les parkings à vélos existants, en réponse aux résultats d'une étude sur l'étendue des travaux de sécurisation prévus devant et autour de l'entrée principale du bâtiment MARTENS (rue Belliard), l'installation de supports à vélos à proximité de cette entrée est envisagée.
2018-SMO-1	Augmentation du nombre de bornes de recharge en libre-service pour les vélos électriques privés en installant des points de recharge supplémentaire dans le nouveau bâtiment Montoyer 63.	DG INLO DIR A:Service d'assistance à la maintenance	2018-2019	Action terminée et clôturée	Un total de 16 bornes de recharge pour les vélos électriques ont été installées.

2018-SMO-3	Augmentation du nombre de bornes de recharge en libre-service pour les vélos électriques privés en installant 10 nouveaux points de recharge supplémentaire.	DG INLO DIR A: Gestion immobilière à Strasbourg	2019	En cours	Définir les détails techniques
2018-SMO-4	Augmentation des points de recharge en libre-service pour les voitures électriques privées dans le parc de stationnement DE MADRIAGA.	DG INLO DIR A: Gestion immobilière à Strasbourg	2019	Remplacée	Remplacée par l'action 2019-SMO-02

3. GESTION DES DÉCHETS

Objectif(s) lié(s):

- recycler en moyenne 70 % de la quantité totale de déchets sur la période 2016-2025
- réduire la quantité de déchets non recyclés par ETP de 16 % en 2025 par rapport à 2012
- réduire la quantité de déchets alimentaires (restes et aliments invendus) de 5 % en 2020 par rapport à 2016

N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier	Statut	Observations
2019-WST-01	I. EMBALLAGES ET COUVERTS EN PLASTIQUE Remplacement progressif des emballages et couverts en plastique par des articles biodégradables dans les restaurants, les cafétérias, les bars et les aires de restauration (lorsque les conditions d'hygiène le permettent) et réduction des déchets plastiques. Cette mesure est prise conformément à la feuille de route de la Commission européenne du 28 mai 2018 concernant la réduction des plastiques à usage unique et sur la base de la décision du Bureau du 11 juin 2018 sur l'état des lieux des orientations principales de la politique de restauration du Parlement au-delà de 2019.	DG INLO DIR B: Restauration	2019-2021	En cours	Depuis avril 2018, les bâtonnets à café, les pailles et les couverts en plastique, ainsi que les sacs en papier pour les gâteaux à emporter, ont été remplacés par des équivalents biodégradables à Bruxelles et à Strasbourg. (Au Luxembourg, ce sera mis en œuvre via la nouvelle procédure d'appel d'offres en 2020)

	[Remplace l'action 2018-WST-04 du plan d'action 2018]				
2019-WST-02	<p>II. BOUTEILLES EN PLASTIQUE• Réunions: élimination progressive des bouteilles en plastique à usage unique mises à disposition lors des réunions pour les boissons. • Cantines/Sandwicheries: mise en œuvre progressive de la réduction importante des bouteilles en plastique à usage unique. • Distributeurs automatiques: l'élimination des bouteilles en plastique dépend des obligations et contraintes contractuelles. • Événements de grande envergure: les bouteilles en plastique à usage unique ne seront plus fournies. Cette action est mise en œuvre sur la base de la décision du Bureau du 11 juin 2018 sur l'état des lieux des orientations principales de la politique de restauration du Parlement au-delà de 2019.</p>	DG INLODIR B: Restauration DG LINC	2019-2021	En cours	<p>INLO: depuis le 1^{er} juillet 2019, aucune eau minérale en bouteille n'est proposée lors des réunions officielles du Parlement. En outre, les bouteilles en plastique avaient été progressivement supprimées dans les autres établissements de restauration sur les trois lieux de travail (sauf dans les distributeurs automatiques). LINC: les bouteilles en plastique ont été progressivement supprimées du PE au cours de l'année 2019. La DG LINC s'est préparée à cela en créant un groupe de travail sur l'eau avec la participation d'interprètes et de divers services administratifs. Les interprètes ayant besoin d'eau dans le cadre de leur travail et ne pouvant souvent pas quitter leur cabine pendant les réunions, il est essentiel qu'ils aient prévu assez d'eau lorsqu'ils rejoignent la réunion et qu'ils s'habituent à anticiper leurs propres besoins en eau. La DG LINC a contribué à faciliter cette transition en publiant une campagne d'information sur le site intranet, en se livrant à des échanges sur les bouteilles réutilisables au sein du groupe de travail sur l'eau, en coopérant étroitement avec la DG INLO concernant le placement des fontaines à eau dans les couloirs situés derrière les cabines et en fournissant des bouteilles en verre de la DG LINC aux</p>

					interprètes afin qu'ils les utilisent dans le cadre de leur travail.
2019-WST-03	<p>III. NOUVEAUX CONTRATS DE RESTAURATION COLLECTIVE</p> <p>Inclure dans les nouveaux contrats de restauration des exigences visant à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir et renforcer l'accent qui est mis sur les produits biologiques et saisonniers ainsi que sur les produits à chaîne d'approvisionnement courte; • réduire le gaspillage alimentaire (y compris grâce aux dons); • réduire de manière significative ou progressive les bouteilles en plastique à usage unique qui sont fournies lors des réunions officielles et des événements, ainsi que celles qui sont vendues dans les établissements de restauration et dans les distributeurs automatiques; • remplacer progressivement les couverts et emballages en plastique par des articles biodégradables dans les restaurants, cafétérias, bars et autres lieux similaires (si les conditions d'hygiène le permettent) et réduire les déchets plastiques conformément à la 	DG INLODIR B: Restauration	2019	En cours	<p>Les spécifications techniques des nouveaux contrats de restauration à Bruxelles incluent les exigences suivantes: – favoriser les produits saisonniers, locaux et à chaîne d'approvisionnement courte; – favoriser les produits biologiques. Les prestataires de services poursuivent la mise en œuvre des activités suivantes à Bruxelles: – «Ma portion», portion réduite, <i>lutte contre le gaspillage</i>; – restaurant en libre-service labellisé GOOD FOOD.</p>

	feuille de route visant à réduire le plastique à usage unique qui a été proposée par la Commission européenne le 28 mai 2018;• garantir la communication adéquate de rapports environnementaux, par les entreprises de restauration, portant sur les indicateurs environnementaux pertinents conformément aux exigences définies par l'unité EMAS.[Remplace l'action 2018-WST-06 du plan d'action 2018]				
2019-WST-04	<p>IV. FONTAINES À EAU</p> <p>Installer environ 300 fontaines à eau supplémentaires à proximité des salles de réunion et dans les espaces de bureau sur les trois lieux de travail conformément à la décision des questeurs du 17 avril 2018.</p>	<p>DG INLO DIR B: Restauration DIR A: Gestion immobilière Unité Travaux d'aménagement Bruxelles, Strasbourg, Luxembourg</p>	2019	En cours	<p>À l'heure actuelle, il y a 217 fontaines à eau dans les bâtiments du Parlement, sur les trois lieux de travail.</p> <p>BRUXELLES: des installations techniques ont été réalisées (approvisionnement en eau et en électricité + conduites d'évacuation des eaux) afin de raccorder environ 230 fontaines dans l'ensemble des bâtiments du site de BXL. L'inventaire des fontaines en service est conservé par l'unité Restauration – Début 2020, environ 12 installations techniques seront réalisées afin de raccorder des fontaines supplémentaires dans le bâtiment Wiertz.</p> <p>LUXEMBOURG: 14 fontaines sont installées. Tous les travaux demandés dans le cadre de l'installation de fontaines à eau ont été réalisés.</p> <p>STRASBOURG: 33 fontaines sont actuellement installées. Environ 50 fontaines supplémentaires ont été installées en 2019.</p>

					Dans les nouveaux bâtiments (MARTENS, Montoyer 63, ADENAUER), des fontaines à eau sont installées par défaut.
2019-WST-05	Promouvoir l'utilisation de fontaines à eau du robinet reliées au réseau public d'eau potable et communiquer sur les principaux avantages de l'utilisation durable de ces fontaines tout en insistant sur la qualité de l'eau.	EMAS + DG INLO DIR B: Restauration + DG PERS, unité Prévention et bien-être au travail	2019	Action terminée, mais à poursuivre	Ce point est promu sur l'intranet du PE et les emplacements des fontaines à eau sont également disponibles à la demande des députés.
2019-WST-06	V. GOBELETS À USAGE UNIQUE Limiter l'incinération des gobelets à usage unique disposés dans les distributeurs d'eau et les fontaines à eau du robinet, ainsi que dans les bars, les cafétérias et les distributeurs automatiques par les actions suivantes:• rationalisation du type de gobelets biodégradables ou recyclables sur chaque site;• compostage ou recyclage des gobelets, en fonction des solutions de traitement des déchets existant à proximité de chaque lieu de travail;• installation de poubelles spécialement conçues pour recueillir séparément ce type de déchets dans les trois lieux de travail;•	DG INLO DIR B: Restauration DIR A: Gestion immobilière à Luxembourg, à Strasbourg, Gestion intégrée des infrastructures à Bruxelles	2019	En cours	À Strasbourg, depuis le 1 ^{er} juillet 2019, les gobelets à usage unique ont été remplacés par des tasses en verre, disposées à côté des fontaines à eau. Des gobelets biodégradables sont mis à la disposition des visiteurs et des poubelles ad hoc ont également été installées à Bruxelles et à Strasbourg. En fonction des distributeurs automatiques, les clients peuvent utiliser leurs propres tasses, une possibilité qui est indiquée sur les machines. En outre, une incitation financière est actuellement mise en œuvre à Bruxelles en vue de promouvoir l'utilisation par chacun de son propre verre.

	<p>sensibilisation par l’affichage d’images et de messages sur les poubelles;• traçage de l’achat et du prix des gobelets à usage unique qui seront utilisés uniquement en cas de stricte nécessité, comme: o lors des formations, lorsque les participants ne disposent pas d’un bureau (en mission depuis d’autres lieux de travail) o conditions de travail spécifiques o dans les lieux de passage particulièrement fréquentés.</p> <p>[Remplace l’action 2018-WST-03 du plan d’action 2018]</p>				
2019-WST-07	<p>Rédaction de rapports annuels concernant l’utilisation des poubelles à cinq compartiments sur les trois lieux de travail, faisant état des principaux problèmes, tels que le taux de tri et les quantités de déchets collectés.</p> <p>[Remplace l’action 2018-WST-01 du plan d’action 2018]</p>	<p>DG INLO DIR A: Gestion immobilière à Luxembourg, à Strasbourg, Gestion intégrée des infrastructures à Bruxelles</p>	2019	En cours	<p>BRU (finalisée): l’UFMIB a publié le rapport annuel relatif à l’année 2018 au deuxième trimestre 2019 (secteur de la gestion des déchets de l’UFMIB). LUX: le taux de tri et les quantités de déchets collectés seront évalués en novembre 2019.</p>
2019-WST-08	<p>Achat et installation de poubelles à cinq compartiments dans les nouveaux bâtiments (p. ex.: ADENAUER, Montoyer 63) à environ 40 m de chaque poste de travail. Les poubelles individuelles pour les déchets ordinaires ne seront fournies que sur demande dans les</p>	<p>DG INLO DIR A: Gestion immobilière à Luxembourg Gestion intégrée des infrastructures à Bruxelles DIR B: Unité des acquisitions, gestion des biens et inventaire</p>	2019	Action terminée, mais à poursuivre	<p>BXL (finalisé): l’USGIIB a fourni des poubelles à cinq compartiments pour le nouveau bâtiment MON63 et ne fournira des poubelles individuelles qu’à la demande des utilisateurs finaux, conformément à la procédure élaborée lors de la réunion du 21 mars 2019 avec l’USC (unité du soutien central). L’USGIIB a également installé des POUBELLES POUR LES CAPSULES DE CAFÉ dans</p>

	<p>bureaux des nouveaux bâtiments ou des anciens bâtiments qui ont été entièrement rénovés. (Proposition du groupe de travail sur les déchets, réunion du 10 juillet 2018)</p> <p>[Remplace l'action 2018-WST-08 du plan d'action 2018]</p>				<p>tous les bâtiments du site de BXL.</p> <p>LUX: concernant une éventuelle décision d'achat de poubelles neuves à cinq compartiments pour le bâtiment ADENAUER II, se référer à la DIR B: unité des acquisitions, gestion des biens et inventaire et à la DIR D: unité des grands projets de construction à Luxembourg et à Strasbourg en ce qui concerne les besoins et les exigences en matière de conception. Selon ce qui est actuellement prévu, les poubelles à cinq compartiments seront réutilisées dans le cadre du premier déménagement qui aura lieu en décembre 2019 – tour ADENAUER II. D'éventuels achats supplémentaires seront décidés ultérieurement. Les discussions sont toujours en cours.</p>
2019-WST-09	Achat et distribution de bouteilles d'eau réutilisables pour les nouveaux députés au début de la nouvelle législature.	Unité EMAS	Mai-19	Action terminée et clôturée	Des bouteilles ont été achetées et seront distribuées à Bruxelles une fois que les nouveaux députés européens seront installés.
2019-WST-10	Identification des produits non durables dans le catalogue Lyreco et étude en vue de leur remplacement par des articles plus durables, comme le remplacement des signataires lourds par des signataires plus légers (demande émanant de l'unité des huissiers d'étage de la DG INLO).	DG INLO DIR B: Unité des acquisitions, gestion des biens et inventaire	2019	Action terminée et clôturée	Les signataires lourds ne sont plus achetés et sont progressivement remplacés par des signataires plus légers.
2019-WST-11	Évaluation de la possibilité de réutiliser les poubelles à cinq compartiments existantes dans le bâtiment ADENAUER II ou dans les autres bâtiments du Parlement	DG INLO DIR A: Gestion des bâtiments à Luxembourg	2019	En cours	Évaluer la possibilité de réutiliser les poubelles à cinq compartiments existantes dans le bâtiment ADENAUER II (contraintes architecturales, espaces de réserve dans les couloirs, etc.). Si ce n'est pas possible, évaluation des besoins en poubelles à

	européen sur les trois lieux de travail.				cinq compartiments sur les sites de STR et de BXL. Les poubelles à cinq compartiments seront réutilisées dans le cadre du premier déménagement en décembre 2019 – tour ADENAUER II – zone «kitchenette».
2019-WST-12	Élaboration d'une stratégie d'ensemble en matière de déchets pour chaque DG et pour le Parlement européen en général, en tenant compte notamment de la stratégie de l'Union européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire.	Comité sur les déchets + unité EMAS	2019	Action terminée et clôturée	Le comité de gestion des déchets a terminé son rapport sur la stratégie en matière de gestion des déchets et le présentera à l'inter-DG sur la gestion environnementale.
2019-WST-13	DG LINC sans plastique – Distribution d'eau aux interprètes en tant qu'outil de travail sans avoir recours aux bouteilles en plastique à usage unique et distribution de bouteilles d'eau en verre réutilisables à tous les interprètes et au personnel de la DG LINC afin de réduire l'utilisation du plastique.	DG LINC/Unité Stratégie	2019	Action terminée et clôturée	L'eau constitue un outil de travail pour les interprètes. Le succès de la transition vers un approvisionnement en eau sans plastique dépendra de la présence de fontaines à eau à proximité des cabines d'interprétation. Action terminée (des bouteilles en verre réutilisables ont été mises à la disposition de tout le personnel de la DG LINC en 2019. Des fontaines à eau exclusivement réservées aux interprètes ont été installées dans tous les bâtiments du PE, en coopération avec la DG INLO. Le groupe de travail interne sur l'eau de la DG LINC continue de surveiller la mise en œuvre).
2019-WST-14	Un coin recyclage a été installé par la DG LINC dans le bâtiment MARTENS afin que les collègues puissent y disposer leurs couvercles, filtres à eau, bouchons et tampons en plastique, qui seront ensuite envoyés à plusieurs organismes de recyclage. Il s'agit d'une action de sensibilisation	DG LINC/Unité Stratégie À étendre au réseau EMAS du bâtiment MARTENS si possible.	2019	Action terminée et clôturée	Le coin recyclage a été installé à la DG LINC.

	qui constitue un effort supplémentaire complétant les actions de recyclage actuelles.				
2018-WST-02	Mettre en place une poubelle de recyclage pour les capsules de café dans chaque bâtiment à BXL et, s'il y a lieu, déterminer les mesures supplémentaires pour élargir la portée de la collecte.	DG INLO DIR A: Gestion intégrée des infrastructures à Bruxelles	2019	Action terminée et clôturée	Des boîtes de recyclage pour les capsules de café ont été installées à BXL. Une proposition de communication a été rédigée.

4. RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER

Objectif(s) lié(s):

– réduction de la consommation de papier par ETP de 5 % sur la période 2015-2020 et de 15 % sur la période 2021-2025 par rapport à la période de référence 2010-2014

Projets liés au titre du cadre d'exécution stratégique (SEF) du Parlement

- ITEC P12 *Impression efficace* – **RETARD**
- ITEC P1 *Mise en œuvre complète du service e-Parliament* – **RETARD**
- ITEC P2 *Passation de marchés publics en ligne* – **TERMINÉ**
- FINS P4 *Service e-Portal pour les députés* – **RETARD**
- FINS P1 *Système de gestion financière* – **RÉALISATION ATTENDUE**
- PRES P5 *Succession de GEDA et mise en œuvre d'un système moderne de gestion des documents* – **RÉALISATION ATTENDUE**
- PRES P5 FINS P1, PERS P16, ITEC P1 *Organisation numérique des tâches 2019* – **DÉMARRAGE**
- ITEC P14 *Du bureau à l'hybride* – **RÉALISATION ATTENDUE**

N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier	Statut	Observations
----	--------	------------------------	------------	--------	--------------

2019-PPR-01	Poursuite de la politique des réunions du comité sans papier, dans les limites fixées par le bureau et les coordinateurs de commission.	DG IPOL/DG EXPO	2019	En cours	<p>DG IPOL: la décision de se passer de supports papier au sein d'une commission est une décision politique qui relève des bureaux et des coordinateurs de commission. Les règles de procédure prévoient la possibilité d'un traitement électronique des documents, mais ce n'est pas l'option par défaut.</p> <p>D'ici la fin de la 8^e législature, – 8 commissions IPOL se passeront totalement de supports papier (EMPL, FEMM, IMCO, PECH, CONT, ENVI, ITRE, LIBE); – 2 commissions IPOL déjà fortement dématérialisées ont décidé de se passer complètement des supports papier (TRAN, ECON); et – 2 commissions IPOL déjà fortement dématérialisées (PETI, JURI).</p> <p>En ce début de nouvelle législature, les commissions ont l'occasion d'envisager la transition vers des réunions complètement dématérialisées.</p> <p>DG EXPO:– AFET: cette commission est désormais dématérialisée. – SEDE: cette commission est déjà dématérialisée. – DROI: lors de la première réunion des coordonnateurs, il a été convenu que la plateforme E-Meeting (extranet) serait utilisée pour la distribution de documents lors des réunions du sous-comité et que la plateforme DROINET (intranet) le serait pour les autres documents internes. – DEVE: lors de leur réunion du 23 juillet 2019, les coordonnateurs de la commission DEVE ont décidé</p>
-------------	---	-----------------	------	----------	--

					<p>que les dossiers ne seraient imprimés que pour les membres qui en feraient la demande.</p> <p>– INTA: est une commission qui est entièrement dématérialisée. Elle a commencé à se passer des supports papier au cours de la dernière législature, lors de sa réunion du 3 septembre 2019, lorsque les coordonnateurs de la commission INTA ont pris la décision de poursuivre cette pratique du dossier «dématérialisé» distribué lors des réunions de la commission.</p>
2019-PPR-02	Réduction du volume d'impressions dans le cadre des séances plénières.	DG PRES	2024	En cours	Réduction envisagée en tenant dûment compte de la demande des députés et d'autres clients, ainsi que de la disponibilité tardive de certains documents de la plénière.
2019-PPR-03	Remplacement de la distribution générale des petits calendriers annuels par un système en libre-service.	DG INLO DIR B: Unité des huissiers d'étage	2019	Action terminée et clôturée	Les calendriers pour 2020 seront distribués uniquement sur demande.
2019-PPR-04	Organisation d'une formation du personnel pour des comités sans papier.	EMAS + DG IPOL/DG EXPO	2019	Action terminée, mais à poursuivre	Dans le cadre de la formation organisée à l'occasion du congé octroyé en raison des élections (Election Break Training) par les DG IPOL et EXPO, la DG IPOL a organisé une séance à l'intention des membres du personnel des DG IPOL et EXPO concernant l'approche dématérialisée des réunions de commission. Elle proposait les bonnes pratiques pour travailler dans les commissions de façon dématérialisée ou presque, et présentait certains aspects du traitement des documents

					ainsi que des outils de publication (avec la collaboration des collègues de l'ITEC). Des collègues de près de 15 secrétariats de commissions différents ont suivi cette formation.
2019-PPR-05	Consolidation du système de confirmation en ligne des contrats des interprètes de conférence auxiliaires (ICA) pour la DG LINC (par signature électronique).	DG LINC/Unité de recrutement des ICA	2019	Action terminée et clôturée	Action terminée (en place depuis août 2018, consolidée et entièrement mise en œuvre courant 2019)
2019-PPR-06	Projet «affiches électroniques»/fléchage numérique des affiches remplaçant les affiches papier dans les bâtiments du PE.	DG LINC	2019-2020	En cours	L'introduction d'un système électronique d'affichage des avis officiels a été approuvée par les questeurs en avril 2019. La mise en œuvre technique devrait être terminée avant la fin de l'année 2019. Résultats attendus courant 2020.
2018-PPR-01	Instaurer un mécanisme pour compter et suivre le nombre de pages imprimées par imprimante en réseau et par appareil multifonction[2] afin de détecter et de surveiller les machines qui consomment le plus de papier.[2] Source de données potentielle: journaux d'activité intégrés des imprimantes.	Réseau des administrateurs des bureaux d'assistance locale	2018	Action terminée, mais à poursuivre	Analyse du projet en cours. Les spécifications techniques sont en cours de révision et seront adaptées aux nouveaux équipements Canon livrés début 2019. DG LINC: pour les photocopieurs, une solution devrait être fournie par ITEC et Canon. Pour les imprimantes, les seules sources sont les journaux d'activité intégrés des imprimantes en réseau. Pour l'instant, aucun outil ne permet de collecter ces informations. DG COMM: équipement Canon installé (y compris dans les EPLO), en remplacement des anciennes imprimantes. Les statistiques par utilisateur sont techniquement possibles. Le contrôle de la gestion des imprimantes (y compris les journaux et les statistiques) est assuré par la DG ITEC. DG EPRS: suggérer d'utiliser un logiciel de suivi similaire à celui qu'utilise la DG EPRS pour l'ensemble du Parlement. DG FINS: en attente d'une solution à l'échelle du PE. DG INLO: les

				<p>imprimantes en réseau et les appareils multifonctions sont inclus dans ce mécanisme. DG IPOL: les nouveaux copieurs Canon sont gérés par la DG ITEC et l'unité informatique de la DG IPOL ne dispose d'aucun journal les concernant. Pour les autres périphériques réseau (imprimantes réseau/copieurs Ricoh), les unités informatiques de la DG IPOL disposent des données brutes, car elles collectent le nombre de pages traitées par chaque périphérique, mais aucune fonction de rapport n'est mise en œuvre; cela peut être assez facilement mis en place si nécessaire. Une méthode plus simple consisterait à utiliser les journaux d'impression figurant sur les serveurs d'impression, mais ceux-ci étant gérés par la DG ITEC, la DG IPOL ne peut pas y accéder. DG ITEC: après le déploiement des appareils multifonctions en 2018, la DG ITEC est en mesure de fournir des rapports sur le nombre réel de pages imprimées par appareil multifonction afin de détecter et de surveiller les appareils dont la consommation de papier est la plus élevée. DG TRAD: les rapports des imprimantes réseau (pas ceux des copieurs) sont réalisés et analysés chaque semaine afin de détecter les anomalies.</p>
--	--	--	--	--

Poursuivre le développement des applications suivantes (DG PERS):

- **Gestion des fichiers (iHRM):** solution pour rendre entièrement électronique la majorité des procédures relatives aux droits individuels, aux carrières et aux retraites. Analyse fonctionnelle terminée pour les flux de travail plus complexes (droit individuel).
- **Accélération du recrutement:** simplifier et réduire la gestion de la consommation de papier dans les procédures de recrutement interne (cela concerne Streamline, eRingbook, AvisVac, eCV). Analyse fonctionnelle presque terminée.
- **Crèche:** site internet public pour gérer les inscriptions à la crèche. Suppression totale du papier dans les procédures d'inscription. Le concept a été approuvé. L'analyse débutera avant la fin de l'année.
- **Déclaration des missions:** en coopération avec la DG ITEC, la DG PERS fournira le service de gestion des contenus (services en ligne PAPYRUS) pour supprimer le papier dans le processus de déclaration des missions. Action entamée.
- **Améliorations eRAPNOT et Streamline:** les axes d'évolution du personnel sont envoyés par voie

DG PERS

2018

En cours

- **Gestion des fichiers (ARIANE, anciennement iHRM):** le premier processus prévu par la plateforme (article 60) est déjà opérationnel, deux autres sont en phase de test (congé maladie à mi-temps et changement d'activité du conjoint). La mise en œuvre du reste des processus relatifs aux droits individuels est en cours.
- **Accélération du recrutement:** les dépôts de candidature à un poste vacant sont déjà opérationnels. Travaille actuellement sur Avisvac.
- **Crèche:** la solution prévue pour le nouveau site est en cours de déploiement.
- **Déclaration des missions:** intégration avec Papyrus en cours et disponible pour 3 DG. Déploiement progressif dans d'autres DG prévu par la DG ITEC.
- **eRAPNOT:** module de promotion terminé et utilisé l'année dernière. La maintenance évolutive des applications est désormais assurée afin d'améliorer les différents modules.
- **STAGIAIRES:** solution opérationnelle sur le cloud pour la candidature et la sélection des stagiaires.

	<p>électronique. Le développement est terminé. Ces éléments ont été envoyés par papier en 2017 pour la dernière fois.</p> <p>• Streamline:</p> <ul style="list-style-type: none"> o La décision concernant les promotions se retrouvera automatiquement dans le dossier personnel. o Les demandes et rapports de télétravail sont entièrement électroniques. o Améliorations pour remplacer les avis GEDA par des notifications Streamline (fin de contrat). o Services photographiques: en ligne et entièrement électronique. o SLM (formation professionnelle): demande de paiement anticipé pour les formations externes – toutes les procédures de gestion avec les entités externes sont dématérialisées. o Arrêts maladie: rapports statistiques en ligne. o Mutation inter-DG 				
2015-PPR-5	Numérisation des procédures de financement des informations et des activités politiques des députés non-inscrits.	FINS Unité Financement des structures politiques DIR C	2017	Action terminée et clôturée	Début de la phase de mise en service en juillet 2019. Un nouveau projet PPP visera à fournir une application en «front office» pour les députés non-inscrits.

2015-PPR-21	Fournir des informations sur le stockage électronique des documents.	DG TRAD DIR C	2020	En cours	Les dernières imprimantes Gepro utilisées pour l'impression des feuilles de travail des traductions ont été supprimées en 2018, rendant l'ensemble du flux de travail des services de traduction entièrement numérisé. Le nombre d'imprimantes réseau utilisées au sein de la DG TRAD est en baisse constante. Les préparatifs en vue du nouvel ERMS (European Record Management System) sont en cours. La DG TRAD participe aux tests et à la personnalisation de l'outil.
MTS-21	<p>a) Configurer les codes d'impression utilisateur des appareils multifonctions afin que les documents envoyés sur ceux-ci ne soient pas imprimés automatiquement, mais seulement après que les utilisateurs ont introduit leur code, si et lorsque ceux-ci en font la demande.</p> <p>b) Mettre en œuvre la fonction d'impression itinérante.</p>	DG ITEC	2016-2017	Action terminée, mais à poursuivre	<p>a) Finalisée</p> <p>b) Finalisée La gestion des appareils multifonctions a été transférée de la DG INLO à la DG ITEC le 1^{er} janvier 2017.</p> <p>En 2018, la DG ITEC a entièrement mis en place une solution d'impression centrale, permettant l'impression de type «print anywhere», l'impression itinérante ainsi que de nouveaux services: • File d'attente unique et sécurisée des documents en attente d'impression– ePrint • Impression mobile • Impression de type «print anywhere» et impression itinérante • Scan sécurisé ou non Au total, plus de 500 appareils multifonctions ont été installés dans des lieux proches des députés européens, des assistants parlementaires accrédités et du personnel, à Bruxelles, à Luxembourg, à Strasbourg et dans tous les bureaux de liaison du Parlement européen (EPLO). À suivre dans le nouveau SEF 2019-2021.</p>

2016-PPR-09	Introduction de la signature numérique pour les bons de commande dans le circuit de travail de l'unité de la traduction externe de la DG TRAD.	DG TRAD Unité de la traduction externe	2016-	En cours	Toutes les DG, en coopération avec la DG FINS. On espère que cet objectif sera atteint d'ici 2020 (avec l'introduction d'IRIS, le nouveau système informatique pour l'attribution de projets à des contractants externes).
2016-PPR-12	Facturation électronique: soumission électronique de factures par des fournisseurs agréés	FINS Unité de la comptabilité et de la trésorerie DIR A	2017	Action terminée, mais à poursuivre	La phase de test de la solution s'est terminée avec succès. La plateforme est désormais en construction et 2 DG (DG ITEC et DG COMM) ont décidé de participer à la phase pilote qui a débuté en juin 2019.
2016-PPR-13	Passation électronique des marchés publics: gestion électronique des processus et des documents dans le cadre de la passation des marchés publics [prolongement de l'action 2015-PPR-4]	FINS UFC – DIR A	2017	Action terminée, mais à poursuivre	La soumission en ligne du module de passation électronique des marchés publics a été entièrement déployée et est désormais disponible pour toutes les DG. Les premières expériences des DG LINC, COMM, EXPO et EPRS sont très positives. La soumission en ligne est efficace, conviviale, et constitue un gain de temps par rapport à la procédure papier. Depuis ces expériences réussies, le recours à la soumission en ligne ne cesse de gagner en importance au Parlement.
2016-PPR-15	Révision des règles d'archivage du service juridique En lien avec l'action 2015-CO2-16 du plan d'action 2015	Service juridique Secrétariat central + unité Coordination législative et judiciaire	2017	En attente	Des progrès importants ont été réalisés en 2016, année où les documents de procédure ont commencé à être archivés électroniquement au lieu d'être imprimés. Le projet est suspendu jusqu'à l'élaboration d'un nouveau plan d'archivage pour le PE. Il convient de prendre des mesures supplémentaires pour réduire encore les archives papier.

5. RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

Objectif(s) lié(s):

• réduction de la consommation d'eau par ETP de 2 % entre 2019 et 2025

N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier	Statut	Observations
----	--------	------------------------	------------	--------	--------------

2019-WTR-01	Récupération et utilisation de l'eau de pluie dans les nouvelles extensions des bâtiments ADENAUER et WAY.	DG INLO DIR D: Unité des projets immobiliers actuels à Bruxelles et unité des grands projets de construction à Luxembourg et à Strasbourg	2020	Action terminée, mais à poursuivre	Les deux projets, le nouveau bâtiment ADENAUER ainsi que l'extension Wayenberg, intègrent la récupération des eaux de pluie. Le projet Wayenberg devrait s'achever en avril 2020.
2019-WTR-02	Amélioration de la détection des fuites d'eau, grâce à:– l'installation de détecteurs de fuite dans les espaces techniques;– la programmation d'alarmes automatiques dans le système de comptage de consommation d'eau en cas de consommation anormale. [Remplace l'action 2017-WTR-03 du plan d'action 2018]	DG INLO Dir A: Gestion intégrée des infrastructures à Bruxelles	2019	Action terminée et clôturée	L'UFMIB a amélioré la détection des fuites d'eau dans les principaux locaux techniques, les plus critiques, qui sont désormais équipés d'un système de détection des fuites capable d'envoyer une alarme au bâtiment GTC (SPINELLI 23 unités + ANTALL/BRANDT/BQL 25 unités + SPAAK 4 unités + MHE 8 unités – ZWEIG 1 unité).
2017-WTR-04	Rénovation des toilettes dans les bâtiments CHURCHILL, DE MADRIAGA et PFLIMLIN. [Conformément à l'action MTS-14 du PA 2016]	DG INLO DIR D:Unité Projets actuels Strasbourg	Étude:2018-2019 Travaux:2019-2025	En cours	Études terminées. Travaux de construction du bâtiment PFLIMLIN en 2019-2020. Les travaux incluront également (l'action 2019-SMO-05).
2017-WTR-05	Étudier la possibilité d'utiliser l'eau souterraine pour l'arrosage des espaces verts et des toitures vertes, conformément à la recommandation de l'étude de VIVAQUA portant sur l'eau.	DG INLO DIR A:Unité de la gestion immobilière et de la maintenance à Strasbourg	2019	Action terminée et clôturée	Les autorisations actuelles ne permettent pas l'utilisation des eaux souterraines.
2015-WTR-3	Mise en place d'un plan détaillé pour atteindre l'objectif de réduction de la consommation d'eau, sur la base des résultats des compteurs d'eau et en y incluant des actions	DG INLO DIR A:Unité de la gestion immobilière et de la maintenance à Strasbourg	2019	En cours	Définition des détails techniques avec le nouveau contractant de maintenance. Les premiers résultats seront disponibles à la fin du mois de novembre.

	de sensibilisation 3.2.1. Installation de compteurs divisionnaires				
6. INTÉGRER DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES MARCHÉS PUBLICS					
Objectif(s) lié(s):					
• Le pourcentage pondéré des marchés (parmi les catégories de produits prioritaires dont la valeur dépasse 60 000,00 EUR) classés «écologiques», «très écologiques» ou «écologiques par nature» devrait s'élever à 70 % au moins en 2019					
N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier	Statut	Observations
2019-GPP-01	Préparation de «fiches de bonnes pratiques» pour toutes les catégories de produits prioritaires des marchés publics écologiques, relevant tous les domaines et tous les éléments permettant la classification des marchés comme «écologiques».	Unité EMAS	2019	En cours	Une «fiche de bonnes pratiques» est prête pour un groupe de produits et servira de modèle lors de la préparation des fiches des autres groupes.
2019-GPP-02	Identification d'un point de contact chargé de coordonner l'information sur le classement des contrats écologiques.	Toutes les DG	2019	Action terminée et clôturée	Finalisée
2019-GPP-03	Remise du calendrier annuel de passation de marchés à l'unité EMAS en vue de l'évaluation du potentiel écologique des contrats.	Toutes les DG	Février 2019 et années suivantes (action continue)	Action terminée, mais à poursuivre	Finalisée
2019-GPP-04	Évaluation de la possibilité de rendre obligatoire la consultation du service d'assistance MPE pour les Verts/ALE lors des appels d'offres (volontariat).	Groupe des Verts/Alliance libre européenne	2019	En cours	En cours

2018-GPP-02	<p>Respecter le critère d'achat durable lors de l'achat d'appareils mobiles comme des téléphones et des tablettes, en allant au-delà de la seule efficacité énergétique. Toutes les procédures d'achat concernant ces appareils sont interinstitutionnelles, la Commission européenne agissant en tant qu'institution chef de file. Le PE demandera l'introduction du critère d'achat durable dans l'appel d'offres lorsqu'il sera question d'adhérer une nouvelle fois à la prochaine procédure de passation de marché interinstitutionnelle en matière d'appareils mobiles. (Unité EMAS)</p> <p>[Décision de décharge budgétaire du 27 avril 2017, pt. 116]</p>	DG ITEC	2018 Action continue	En cours	<p>L'unité EMAS a présenté la méthode du PE au sous-groupe du comité interinstitutionnel (CII) (6.2018). La DG ITEC poursuivra le travail. Depuis avril 2017, le PE n'a pas eu l'occasion de participer à un nouvel appel d'offres pour l'achat de smartphones ou de tablettes, dans la mesure où le MEQ IV Lot 2 (appel d'offres interinstitutionnel pour l'achat de smartphones et de tablettes) a été publié en décembre 2016 et a été attribué en novembre 2017 pour une durée de validité maximale de 6 ans.</p> <p>L'appel d'offres MEQ IV Lot 2 comprend des clauses spéciales réservées au PE concernant le recyclage des matériaux d'emballage.</p> <p>Situation inchangée; veuillez noter que l'appel d'offres MEQ IV Lot 2 a été signé pour une durée de validité minimale de 2 ans avec une reconduction tacite de 4 ans, soit un total de 6 ans maximum, et qu'il est par conséquent peu probable que des changements aient lieu dans ce domaine au cours des prochaines étapes du plan EMAS.</p>
-------------	---	---------	-------------------------	----------	--

7. BONNE ADMINISTRATION

N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier	Statut	Observations
2019-ADM-01	Préparation d'une nouvelle version temporaire de la politique environnementale pour la législature qui débutera en mai 2019.	CSG + Unité EMAS	2019	Action terminée et clôturée	Nouvelle politique approuvée par le Bureau en date du 16 septembre 2019.
2019-ADM-02	Réexamen et, si nécessaire, révision des procédures dans le cadre du système de gestion	Unité EMAS	2019	En cours	Procédures révisées. Consultation des services concernés et processus d'approbation en cours.

	environnementale du Parlement.				
2019-ADM-03	Ajout d'un nouveau module EMAS dans la formation d'intégration des nouveaux arrivants de la DG EPRS.	DG EPRS	2019	Action terminée, mais à poursuivre	Finalisée
2019-ADM-04	Instauration d'un réseau EMAS dans le bâtiment MARTENS: parmi les collègues du bâtiment MARTENS, pour coordonner les activités et les actions caritatives liées à l'EMAS, telles que la collecte de vêtements et de jouets, et pour coopérer dans ce domaine	DG LINC + DG INLO DG COMM DG TRAD DG FINS	2019-2020	En cours	Réseau établi, quelques réunions organisées, consolidation et extension du réseau en 2020.
2019-ADM-05	Écologisation des manifestations (réf. 2018-ADM-06): préparation d'une procédure à mettre en œuvre lors de l'organisation d'événements, afin de veiller à ce que les critères de durabilité soient toujours respectés dans l'organisation, la logistique et l'exécution des manifestations	DG LINC — DG COMM	2019	Remplacée	Remplacée par l'action 2018-ADM-06
2018-ADM-06	Manifestations durables: élaboration d'une procédure (par exemple, sous la forme d'une liste de contrôle) pour l'organisation de manifestations qui doit garantir que les critères de durabilité sont toujours pris en compte dans l'organisation, la logistique et l'exécution des manifestations. (À faire en 2018) À partir du second semestre de 2018, des préparatifs seront	DG COMM + DG LINC	2018-2020	Action terminée, mais à poursuivre	En concertation avec l'unité EMAS, les exigences de la norme ISO 20121:2012 ont été concrétisées sous la forme d'une liste de contrôle adaptée aux événements du Parlement européen. Le projet de liste de contrôle a été présenté au groupe de travail inter-DG le 12 septembre. Les commentaires relatifs à la liste de contrôle ont été pris en considération et le document final a été approuvé au sein du groupe de travail inter-DG du 7 novembre. Une note de la DG LINC à adresser au

	<p>entamés pour assurer le suivi de cette action (feuille de route, plan d'action et désignation des services responsables) en vue de la mise en œuvre à moyen terme d'un système de gestion responsable appliqué à l'activité événementielle au Parlement européen, conformément aux exigences de la norme internationale ISO 20121:2012.</p>				<p>groupe de travail inter-DG/à d'autres DG est en cours de préparation. Dépliant/Brochure d'accompagnement à préparer par la DG LINC. Phase pilote d'exécution pour toutes les DG en 2020. Présenter un rapport au groupe de travail inter-DG d'ici la fin 2020.</p>
2018-ADM-07	<p>Application du code de conduite européen pour l'efficacité énergétique dans les centres de données du Parlement. Analyse de la possibilité que le Parlement européen adhère au code avec le statut d'«entreprise participante», ce qui signifie qu'au moins 40 % de l'ensemble des serveurs détenus par le Parlement sont couverts par le code.</p> <p>A) Pour les salles de serveurs internes: analyse des critères d'admissibilité minimaux du code de conduite européen en matière d'efficacité énergétique des centres de données pour les plus importantes salles de serveurs du PE gérées en interne et mise au point d'un plan d'action visant à améliorer l'efficacité énergétique de ces salles en appliquant ou en approuvant les bonnes pratiques les plus pertinentes proposées par</p>	DG ITEC	2018	En cours	<p>Plus de 40 % des serveurs détenus par le PE sont couverts par le code, sachant que l'un des deux centres de données externes est déjà certifié. Ce pourcentage s'élèvera à 85 % lorsque le deuxième sera certifié. Toute la documentation (1^{re} et 2^e pièces jointes) est envoyée au prestataire du 2^e centre de données (ATOS) depuis l'année dernière et nous attendons leur signature.</p> <p>A) Nous avons déjà remis en état notre principale salle de serveurs gérée en interne, l'ATR-1K076, conformément aux bonnes pratiques du code. Création de la moitié d'un couloir froid et travaux sur le refroidissement et la ventilation. Nouvelle alimentation électrique et nouveau tableau électrique. Capacité augmentée de 70 kW avec refroidissement redondant. L'étape suivante consiste à installer des compteurs de consommation d'énergie pour surveiller en temps réel la consommation d'énergie de la salle. Cette salle est définie en tant que norme pour les futures remises en état conformément aux politiques de la DG INLO pour la sélection des salles</p>

<p>le code. (DG ITEC)</p> <p>B) Pour les deux centres de données externes: élaboration et application d'un plan d'efficacité énergétique pour les deux centres de données externes. Le plan devra comporter les actions convenues entre le Parlement et les fournisseurs de services de colocation et consignées dans le formulaire de déclaration du code de conduite européen pour les centres de données. À l'issue de cette étape, les prestataires de services extérieurs respectifs adhèrent officiellement au code de conduite européen pour l'efficacité énergétique en tant que participants, le Parlement l'ayant également adopté en tant que participant ou adhérent, selon le cas. (DG ITEC)</p>				<p>appropriées.</p> <p>B) Le centre de données Windhof est déjà certifié.</p> <p>Dans le cadre d'actions visant à améliorer l'efficacité du centre, nous avons décidé d'effectuer une analyse du flux d'air de la salle et, en fonction des résultats, nous procéderons à quelques modifications. De plus, nous tenterons d'augmenter la température de la salle de quelques degrés. Ceci est prévu pour le second semestre 2019.</p> <p>Dans l'autre centre de données, à Huizingen, nous avons déjà installé un couloir froid comprenant le stockage SAN à titre de bonne pratique (le dernier couloir à droite de la salle) du code de conduite européen pour l'efficacité énergétique des centres de données. Ceci s'est achevé au second semestre 2018. En ce qui concerne l'application, elle en est aux dernières étapes du processus.</p>
---	--	--	--	---

8. BIODIVERSITÉ

N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier	Statut	Observations
2019-BIO-01	<p>Bâtiment MARTENS: aménagement des abords du bâtiment en ajoutant de la végétation.</p> <p>[Remplace l'action 2018-BIO-03 du plan d'action 2018]</p> <p>Examiner les possibilités d'étendre davantage les espaces verts intérieurs et extérieurs à BXL et présenter un rapport sur la gestion environnementale au groupe de pilotage inter-</p>	<p>DG INLO DIR D: Unité actuelle des projets immobiliers à Bruxelles</p>	2019-2020	En attente	<p>L'éventuel verdissement des environs du bâtiment MARTENS s'inscrit dans un projet global qui intègre également un volet sécurité, pour lequel aucune décision définitive n'a encore été prise. On peut s'attendre à de nouveaux développements en 2020.</p>

	DG en ce qui concerne les conclusions.				
9. COMMUNICATION, FORMATION ET SENSIBILISATION					
N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier	Statut	Observations
2017-2018	Traitement des substances, produits et déchets chimiques dangereux	Unité EMAS	2019	En cours	Première séance de formation organisée fin 2018.

Actions

23	Action terminée et clôturée
15	Action terminée, mais à poursuivre
3	Remplacée
45	En cours
4	En attente
2	Action annulée
92	TOTAL

**PARLEMENT EUROPÉEN
PLAN D'ACTION EMAS 2020**

1. Introduction et structure du plan d'action EMAS

Le plan d'action EMAS pour 2020, sur la base des recommandations stratégiques de la revue de gestion environnementale de 2019, fixe les activités à mettre en œuvre au cours de l'année à venir et détermine les enjeux stratégiques liés à l'amélioration continue des performances environnementales du Parlement, conformément au règlement EMAS et à la nouvelle politique environnementale telle qu'adoptée par le Bureau le 16 septembre 2019 et signée par le Président et le secrétaire général le 7 novembre 2019.

Le plan d'action se compose de deux parties:

- une brève *introduction* décrivant les principaux enjeux stratégiques et les grandes priorités des années à venir;
- un *programme de travail* plus détaillé comprenant un ensemble d'actions assorties de responsabilités pour les différents objectifs et un calendrier pour chaque activité.

Le programme de travail fait également référence aux projets du cadre d'exécution stratégique (SEF) du Parlement concernant l'administration du Parlement européen qui ont ou peuvent avoir une incidence positive directe ou indirecte sur la performance environnementale du Parlement.

2. Priorités pour 2020

Les activités comprises dans le plan d'action devraient préparer la poursuite de l'amélioration des performances environnementales du Parlement européen et contribuer à la réalisation en temps voulu des objectifs d'indicateur clé de performance. Les travaux visant à atteindre les objectifs fixés en 2017 ont été fructueux. Depuis lors, plusieurs objectifs ont été atteints ou dépassés. Par conséquent, les objectifs ont été révisés et la décision du Bureau du 16 décembre 2019 est venue fixer de nouveaux objectifs ainsi que des objectifs unifiés à atteindre d'ici 2024:

- **émissions de CO₂**: 40 % de réduction entre 2006 et 2024;
- **émissions de CO₂ dues au transport de personnes**: 30 % de réduction entre 2006 et 2024;
- **consommation de gaz, de mazout de chauffage et de chauffage urbain**: 25 % de réduction entre 2012 et 2024;
- **énergies renouvelables**: 25 % d'ici 2024;
- **consommation d'électricité**: 20 % de réduction entre 2012 et 2024;

- **consommation de papier:** 50 % de réduction pour la période 2019-2024, par rapport à la période de référence 2010-2014;
- **consommation d'eau:** 15 % de réduction entre 2012 et 2024;
- **recyclage des déchets:** recycler en moyenne 70 % de la quantité totale de déchets sur la période 2016-2024;
- **production de déchets non recyclés:** 20 % de réduction entre 2012 et 2024;
- **gaspiillage alimentaire:** 30 % de réduction entre 2016 et 2024;
- **marchés publics écologiques:** 90 % des contrats (parmi les catégories de produits prioritaires) classés «écologiques» ou «écologiques par nature» d'ici 2024.

Outre les activités déjà en cours, les actions et projets suivants ont été sélectionnés et inclus dans le programme de travail pour 2020, avec pour objectif de contribuer à la réalisation des nouveaux objectifs dans les délais impartis:

2.1. Lutte contre le changement climatique

L'extension du bâtiment Wayenberg, un projet classé «bâtiment passif», et la construction du nouveau bâtiment ADENAUER sont les principales actions en cours visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Ces deux bâtiments seront dotés de systèmes de chauffage et de refroidissement géothermiques ultramodernes, ainsi que d'autres fonctionnalités écologiques, comme un système de récupération de l'eau de pluie. Le programme de travail pour 2020 prévoit des activités supplémentaires visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergies dans les bâtiments.

Tout comme les années précédentes, le Parlement compensera toutes ses émissions de carbone irréductibles de l'année précédente afin de rester neutre en carbone, probablement en coopération avec d'autres institutions de l'Union européenne.

2.2. Mobilité durable

Les émissions générées par le transport de personnes contribuent à hauteur de 67 % à l'empreinte carbone du Parlement. Diverses activités ont été intégrées dans le programme de travail afin de réduire davantage les répercussions environnementales du transport de personnes et de promouvoir l'utilisation de modes de transport durables, notamment par la mise en place d'un groupe de travail chargé d'évaluer la possibilité d'introduire une «subvention à la mobilité» globale.

2.3. Gestion des déchets

Une majorité d'activités de gestion des déchets intégrées dans le programme de travail sont fondées sur les recommandations du comité sur les déchets. Ce dernier a soumis son rapport final concernant le groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale de novembre 2019.

Une stratégie en matière de déchets a été incluse dans la nouvelle politique environnementale et des activités de gestion des déchets centrées sur la prévention, la réutilisation et le recyclage ont été intégrées dans le programme de travail. Les procédures de gestion des déchets de l'EMAS sont en cours de révision.

La stratégie respecte la hiérarchie européenne des déchets en essayant de réduire le plus possible la production de déchets, notamment en mettant en œuvre l'approche du Parlement concernant les marchés publics écologiques. Les déchets inévitables ou irréductibles doivent être réutilisés ou recyclés, lorsque cela est possible.

En 2020, les activités de gestion des déchets devraient être centrées sur le plastique et les déchets plastiques. Les initiatives visant à réduire progressivement les emballages, les couverts et les bouteilles en plastique ainsi que les tasses à usage unique pour les fontaines à eau et les machines à café seront poursuivies et renforcées en 2020. Le don des denrées alimentaires invendues à des fins caritatives sera poursuivi et, si possible, élargi afin de réduire davantage le gaspillage alimentaire.

2.4. Réduction de la consommation de papier

L'introduction progressive de méthodes de travail dématérialisées et de flux de travail électroniques a contribué à développer une approche efficace, génératrice d'économies, moderne et écologiquement rationnelle au Parlement européen.

Il convient que les informations soient de plus en plus diffusées dans un format numérique, en vue de réduire l'impression de documents pour les réunions des commissions, les sessions plénières et autres réunions, tout en tenant compte des meilleures pratiques mises en œuvre par l'institution. Plusieurs projets intégrés au nouveau cadre d'exécution stratégique (SEF) 2019-2021 contribueront à une nouvelle réduction de la consommation de papier et fourniront des outils de réduction de la consommation de papier qui seront mis à la disposition de l'ensemble du Parlement européen.

2.5. Marchés publics écologiques (MPE)

Le programme de travail comprend des activités visant à utiliser les MPE comme des outils de prévention et de réduction des déchets, ainsi que des mesures ayant pour objectif de promouvoir le recyclage. Ces activités soulignent l'importance des MPE dans plusieurs domaines du système de gestion environnementale du Parlement.

Le Parlement européen a mis en place une approche systématique concernant les MPE, notamment des services de formation ainsi qu'un service d'assistance interinstitutionnel concernant les MPE, destinés à tous les responsables de marchés publics. Compte tenu des nouveaux objectifs ambitieux fixés par le Bureau en matière de marchés publics écologiques, le groupe de travail sur les MPE indiquera des mesures supplémentaires visant à développer davantage les MPE au Parlement européen.

2.6. Bonne administration

Compte tenu des conclusions de l'audit externe, des modifications du règlement EMAS, de la nouvelle politique environnementale du Parlement européen et de la révision des procédures EMAS, le manuel environnemental du Parlement européen et l'analyse environnementale seront révisés et actualisés en 2020.

3. Conclusions: défis à moyen et à long termes

Dans l'ensemble, le système de gestion environnementale du Parlement européen fonctionne bien et les progrès réalisés en matière de réalisation des anciens objectifs ont été plus rapides que prévu. Par conséquent, des objectifs plus ambitieux pour la législature actuelle ainsi qu'une date cible pour atteindre les objectifs unifiés fixée à 2024 ont été approuvés par le Bureau le 16 décembre 2019.

Le Bureau demande au secrétaire général de mettre en place les actions nécessaires pour atteindre les objectifs unifiés d'ici 2024. Compte tenu du délai relativement court accordé pour atteindre ces nouveaux objectifs, il est essentiel de commencer immédiatement à mettre en œuvre la demande du Bureau. À cet effet, le groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale devrait adopter une stratégie à moyen terme EMAS 2024 composée d'activités concrètes et d'un calendrier de mise en œuvre conformément au point III de la note du Bureau du 2 décembre 2019 [D (2019) 42108], «Mesures pour atteindre les nouveaux objectifs de performance environnementale». Ladite stratégie devrait être transmise au comité directeur de la gestion environnementale d'ici juin 2020.

Bruxelles, le 19 décembre 2019



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament
Euroopa Parlament Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο European Parliament Parlement européen Parlaimint na hEorpa
Europski parlament Parlamento europeo Eiropas Parlaments Europos Parlamentas Európai Parlament
Parlament Ewropew Europees Parlement Parlament Europejski Parlamento Europeu Parlamentul European
Európsky parlament Evropski parlament Euroopan parlamentti Europaparlamentet

PLAN D'ACTION EMAS 2020 – PROGRAMME DE TRAVAIL

Bruxelles, le 3 février 2020

1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs liés:

- **émissions de CO₂**: 40 % de réduction entre 2006 et 2024;
- **consommation de gaz, de mazout de chauffage et de chauffage urbain**: 25 % de réduction entre 2012 et 2024;
- **énergies renouvelables**: 25 % d'ici 2024;
- **consommation d'électricité**: 20 % de réduction entre 2012 et 2024.

Projets liés au titre du cadre d'exécution stratégique (SEF) du Parlement pour la période 2019-2021

- **gestion efficace et proactive des infrastructures [DG INLO];**
- **révision de la gestion des centres de données [DG ITEC];**
- **services à distance pour les événements et réunions virtuelles [DG LINC];**
- **transport durable entre le domicile et le lieu de travail [DG INLO];**
- **renovation sur mesure du bâtiment SPAAK [DG INLO];**
- **extension sur mesure du bâtiment ADENAUER [DG INLO].**

Action N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier
2020-CO2-01	Fournir aux utilisateurs des informations sur mesure concernant le bon fonctionnement des installations de chauffage et de refroidissement de chaque bâtiment ou section de bâtiment, le cas échéant, afin d'accroître l'efficacité énergétique.	DG INLO	2020

FR

2020- CO2-02	Déterminer s'il est possible d'utiliser le système «Webmeeting» afin d'assurer aux participants externes un accès fiable et sécurisé aux réunions du Parlement et envisager l'utilisation de cette solution, soit seule, soit avec d'autres outils, pour les réunions administratives et politiques, y compris les réunions multilingues, par exemple les auditions d'experts par les commissions.	DG ITEC et DG LINC, en coopération avec d'autres DG.	2020
2020- CO2-03	Suivi et mise en œuvre des exigences du programme PLAGE ¹⁹ à Bruxelles, dans le respect des objectifs de la politique en matière d'infrastructures.	DG INLO	2020
2020- CO2-04	Lors des travaux de rénovation, équiper progressivement les bureaux, les toilettes et autres zones publiques appropriées des bâtiments du Parlement d'interrupteurs à détecteur de mouvement.	DG INLO	2020
2020- CO2-05	Réaliser les études conceptuelles liées au projet de rénovation du bâtiment SPAAK dans le but d'atteindre les normes environnementales ²⁰ les plus élevées.	DG INLO	2020-2023
2020- CO2-06	Remplacement des pompes à chaleur dans le bâtiment Louise Weiss, notamment par des systèmes utilisant un nouveau gaz réfrigérant, en adaptant la capacité des machines aux besoins du bâtiment et en améliorant l'efficacité énergétique.	DG INLO	2020
2020- CO2-07	Remplacement du groupe électrogène du bâtiment Winston Churchill et changement du système de refroidissement transformant l'eau en air afin de réduire au minimum la consommation d'eau.	DG INLO	2020

¹⁹ Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au Plan Local d'Action pour la Gestion énergétique, 2018

²⁰ Vous trouverez davantage d'informations sur les ambitions concernant le bâtiment SPAAK dans la charte environnementale jointe à la note concernant le projet adressée au Bureau en juillet 2019.

2020-CO2-08	<p>Promouvoir un système de compensation des émissions de carbone pour les émissions liées aux voyages privés et professionnels, sur une base volontaire, pour tout le personnel et les autres parties intéressées.</p> <p>Il s'agirait d'un système indépendant et complémentaire à tous les efforts de gestion, de réduction et de compensation des émissions de carbone déployés par l'administration du Parlement. Si possible, les fonds collectés devraient être utilisés pour planter des arbres, afin de créer une «forêt du Parlement» sur un site approprié.</p> <p>En outre, l'évolution de la «forêt» au fil du temps pourrait être affichée dans les locaux du Parlement ou sur l'intranet, comme une forêt miniature.</p>	Unité EMAS en coopération avec les autres services concernés	2020-2021
2020-CO2-09	Compenser les émissions de carbone de l'année 2019 en coopération avec les autres institutions.	Unité EMAS	2020

2. MOBILITÉ DURABLE

Objectif lié:

- **émissions de CO₂ dues au transport de personnes:** Réduction de 30 % entre 2006 et 2024

Projets liés au titre du cadre d'exécution stratégique (SEF) du Parlement pour la période 2019-2021

- **services de modération, de séminaires en ligne et de création de souvenirs pour les réunions et autres événements [DG LINC];**
- **services à distance pour les événements et les réunions virtuelles [DG LINC];**
- **transport durable entre le domicile et le lieu de travail [DG INLO].**

Action N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier
-----------	--------	------------------------	------------

Remarque: Les recommandations que le groupe de travail intercommissions sur la mobilité durable a élaborées et adoptées en 2018 et qui ne font pas partie du programme de travail pour 2019-2020 seront prises en considération dans les futurs plans d'action dans la mesure du possible.

2020-SMO-01	Créer un groupe de travail afin d'évaluer le déploiement d'une subvention à la mobilité globale, en tenant compte de la décision du Bureau du 15 avril 2019 sur la politique générale en matière de parc de stationnement, du projet SEF n° PPP04 de la DG INLO sur les déplacements durables entre le domicile et le lieu de travail, et des recommandations pertinentes du groupe de travail sur la mobilité durable adoptées depuis le 30 octobre 2018, en particulier l'«écobonus». L'objectif est de proposer une solution sur-mesure soutenant les préférences individuelles durables en matière de déplacements entre le domicile et le lieu de travail, dans le respect de l'environnement, et par conséquent de remplacer toutes les subventions individuelles actuelles.	DG INLO en coopération avec l'unité EMAS, la DG SAFE, la DG PERS, la DG ITEC et la DG LS	2020
2020-SMO-02	Suivi et mise en œuvre de la décision du Bureau du 15 avril 2019, relative à la politique générale en matière de parc de stationnement au Parlement européen.	DG INLO DG SAFE	2020-2021
2020-SMO-03	Modifier les règles internes régissant les missions et les voyages des fonctionnaires et autres agents du Parlement européen, afin que les questions environnementales soient prises en considération lors de l'organisation du voyage avec l'agence de voyages, dans le but de résoudre les problèmes liés à la règle du «prix le plus bas».	DG PERS DG LINC Unité EMAS	2020
2020-SMO-04	Participer aux réunions interinstitutionnelles dans le but de mieux coordonner les efforts visant à améliorer les infrastructures de mobilité situées à proximité des locaux du Parlement, afin d'améliorer l'aménagement de l'espace et la sécurité des rues pour les cyclistes et les piétons sur les principaux axes de circulation dans le quartier européen et entre les bâtiments des institutions à Bruxelles.	DG INLO Unité EMAS	2020
2020-SMO-05	Évaluer les infrastructures cyclables du Parlement selon les critères définis dans le formulaire d'autoévaluation de la certification «Cycle Friendly Employer» («Employeur défenseur des cyclistes»). Améliorer les infrastructures existantes jusqu'à atteindre le «niveau argent».	DG INLO	2020
2020-SMO-06	Afin d'inciter au covoiturage et à l'utilisation de véhicules électriques, il convient d'envisager un remboursement à un taux plus élevé que celui accordé aux conducteurs voyageant seuls. En lien avec cette idée, le personnel devrait être tenu de fournir une preuve de voyage en voiture, sur demande.	DG PERS (unité des missions)	2020

2020-SMO-07	Inciter à emprunter la ligne de train entre la gare de Bruxelles-Luxembourg et l'aéroport de Bruxelles.	EMAS DG INLO	2020
2020-SMO-08	Fournir aux États membres des informations sur les quantités de CO ₂ émises lors des missions	EMAS DG FINS	2020
2020-SMO-09	Déployer un processus visant à la mise en place d'une politique de mobilité durable et déterminer les domaines de réduction des émissions à l'échelle du groupe.	Verts/ALE	2020
3. GESTION DES DÉCHETS			
Objectifs liés: <ul style="list-style-type: none"> • recyclage des déchets: recycler en moyenne 70 % de la quantité totale de déchets sur la période 2016-2024; • production de déchets non recyclés: 20 % de réduction entre 2012 et 2024; • gaspillage alimentaire: 30 % de réduction entre 2016 et 2024. 			
Projets liés au titre du cadre d'exécution stratégique (SEF) du Parlement pour la période 2019-2021 <ul style="list-style-type: none"> • rénovation sur mesure du bâtiment SPAAK [DG INLO]; • extension sur mesure du bâtiment ADENAUER [DG INLO]. 			
Action N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier
2020-WST-01	Prévoir des travaux de rénovation du bâtiment SPAAK, dans le but de réduire au minimum l'empreinte carbone du site de construction et les déchets.	DG INLO	2020-2023

2020-WST-02	Améliorer le marquage et la différenciation (forme, aspect, type d'ouverture ou regroupement) des poubelles dans les cantines, afin d'éviter la contamination croisée des flux de déchets (par exemple, la présence de serviettes en papier dans la poubelle de recyclage du plastique) et d'améliorer les taux de recyclage. [proposition de la plateforme de l'innovation environnementale]	DG INLO	2020
2020-WST-03	Explorer la possibilité de mettre en place plusieurs versions du système «Ma portion», applicables à un plus grand nombre de plats, dans davantage de cantines, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. [proposition de la plateforme de l'innovation environnementale]	DG INLO	2020-2021
2020-WST-04	Installer des machines fournissant des récipients de boisson réutilisables (incluant un système de consigne) dans les principaux couloirs et les principales zones empruntées par les visiteurs ou, si cela est techniquement impossible, mettre en place un service similaire afin de remplacer tous les gobelets à usage unique dans les bars, les distributeurs d'eau et les distributeurs automatiques de boissons chaudes par des récipients de boissons réutilisables/recyclables si des installations de recyclage sont disponibles dans les pays respectifs des trois lieux de travail.	DG INLO	2020
2020-WST-05	Procéder progressivement au retrait ou au remplacement des distributeurs d'eau en plastique («bonbonnes à eau») par des distributeurs reliés au réseau d'eau des bâtiments lorsque les infrastructures existantes le permettent.	DG INLO	2020
2020-WST-06	Supprimer les sachets individuels et choisir d'autres options dans les bars et les cafétérias (salières et poivrières, distributeurs de ketchup, de mayonnaise et de moutarde) comme cela se fait déjà dans les restaurants en libre-service.	DG INLO	2020
2020-WST-07	Vendre de la soupe dans des bols ou dans des tasses réutilisables (comme les «bocaux de David», qui sont déjà utilisés pour les salades dans certains bars) et non dans des récipients à usage unique (avec un système de consigne, déjà utilisé pour les salades).	DG INLO	2020

2020- WST-08	Soutenir la mise en place progressive d'un service entièrement sans plastique par les nouveaux prestataires de services de restauration et de traiteur à Bruxelles.	DG INLO	2020
2020- WST-09	Remplacer les distributeurs de café mis à la disposition du public fonctionnant avec des capsules de café non réutilisables par des machines qui ne font que moulinier le café, ou qui utilisent des dosettes/capsules pouvant être compostées/recyclées.	DG INLO	2020
2020- WST-10	S'interroger sur la possibilité d'intégrer la cantine MARTENS au programme de don de denrées alimentaires dans le cadre du nouveau contrat de restauration.	DG INLO	2020
2020- WST-11	Demander à l'exploitant de la crèche Wayenberg de rédiger un rapport sur les déchets à partir de 2020.	DG PERS avec l'appui de l'unité EMAS	2020
2020-WST-12	S'entretenir avec les services responsables, en particulier la DG INLO, la DG ITEC et la DG COMM, sur la possibilité de consolider les six procédures INLO relatives aux déchets (récemment révisées/mises à jour par la DG INLO) en une seule procédure EMAS pour la gestion générale des déchets, valable pour toutes les DG et leurs contractants. La procédure P-DO-ALL-24 devrait être consolidée et inclure une version mise à jour des «Instructions de travail pour le traitement des cartouches d'imprimantes usagées».	Unité EMAS	2020
2020- WST-13	Installer un bac de biodéchets dans l'espace commun des agents de sécurité du bâtiment SPINELLI, à titre de projet pilote visant à évaluer la collecte des biodéchets et l'étendre éventuellement aux coins cuisine, si le résultat est positif.	DG INLO	2020

2020- WST-14	Étudier la possibilité de mettre en place un système de reprise des fournitures de bureau usagées avec l'entreprise Lyreco.	DG INLO	2020
2020- WST-15	Poursuivre le recyclage et l'adoption de mesures de gestion des déchets pour les chantiers de construction dans le respect du plan de gestion des déchets de l'EMAS.	DG INLO	2020

4. RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER

Objectif lié:

- **consommation de papier:** réduction de 50 % en 2019-2024, par rapport à la période de référence 2010-2014

Projets liés au titre du cadre d'exécution stratégique (SEF) du Parlement pour la période 2019-2021

- transformation numérique de la bibliothèque du Parlement européen [DG EPRS];
- services étendus aux anciens députés [DG FINS];
- services étendus aux députés non-inscrits [DG FINS];
- archives du Parlement européen à l'ère numérique [Unité – Fonctions centrales];
- déploiement du système de gestion financière [DG FINS];
- des affiches électroniques au fléchage numérique [DG LINC];
- formulaires numériques intelligents pour les membres des différentes DG [DG FINS];
- plan de table électronique interactif [DG LINC];
- iVote – liste de votes intelligente [DG IPOL];
- l'impression en fonction des besoins à l'ère numérique [DG ITEC];
- application destinée aux participants pour les conférences [DG LINC];
- déploiement du nouveau système de gestion des documents [DG PRES];
- accueil et orientation des participants [DG LINC].

Action N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier
-----------	--------	------------------------	------------

2020-PPR-01	<p>Améliorer les processus de travail à l'aide d'outils informatiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> – étendre l'utilisation de la solution informatique de signature électronique (DISP) et du sceau électronique aux certificats Streamline; – assurer la distribution des documents pour les comités de promotion dans eRapnot; – mettre en œuvre l'utilisation de la signature biométrique pour remplacer la signature manuelle; – achever la numérisation des archives papier relatives aux pensions. 	DG PERS	2020
2020-PPR-02	Fixer volontairement des objectifs individuels de réduction de la consommation de papier par DG sur une base annuelle, en tenant compte de la situation spécifique de chaque DG, et soutenir les services qui s'engagent à supprimer totalement leurs supports papier	Toutes les DG DG ITEC Unité EMAS	2020
2020-PPR-03	Fixer volontairement des critères de référence afin de réduire la quantité d'impressions, y compris les dépliants et brochures, dans tous les services concernés	Toutes les DG concernées	2020
2020-PPR-04	S'assurer que toutes les imprimantes sont configurées avec les paramètres par défaut (impression recto verso)	équipe LSA de toutes les DG	2020
2020-PPR-05	Lors des formations, remplacer la distribution de documents d'apprentissage sur support papier par une version électronique envoyée par courriel, en joignant le message suivant: «Si vous souhaitez imprimer ce document, pensez à l'impression en noir et blanc, recto verso et plusieurs pages par feuille»	DG PERS	2020

2020-PPR-06	Augmenter le nombre de stations de réutilisation, comme celles du bâtiment KOHL, dans toutes les DG avec des échanges d'articles et de fournitures de bureau, mais également d'articles privés, comme des livres et des magazines, si cela est jugé approprié et dans la mesure de l'espace disponible.	Toutes les DG, avec l'appui de la DG INLO	2020
6. INTÉGRER DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES MARCHÉS PUBLICS			
Objectifs liés:			
<ul style="list-style-type: none"> marchés publics écologiques: 90 % de contrats (parmi les catégories de produits prioritaires) classés «écologiques» ou «écologiques par nature» d'ici 2024 			
Action N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier
2020-GPP-01	Acheter uniquement des serviettes non blanchies et recyclées pour les cantines et les cafétérias, ou si les serviettes non blanchies ne sont pas disponibles sur le marché, explorer d'autres possibilités similaires et respectueuses de l'environnement.	DG INLO	2020
2020-GPP-02	Mettre en œuvre les recommandations relatives aux potentielles améliorations de l'approche systématique des MPE formulées par le groupe de travail sur les marchés publics écologiques avant la fin 2019	DG FINS Unité EMAS Toutes les DG	2020
2020-GPP-03	Intégrer des dispositions de reprise dans les contrats types, pour le recyclage/la réutilisation de biens, produits, matériel anciens, etc. qui sont censés être remplacés par de nouveaux articles (par exemple, toners, fournitures de bureau, appareils électriques).	Groupe de travail sur les marchés publics écologiques (Forum Marchés publics)	2020
2020-GPP-04	Ajouter des exigences particulières dans le vade-mecum sur les marchés publics, afin de demander des produits recyclables ou fabriqués à partir de matériaux recyclés	Unité EMAS	2020

2020-GPP-05	Promouvoir l'achat et l'utilisation d'articles de bureau qui peuvent être recyclés ou qui sont fabriqués à partir de matériaux recyclables tout en conservant la flexibilité nécessaire, éventuellement en travaillant avec des produits portant la mention «recyclable» dans le catalogue Lyreco; prendre également en considération l'emballage lors de la commande de produits.	Unité EMAS en coopération avec DG INLO	2020
2020-GPP-06	Communiquer avec tous les utilisateurs du catalogue Lyreco et demander que des objectifs individuels de réduction des fournitures de bureau soient fixés de façon volontaire. En outre, demander un engagement personnel volontaire visant à commander et acheter des fournitures de bureau fabriquées à partir de matériaux recyclés et informer l'unité EMAS sur une base annuelle.	Unité EMAS en coopération avec DG INLO	2020
7. BONNE ADMINISTRATION			
Action N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier
2020-ADM-01	Organiser des réunions entre les GBI (gestionnaires des biens inventoriés) afin de trouver des options envisageables pour réduire davantage la consommation de fournitures de bureau: – centraliser les demandes et la répartition; – réutiliser (créer une station centrale de réutilisation au sein de chaque bâtiment); – évaluer la possibilité de créer un stockage centralisé à Luxembourg; – explorer de nouvelles possibilités pour réutiliser/recycler les tampons.	Unité EMAS, en coopération avec toutes les DG	2020
2020-ADM-02	Fournir des informations sur l'EMAS aux nouveaux arrivants de toutes les DG, notamment sur les bonnes pratiques environnementales du Parlement dans sa globalité et de la DG concernée en particulier, par exemple en se référant aux informations générales disponibles sur le site internet suivant: Conseils écologiques – EMASnet (europa.eu) (en cours de révision) et fournir d'autres aides/informations spécifiques à la DG ou au lieu de travail/bâtiment élaborées par la/les DG(s).	Toutes les DG	2020
2020-ADM-03	Réviser le manuel environnemental du Parlement européen ainsi que l'analyse environnementale, compte tenu des conclusions de l'audit externe, des modifications du règlement EMAS, de la mise à jour de la politique environnementale du Parlement européen et de la révision des procédures EMAS	Unité EMAS	2020
2020-ADM-04	Coopérer avec les bureaux de liaison du Parlement européen dans les domaines liés à l'EMAS, avec pour objectif la création d'une potentielle certification «EMAS light».	Unité EMAS	2020

8. BIODIVERSITÉ

Projets liés au titre du cadre d'exécution stratégique (SEF) du Parlement pour la période 2019-2021

- rénovation sur mesure du bâtiment SPAAK [DG INLO];
- extension sur mesure du bâtiment ADENAUER [DG INLO].

Action N°	Action	DG/Service responsable	Calendrier
2020 -BIO- 01	Envisager différentes possibilités pour étendre davantage les espaces verts intérieurs et extérieurs du Parlement. Transmettre un rapport au groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale au cours du second semestre 2020.	DG INLO Dir D	2020